

● **RAPPORT D'INVESTISSEMENT
RESPONSABLE**

ARTICLE 29 LEC, TCFD ET RISQUES DE DURABILITÉ

2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Qui est Ostrum AM ?

1. GOUVERNANCE & MOYENS	8
1.1 GOUVERNANCE DE L'ESG AU SEIN D'OSTRUM AM	8
1.2 MOYENS INTERNES ET EXTERNES AU SERVICE DE L'ESG	18
2. GESTION RESPONSABLE: NOTRE DÉMARCHE	27
2.1 PRINCIPAUX CHIFFRES ESG ET CLASSIFICATION DES FONDS	28
2.2 INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG	30
2.3 STRATÉGIE D'ENGAGEMENT	35
2.4 LES POLITIQUES SECTORIELLES ET D'EXCLUSION	41
2.5 LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPAUX IMPACTS NÉGATIFS	44
3. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AUX OBJECTIFS CLIMATIQUES ET DE BIODIVERSITÉ	46
3.1 STRATÉGIE D'ALIGNEMENT CONFORME AUX ACCORDS DE PARIS	46
3.2 STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS DE BIODIVERSITÉ	49
4. TAXONOMIE – ÉNERGIE FOSSILES	55
5. PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DU RISQUE D'OSTRUM	58
5.1 IDENTIFICATION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS	58
5.2 GESTION DU RISQUE ESG/CLIMAT	65
6. INDICATEURS ET OBJECTIFS/MESURES D'AMÉLIORATION	75
6.1 INDICATEURS	75
6.2 OBJECTIFS ET MESURES D'AMÉLIORATION	78

Ce rapport répond à trois demandes réglementaires : le décret d'application de l'article 29 de la Loi Énergie-Climat, la Loi Rixain et le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) concernant les risques de durabilité. Il répond également aux recommandations de la Task Force on Climate Related Financial Disclosure (TCFD). Pour faciliter la lecture de ce rapport, vous trouverez ci-dessous quatre tables de correspondance vous permettant de vous repérer plus facilement.

Table de correspondance

Article 29 de la Loi Énergie Climat (LEC)

Démarche générale de l'entité	2.1	p. 28
Moyens internes déployés par l'entité	1.2.1	p. 18
Démarche de prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité	1.	p. 8
Stratégie d'Engagement auprès des émetteurs	2.3.	p. 35
	2.3.1	p. 36
	2.3.2	p. 37
	2.3.3	p. 39
	2.3.4	p. 40
	2.4	p. 41
Taxonomie et combustibles fossiles	4.	p. 55
Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme de l'Accord de Paris	3.1	p. 46
Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	3.2	p. 49
Démarche de Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	5.	p. 58

SFDR

Politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement	2.5.2	p. 44
Déclaration sur les politiques de diligence raisonnable relatives aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité	2.5.1	p. 44
– Politique d'engagement ;	2.3	p. 35
– Références à des standards internationaux.	1.2.1	p. 21
Intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération	1.2.1	p. 19

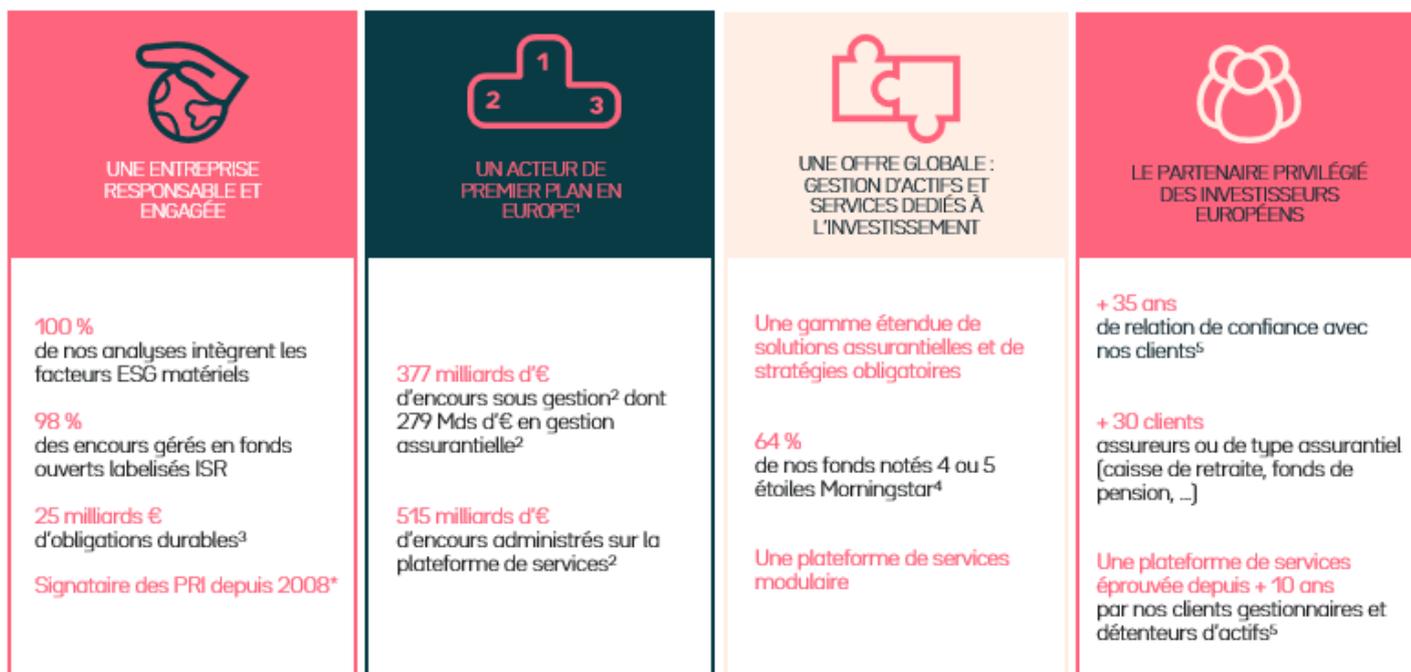
Loi Rixain

Loi Rixain – Dispositions spécifiques pour les sociétés de gestion en matière d'équilibre femmes / hommes.	1.1.1	p.10
---	-------	------

TCFD

Gouvernance autour de l'ESG & du climat	1.1	p. 08
– Supervision des sujets ESG et climatiques par le conseil d'administration ;	1.1.1	p. 09
– Supervision des sujets ESG et climatiques par le comité exécutif ;	1.1.1	p. 09
– Organisation des métiers autour du climat ;	1.1.2	p. 11
– Comitologie et groupe de travail autour de l'ESG ;	1.1.3	p. 15
– Incitations et sensibilisation de nos collaborateurs ;	1.2.1	p. 18
– Ressources externes techniques ;	1.2.2	p. 24
– Contribution à la définition des standards et récompenses.	1.2.1	p. 21
Stratégie : Risques et opportunités climatiques identifiés et leurs impacts	5	p. 58
– Risques et opportunités climatiques identifiés et leurs impacts ;	5.1.1	p. 58
– Impacts des risques et opportunités identifiés sur les activités d'Ostrum AM ;	5.1.2	p. 63
– Alignement de nos investissements sur un scénario 1,5° ;	3.1	p. 46
– Récapitulatif des risques et opportunités identifiés par Ostrum AM.	5.1.3	p. 64
Gestion des risques : Identification, évaluation et gestion des risques et opportunités ESG et climatique	5	p. 58
– Processus pour identifier et évaluer les risques et opportunités ESG et climatiques dans nos investissements ;	5.1	p. 58
– Gestion des risques ESG et climatiques dans nos investissements ;	5.2	p. 65
– Processus pour identifier, évaluer et gérer les risques climatiques sur notre propre périmètre ;	5.2.3	p. 74
– Communication sur la gestion des risques.	5.2.3	p. 74
Objectifs, outils et indicateurs utilisés pour traiter des risques et opportunités ESG & climatiques	6	p. 75
– Les outils utilisés ;	6.1	p. 75
– Les indicateurs climatiques ;	6.1	p. 77
– Les ambitions et les objectifs d'Ostrum AM.	6.2	p. 78

Qui est Ostrum AM?



UNE GAMME ÉTENDUE DE STRATÉGIES OBLIGATAIRES ET SOLUTIONS ASSURANTIELLES



1. IPE Top 500 Asset Managers 2022 a classé Ostrum AM, au 11^e rang des plus importants gestionnaires d'actifs au 31/12/2021. Les références à un classement ne préjugent pas des résultats futurs de la société de gestion. 2. Source : Ostrum Asset Management, données consolidées au 31/12/2022. Les encours administrés incluent les encours d'Ostrum AM. Les prestations de services pour un client donné peuvent porter sur certains services uniquement. Hors fonds monétaires non inclus dans le périmètre de cette notation Morningstar. Les références à un classement, prix ou notation ne préjugent pas des résultats futurs du gestionnaire. 3. Source : Ostrum Asset Management au 31 décembre 2022. Les encours administrés incluent les encours d'Ostrum AM. Les prestations de services pour un client donné peuvent porter sur certains services uniquement. 4. Source Morningstar, 31/12/2022. En % d'encours de fonds ouverts, hors fonds monétaires et fonds non inclus dans le périmètre de notation Morningstar. Les références à un classement, prix, label ou notation ne préjugent pas des résultats futurs du gestionnaire. 5. À travers les opérations capitalistiques qui ont conduit à la création d'Ostrum le 1^{er} octobre 2018.

* Ostrum AM est une des premières sociétés de gestion françaises signataire des PRI en 2008. En savoir plus : www.unipri.org.

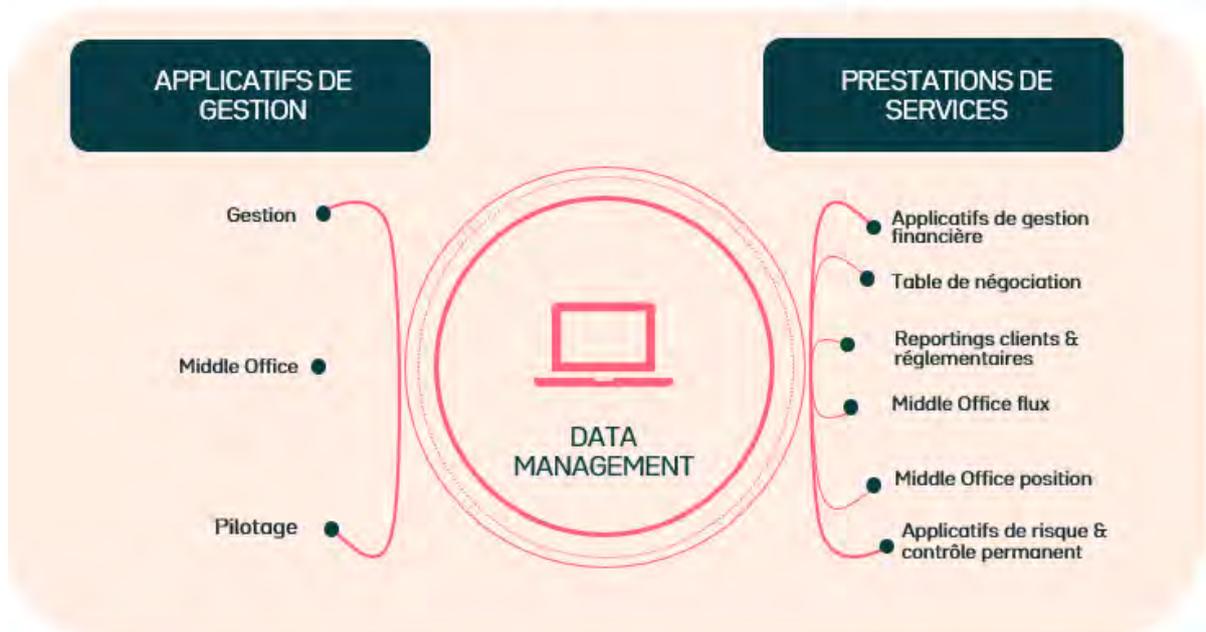
DES ÉQUIPES DE GESTION EXPÉRIMENTÉES



- ✓ Critères ESG² intégrés dans chaque classe d'actifs
- ✓ Fonds avec Label ISR³ dans toutes les stratégies

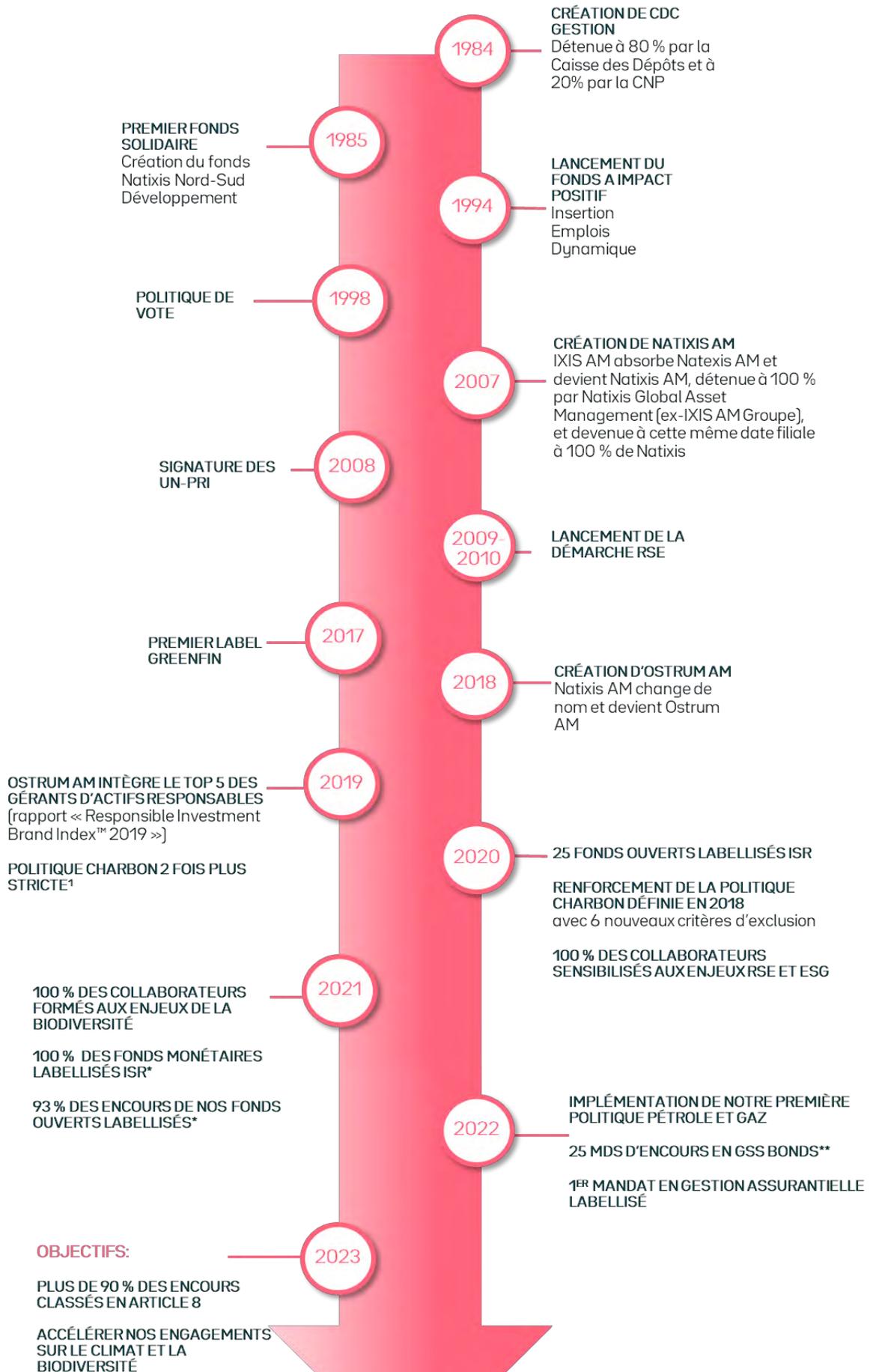
UNE PLATEFORME DÉDIÉE À L'INVESTISSEMENT

Associer le meilleur de la technologie et de l'expertise métier



1. Source : Ostrum AM au 31/12/2022. - 2. L'intégration des facteurs ESG renvoie à l'inclusion des questions ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement. L'approche de l'intégration ESG varie en fonction des fonds. L'intégration des facteurs ESG n'implique pas nécessairement que les véhicules de placement cherchent également à générer un impact ESG positif. 3. Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Pour plus d'informations, veuillez consulter : <https://www.llelabelisr.fr/>.

Ostrum Asset Management est issue de la filialisation, au 1^{er} octobre 2018, des gestions obligataires et actions d'Ostrum Asset Management (RCS Paris 329 450 738, précédemment Natixis Asset Management). Natixis Asset Management était quant à elle issue de la fusion en juin 2007 de deux sociétés françaises de gestion d'actifs de premier plan, Natixis Asset Management et Ixis Asset Management. Natixis Asset Management était la société de gestion d'actifs du Groupe Banque Populaire et avait été créée en 1998. Ixis Asset Management était la société de gestion d'actifs du groupe Caisse d'Épargne et avait été créée en 1984.

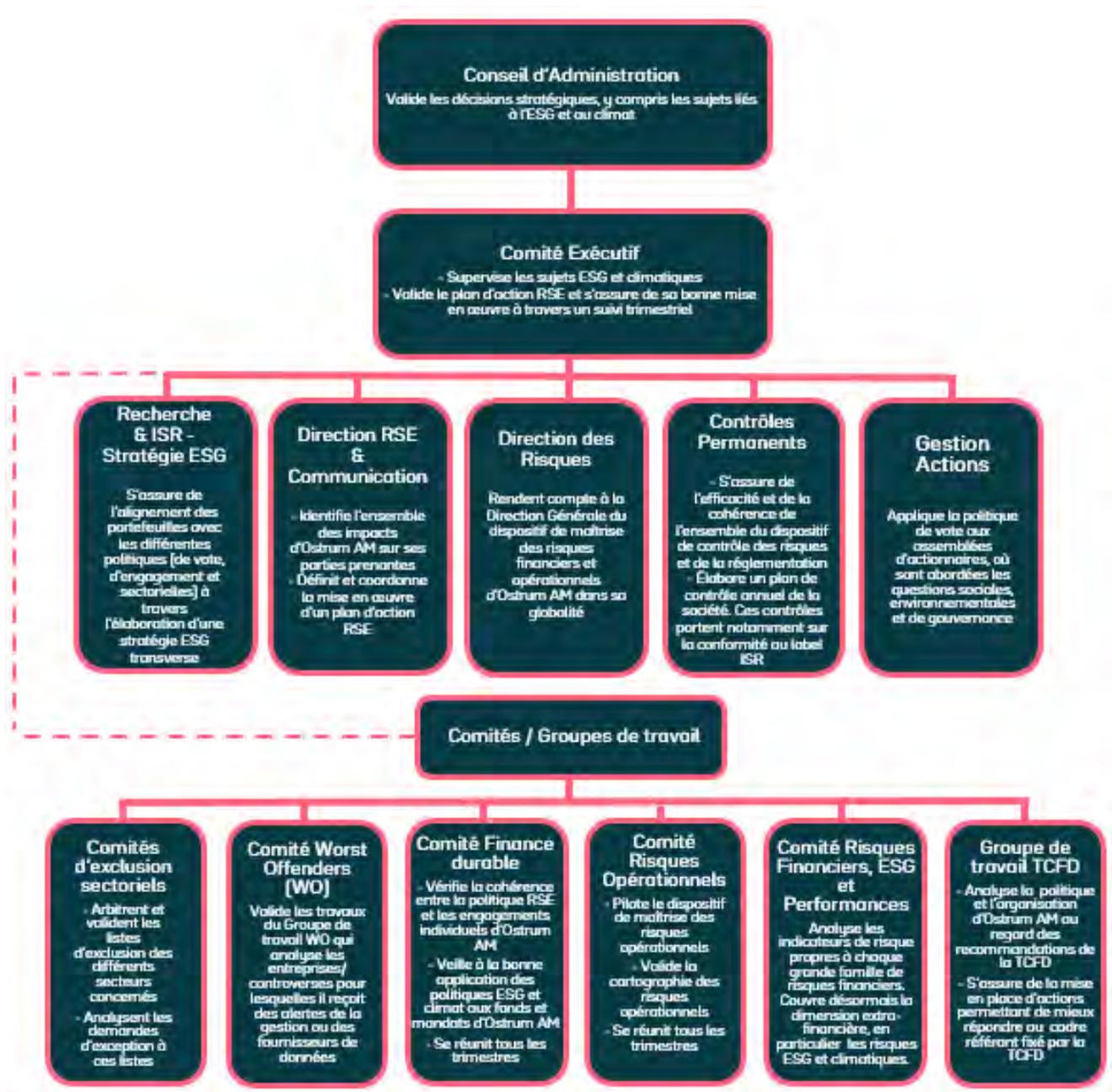


¹Exclusion des émetteurs à partir de 26% de revenus issus du charbon, contre 50% auparavant.
*Source : Ostrum Asset Management, données consolidées au 31/12/2021.
**Source : Ostrum Asset Management, données consolidées au 31/12/2022.

1. GOUVERNANCE & MOYENS

1.1 GOUVERNANCE DE L'ESG AU SEIN D'OSTRUM AM

Rôle et responsabilités des différents comités



Structure de la gouvernance de l'ESG au sein d'Ostrum AM. Source : Ostrum AM au 31/12/2022

1.1.1 Supervision des sujets ESG et climatiques par les instances de Direction

Le **Conseil d'Administration** valide les décisions stratégiques, notamment celles portant sur notre responsabilité en tant que société de gestion responsable vis-à-vis de ses parties prenantes. En 2022, chaque Conseil d'Administration a fait l'objet d'une présentation des évolutions passées et à venir de la stratégie RSE-ESG.

COMPOSITION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (au 31/12/2022)

- **TIMOTHY RYAN, Président, Directeur général de Natixis Investment Managers**
- **CYRIL MARIE Directeur financier, Directeur stratégie et développement des entreprises de Natixis Investment Managers**
- **CHRISTOPHE LANNE Directeur ressources et transformation de Natixis Investment Managers**
- **VÉRONIQUE SANI Directrice générale des opérations de Natixis**
- **SOPHIE DEBON Représentant BPCE, Directeur produits et solutions banque de proximité & assurance/produits & solutions Groupe BPCE**
- **NATHALIE WALLACE Global Head Sustainable Investment Natixis Investment Managers**
- **ALAIN BRUNEAU Représentant permanent de Natixis Investment Managers, Secrétaire général de Natixis Asset & Wealth Management**

Ostrum AM n'intègre pas, à ce jour, de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement intérieur de son conseil d'administration. Une réflexion est engagée pour déployer ces objectifs au sein de son organe de surveillance.

Les politiques RSE et ESG sont portées au plus haut niveau au sein d'Ostrum AM par le **Comité Exécutif**. Les politiques climat et biodiversité font partie de la politique ESG d'Ostrum AM et de la stratégie RSE.

Elles sont inscrites dans un plan d'action validé par le Comité Exécutif et l'avancée des objectifs est suivie par ce même comité tous les semestres. Des actions correctives sont décidées en séance, si nécessaire.

Les nouvelles politiques et évolutions touchant au Climat sont validées en Comité Exécutif sur proposition de la Direction de la Gestion.

Par ailleurs, Philippe Setbon, Directeur Général d'Ostrum AM est Président de l'Association Française de la Gestion Financière (AFG) depuis juin 2022. L'AFG a placé la Finance Durable au centre de ses priorités. Elle conduit, notamment, des missions de réflexion sur les grands enjeux auxquels est confrontée l'industrie de la gestion d'actifs, dont la finance durable et les sujets climatiques font partie.

Philippe Setbon a participé à plusieurs conférences sur le thème de l'ESG et du climat.

COMPOSITION DES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF (au 31/12/2022)

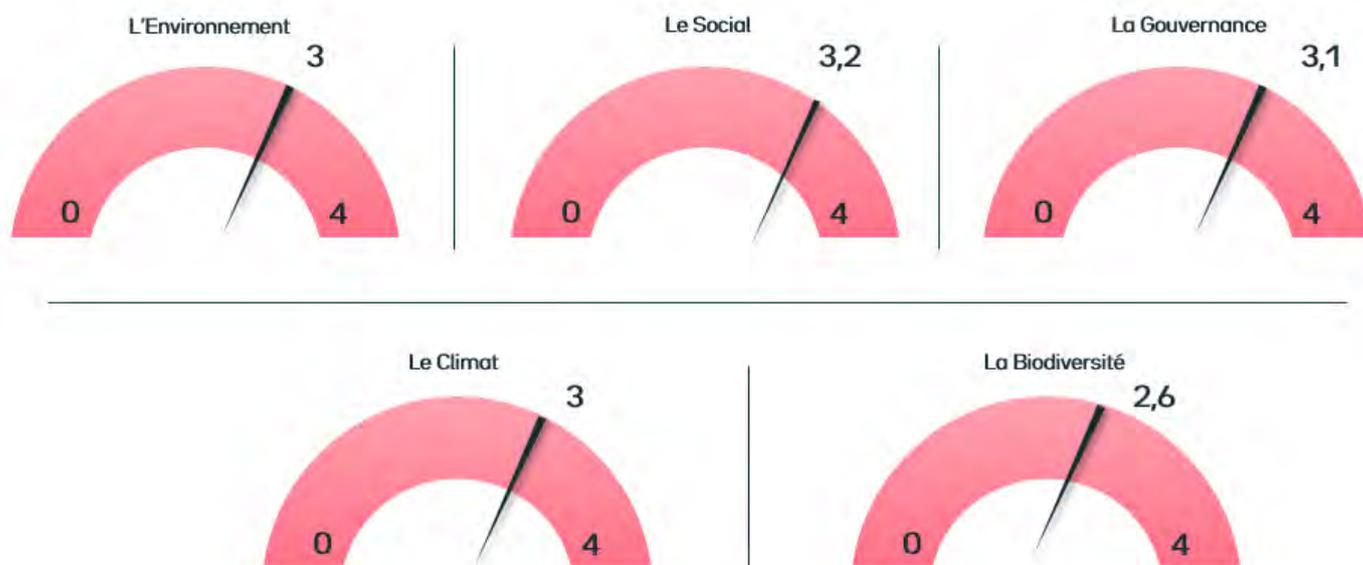
- **PHILIPPE SETBON, Directeur général**
- **MATHIEU CHEULA, Directeur général délégué**
- **En recrutement Directeur du développement**
- **RÉMI ARDAILLOU, Directeur des risques**
- **IBRAHIMA KOBAR, Directeur des gestions taux et des recherches**
- **EMMANUELLE PORTELLE, Directrice des contrôles permanents**
- **GAËLLE MALLÉJAC, Directrice des gestions assurances et solutions ALM**
- **JULIEN RAIMBAULT, Directeur des opérations & technologies**
- **SYLVIE SOULÈRE GUIDAT, Directrice des ressources humaines**

SONDAGE DE CONNAISSANCES ESG DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Une enquête est réalisée chaque année auprès de l'ensemble des membres du Comité Exécutif. Les questions portent sur leur niveau de connaissance et d'expertise sur les thèmes suivants : l'environnement, le social, la gouvernance, le climat et la biodiversité.

Le niveau 1 correspond à un niveau de connaissance faible et le niveau 4 représente un très haut niveau d'expertise.

L'amélioration des scores par rapport à l'année précédente est le résultat, notamment, d'une campagne de sensibilisation et de formation sur ces sujets.



Source : Ostrum AM, mars 2022

PARITÉ

En matière de parité femmes-hommes, Ostrum AM accueille 39 % de femmes au sein de son entreprise. Elle a atteint ses objectifs de 30% de femmes au sein du Comité exécutif en 2021 - la proportion est restée identique en 2022.

Par ailleurs, les équipes de gestion chargées de prendre des décisions d'investissement comptent 35% de femmes et 65 % d'hommes. Le Comité d'investissement décisionnaire, composé des directeurs/trices de gestion est paritaire. En réponse à la Loi Rixain, Ostrum AM affiche une ambition de recruter au minimum 40 % de femmes lorsqu'un poste est à pourvoir.

1.1.2 Organisation des métiers autour de l'ESG et du climat

LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE EN ENTREPRISE

La mission de la RSE est d'identifier l'ensemble des impacts de la société sur ses parties prenantes et de traiter ses impacts en coordination avec les différents métiers.

Les axes de responsabilité qu'Ostrum AM souhaite porter vis à vis de ses collaborateurs, de ses clients, des émetteurs, de la Place financière et de la société au sens large sont formalisés au sein d'une politique RSE, elle-même déclinée en plan d'action et en objectifs.

L'impact d'Ostrum AM sur l'environnement et sur le réchauffement climatique est un enjeu fondamental qui est traité à la fois sous l'angle du fonctionnement de l'entreprise et sous l'angle de son activité de gestionnaire d'actifs.

La stratégie RSE d'Ostrum AM a été définie comme suit :

Amplifier son engagement et son impact en :

Faisant de nos
collaborateurs
les acteurs de
notre
transformation

Éclairant nos
clients pour
une gestion
plus
responsable

Accompagnant
la
transformation
des émetteurs

Contribuant à
faire évoluer la
place
financière

Ayant un
impact positif
sur son
écosystème

L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Ostrum AM est activement engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et dans la transition vers une économie bas carbone ainsi que dans les autres sujets environnementaux et sociaux.

Toutes ces actions sont menées par la direction Recherche et ISR [la recherche crédit, à travers sa parfaite connaissance des émetteurs, la recherche quantitative qui participe -par exemple- à la création d'outils de calculs d'intensité carbone des portefeuilles et d'alignement sur les scénarios climatiques et l'équipe stratégie ESG qui apporte son expertise transverse sur tous ces sujets] ainsi que par la gestion Actions.

L'ISR AU SEIN D'OSTRUM AM



La Direction Recherche et ISR est subdivisée en trois sous-directions :

- **La recherche crédit** : elle est en charge de l'analyse crédit des émetteurs avec l'intégration des aspects ESG. Dans un cadre d'analyse bien défini, les éléments ESG et climatiques sont systématiquement intégrés, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est à dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur. Ces travaux seront développés dans la partie 3. Deux analystes spécialisés enrichissent l'expertise Impact bonds (obligations vertes, obligations sociales, obligations durables...).
- **La recherche quantitative** : elle est en charge des méthodologies quantitatives, de calibrage et construction de portefeuilles et intègre une forte dimension ESG et climatique, dont l'analyse de scénarios, de températures, scores, calculs d'impact, labellisation...
- **La stratégie ESG** : il est important de souligner que l'ensemble de la gestion d'Ostrum AM joue un rôle crucial dans l'intégration ESG. Afin de renforcer la démarche de gérant responsable, il a été décidé de créer en 2020 une équipe stratégie ESG transverse, plus particulièrement dédiée à la supervision de ces sujets et à la prise en charge de tous les besoins transverses ESG, ainsi que plusieurs grandes thématiques.
 - À partir de travaux de veille, l'équipe mène une réflexion, afin de former des propositions de Politiques sectorielles et d'exclusion et de Stratégies ESG. Elle met également en place la gouvernance et la comitologie associée et définit les procédures. Elle a un rôle d'animation de ces Politiques, par le pilotage des groupes de travail et des comités dédiés et par l'assistance quotidienne qu'elle apporte aux équipes de gestion. Elle assure aussi un suivi des clients et les accompagne dans leur réflexion sur les différentes politiques ESG et certains éléments de reporting et d'analyse. Enfin, l'équipe est en charge de la communication interne et externe sur ces sujets, avec des reportings spécifiques et, plus particulièrement, en charge des demandes des régulateurs.

LES CONTRÔLES PERMANENTS

Le dispositif des contrôles permanents s'appuie sur une organisation qui regroupe, au sein de la Direction des Contrôles Permanents, le Département de la Conformité, le Département de Contrôle Interne, le Département Sécurité du Système d'Information et Continuité d'Activité et le Département de la Coordination Transverse.

Au sein de ce dispositif, le Contrôle Interne a pour mission de s'assurer de l'efficacité et de la cohérence de l'ensemble du dispositif de contrôle, de suivi du risque et du respect de la réglementation. Il veille notamment :

- au respect des procédures, de l'existence et de l'efficacité des contrôles de premier niveau réalisés par les Métiers d'Ostrum AM ;
- au respect des engagements réglementaires et contractuels.

Le Contrôle Interne élabore en ce sens le plan de contrôle annuel de la société. La fréquence et les objectifs des contrôles y sont définis. Les contrôles suivants, non exhaustifs, peuvent être menés sur :

- le respect des règles de gestion ISR, dans le cadre des critères de labellisation ISR et de leur transparence vis-à-vis des investisseurs ;
- la conformité aux évolutions du label ISR ;
- la conformité aux règlements européens SFDR et Taxonomie, visant à favoriser la transition énergétique et écologique, et à prévenir les dommages environnementaux ;
- le respect des contraintes et des engagements contractuels en matière de finance durable inscrits dans les documents réglementaires ;
- le dispositif de suivi des risques, dont les risques extra-financiers et leurs indicateurs associés ;
- le dispositif de gestion des données référentielles, dont les indicateurs ESG ;
- la disponibilité et la traçabilité des indicateurs ESG dans les outils informatiques ;
- l'application de la politique de vote [politiques d'exclusion sectorielles, politique charbon, politique pétrole et Gaz [en cours de mise en place]] ;
- la conformité et l'exhaustivité des informations requises par la loi de Transition Énergétique [Art. 173] et la loi Énergie Climat [Art. 29].

Les résultats de chaque contrôle sont formalisés dans des rapports de contrôle et validés par le Responsable du Contrôle Interne. Les constats et recommandations sont présentés aux métiers concernés. Le Contrôle Interne effectue à fréquence régulière le suivi des recommandations, de façon à veiller à ce que les actions correctrices soient suivies d'effet et contribuent à la diminution des risques.

Dans le cadre de sa mission d'assistance et de conseil, la Conformité accompagne les collaborateurs d'Ostrum AM dans la compréhension des réglementations applicables et valide les documents destinés aux clients ou tiers sur les offres, produits et expertises d'Ostrum AM autour de l'ESG et du climat.

La Sécurité du Système d'Information et Continuité d'Activité a pour mission de mettre en œuvre un dispositif de continuité d'activité permettant de couvrir des scénarios d'indisponibilité du bâtiment, du système d'information et/ou des compétences, quelles qu'en soient les causes. Le risque climatique (inondation, intempéries, canicule...) est inclus dans les scénarios de sinistre étudiés. Également les applications hébergeant les données ESG font l'objet d'un dispositif de secours pour en assurer la disponibilité et la sécurité.

Dans une démarche d'amélioration continue, la robustesse du dispositif est assurée par un maintien en condition opérationnelle incluant une revue des scénarios de risques et de la stratégie de continuité métier et IT, ainsi que la tenue d'exercices annuels.

La Coordination Transverse assure la tenue du registre des reportings réglementaires, dont les reportings SFDR. Elle mène périodiquement un contrôle de 2nd niveau sur ces reportings.

En parallèle, la Coordination Transverse assure la tenue du registre des Vendors d'Ostrum AM, dont les fournisseurs de données ESG font partie. Elle coordonne la mise à jour de la fiche de suivi de chaque fournisseur recensant les cas d'usage contractuellement conformes.

LA DIRECTION DES RISQUES

La Direction des Risques est composée des Risques Opérationnels, des Risques de Marché, de Crédit et d'Investissements.

1) Risques Opérationnels

La Direction des Risques rend compte à la Direction Générale du dispositif de maîtrise des risques opérationnels d'Ostrum AM dans sa globalité.

Une fois par an, la cartographie des risques opérationnels est présentée et validée. L'objectif de cette cartographie est de présenter et de qualifier les zones de risque. Le prisme des risques climatiques/sociaux et environnementaux est ainsi intégré dans différents risques.

Dans la cartographie actuelle, les risques climatiques sont appréhendés de manière transverse et impactent différents secteurs. Ainsi, ils sont naturellement présents dans la catégorie « Interruption d'activité (système d'information, immeuble, personnel) » en cas d'inondation ou de tempête. Ils sont présents dans plus du tiers des risques identifiés dans la cartographie qui intègre un risque lié à l'ESG. Ainsi ils sont intégrés dans des risques tels que :

- la défaillance dans le processus d'élaboration/de diffusion de la documentation commerciale ou des prospectus ;
- la défaillance dans la mise en œuvre de la stratégie d'investissement d'un portefeuille ;
- la défaillance dans le processus de gestion des contraintes contractuelles ou réglementaires des portefeuilles ;
- la défaillance dans la définition ou la mise en œuvre de la politique de vote ;
- la défaillance dans le processus d'élaboration et/ou de diffusion des reportings clients ;
- la défaillance dans le processus d'élaboration ou de diffusion des reportings réglementaires.

Tout incident déclaré par les métiers est analysé et suivi jusqu'à sa résolution et peut amener les Risques Opérationnels à émettre des recommandations qui seront mises en œuvre par les métiers, afin de diminuer les impacts et/ou la fréquence d'occurrence de ces risques.

2) Rôle de la Direction des Risques dans les process de gestion ESG / ISR

La Direction des Risques est garante du respect des critères extra-financiers pour la gestion des portefeuilles.

Ses équipes participent par exemple à l'élaboration des listes sectorielles pour l'exclusion ou la mise sous surveillance de titres et d'émetteurs. Une fois validées, ces listes sont mises à jour dans les outils de contrôle et les investissements et désinvestissements sont contrôlés dans le respect des politiques d'Ostrum AM et de celles des clients. Elles sont également responsables de la validation des critères ESG intégrés aux processus de gestion, de la validation des formules de calcul des indicateurs et de leur correcte intégration dans le système d'information, de la mise en œuvre et de la surveillance des contrôles de deuxième niveau. Enfin, la Direction des Risques participe aux due diligence [analyses préalables] pour la sélection des fournisseurs de données, ainsi qu'à la définition et au déploiement du cadre de risques ESG. Les risques extra-financiers sont intégrés depuis le 1^{er} trimestre 2022 au Comité Risques Financiers et Performances qui a été renommé à cette occasion Comité Risques Financiers, ESG et Performances, et dont les membres incluent un représentant de l'équipe Stratégie ESG.

1.1.3 Comitologie et groupes de travail autour de l'ESG

Ostrum AM a mis en place plusieurs comités et groupes de travail qui traitent des questions ESG :

- Comités sectoriels ;
- Comité Worst Offenders ;
- Groupe de travail TCFD et LEC (Loi Énergie Climat) ;
- Comité Finance Durable ;
- Comité Risques Financiers, ESG et Performances ;
- Comité Risques opérationnels ;
- ESG ONE

COMITÉS SECTORIELS

Mission : Ces comités traitent des politiques sectorielles, telles que le charbon, l'armement, le tabac ou encore « Pétrole et Gaz », parue en 2022.

Ces comités arbitrent et valident les listes d'exclusion des différents secteurs concernés, y compris dans la validation des exceptions à ces listes.

Les collaborateurs de la gestion sont autorisés à demander une exception d'applicabilité à un émetteur dans de rares occasions, et à condition de présenter un dossier solide et bien documenté devant ce Comité pour validation. Les membres de l'équipe Stratégie peuvent aussi émettre un avis sur la question.

Participants : Ces comités regroupent la Gestion (Directeur des Gestions, N - 1 du Directeur des Gestions et membres de la gestion ayant apporté une contribution à l'étude), la Direction des Risques et la Direction de la Conformité. Un rapport de ces comités est réalisé et transmis à la Conformité.

Périodicité : Les comités sectoriels se réunissent a minima une fois par an.

COMITÉ WORST OFFENDERS

Mission : Ostrum AM a développé un processus interne et a créé un groupe de travail Worst Offenders, ainsi qu'un comité Worst Offenders. Le groupe de travail Worst Offenders est en charge d'analyser les entreprises/controverses pour lesquelles il reçoit des alertes (en provenance de fournisseurs de données ou de la gestion) et présente ensuite ses recommandations au comité Worst Offenders pour validation. À la suite d'un processus très encadré, le comité Worst Offenders peut aller jusqu'à exclure des portefeuilles des émetteurs qui auraient eu une controverse très importante. Si le comité estime que la controverse ne justifie pas une exclusion des portefeuilles, mais que celle-ci mérite tout de même un suivi, l'émetteur sera placé sur la « Watch List » et fera donc l'objet d'une surveillance.

Les listes des émetteurs ciblés sont actualisées au minimum chaque année, et autant que nécessaire au regard de l'évolution des pratiques des émetteurs.

Ainsi, plusieurs entreprises ont été placées sur la liste des Worst Offenders et ont donc été exclues des fonds ouverts gérés par Ostrum AM pour des controverses graves liées à la pollution.

Participants : Le groupe de travail Worst Offenders est composé des représentants de l'analyse crédit, des gestions et de l'équipe Stratégie ESG. Le Comité Worst Offenders regroupe la Gestion (Directeur des Gestions, N - 1 du Directeur des Gestions et membres de la gestion ayant apporté une contribution à l'étude), la Direction des Risques et la Direction des Contrôles Permanents.

Périodicité : Le Comité Worst Offenders doit se réunir a minima une fois par an. Ostrum AM peut organiser des comités exceptionnels lorsqu'il existe une actualité majeure concernant un émetteur.

GRUPE DE TRAVAIL TCFD ET LEC

Mission : Sa mission est d'analyser la politique et l'organisation d'Ostrum AM au regard des recommandations de la TCFD et de la réglementation de l'article 29 de la Loi Energie climat (niveau entité), de formaliser la situation au sein d'un rapport et d'initier des actions qui permettraient de mieux répondre au cadre référent fixé par la TCFD et la LEC.

Participants : Le groupe de travail TCFD est composé de la Directrice Recherche & ISR, de son équipe transverse Stratégie ESG, de la Responsable RSE, et d'un représentant de la Direction des Risques.

Périodicité : Ce groupe a été créé en 2020 et se réunit 4 fois par an.

COMITÉ FINANCE DURABLE

Mission : Le Comité RSE rebaptisé Comité Finance durable a pour principales missions : s'assurer de la cohérence entre la stratégie Corporate RSE et ses déclinaisons - notamment en matière de politiques d'investissement - identifier en prospectif les sujets RSE et ESG, prioriser et suivre les projets ESG et RSE, et partager à la fois les orientations de l'entreprise et les priorités au plus grand nombre.

Participants : Les membres de ce comité sont les responsables métiers : les métiers du pôle Gestion et du pôle Développement, la DRH, les Risques et la Conformité, l'IT, la Communication et la RSE et la présidence est assurée par le Directeur Général.

Périodicité : Ce comité est trimestriel.

COMITÉ RISQUES FINANCIERS, ESG ET PERFORMANCES

Mission : La Direction des Risques rend compte à la Direction Générale du dispositif de suivi des risques financiers d'Ostrum AM dans sa globalité. Elle présente les indicateurs de risque propres à chaque grande famille de risques financiers (marché, crédit et contrepartie, liquidité, modèle), ainsi que des éléments pour expliquer la performance des différents portefeuilles et processus de gestion. Elle met en lumière les dépassements et anomalies constatés au cours de la période.

Le comité couvre depuis 2022 la dimension extra-financière avec pour objectif de mesurer, consolider et encadrer les risques ESG d'Ostrum AM, en particulier sur la dimension climat.

Participants : Ce comité est composé du Directeur général, du Directeur général délégué, du Directeur des risques, de la Directrice des contrôles permanents, des Directeurs des gestions, de la Directrice Recherche & ISR, du Directeur Opérations & Technologies, du Directeur du Développement, du Responsable Risques d'investissement et du Responsable Risques de marché.

Périodicité : Ce comité est trimestriel.

COMITÉ RISQUES OPÉRATIONNELS

Mission : Le Comité des Risques Opérationnels rend compte à la Direction Générale du dispositif de maîtrise des risques opérationnels d'Ostrum AM dans sa globalité. Il a pour objet de :

- présenter la synthèse des incidents et des pertes ;
- valider les plans d'action présentés par l'équipe, désigner les responsables et les échéances cibles correspondantes ;
- présenter un suivi des plans d'actions antérieurs et des indicateurs de risques.

Participants : Il est composé des membres du Comité Exécutif, des responsables des différents départements d'Ostrum AM et du RSSI et est animé par le Responsable des Risques Opérationnels

Périodicité : Ce comité est trimestriel.

COMITÉ ESG ONE

Mission : Le comité ESG ONE est chargé de veiller au déploiement opérationnel de la stratégie ESG. Il établit avec les métiers la feuille de route pluriannuelle, les chantiers à entamer, les investissements et le calendrier à établir pour prioriser et coordonner l'ensemble des briques nécessaires à la mise en œuvre des ambitions d'Ostrum AM en matière de finance durable. Il rapporte régulièrement au Comité Exécutif et organise des groupes de travail ad hoc en fonction des objectifs. En 2022, un focus particulier a été mis sur les reportings ESG afin d'anticiper et répondre aux demandes des clients en la matière et aux évolutions réglementaires.

Participants : Il réunit les représentants des principaux métiers, du fait de sa transversalité.

Périodicité : Ce comité se réunit toutes les 2 semaines.

1.2 MOYENS INTERNES ET EXTERNES AU SERVICE DE L'ESG

1.2.1 Moyens internes déployés par l'entité

UNE IMPLICATION CROISSANTE DES DIFFERENTS MÉTIERS

La montée en puissance des enjeux ESG, notamment ces 10 dernières années, a transformé la feuille de route d'un certain nombre de métiers dans les entreprises. Ostrum AM a renforcé, non seulement sa gouvernance (cf. ci-dessus) mais aussi les missions attribuées à l'ensembles de ses Directions.

RESSOURCES HUMAINES DEDIÉES A LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

Tableau récapitulatif des équivalents temps plein travaillant sur les problématiques ESG

MÉTIERS	ETP INTERNE
DIRECTION DE LA GESTION TAUX	9,5ETP
DIRECTION DE LA TRANSFORMATION	1 ETP
DIRECTION DES CONTRÔLES PERMANENTS	1 ETP
DIRECTION DES RISQUES	2,5 ETP
DIRECTION OPÉRATIONS & TECHNOLOGIE	3 ETP
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT	5 ETP
DIRECTION DES GESTIONS : RECHERCHE & ISR	14,8 ETP
DIRECTION DES GESTIONS ASSURANCES ET SOLUTIONS ALM	3 ETP
COMMUNICATION	1 ETP
RSE	1 ETP
TOTAL	41,8 ETP
PART EN % DES ETP CONCERNÉES PAR RAPPORT AUX EFFECTIFS GLOBAUX	11,5 %

Source : Ostrum AM au 31/12/2022

INCITATION ET SENSIBILISATION DE NOS COLLABORATEURS

INCITATIONS

En matière de politique de rémunération, l'ensemble des membres du Comité Exécutif ont une partie de leur rémunération variable liée à des indicateurs définis au sein de la politique RSE.

Un des cinq objectifs qui leur sont communs est dédié à la finance durable.

La réalisation de ces objectifs compte pour 6 % de la rémunération variable.

Au niveau des équipes de gestion, les équipes Recherche Crédit et Stratégie ESG ont leurs rémunérations variables indexées sur des objectifs d'intégration ESG et la mise en œuvre de la stratégie de gestion responsable. Des critères spécifiques sont pris en compte dans l'évaluation des gérants et analystes selon leur pôle d'appartenance.

Pour les analystes et gérants actions les critères sont :

- le nombre d'entreprises analysées avec intégration de l'ESG ;
- le nombre d'analyses extra-financières spécifiques ;
- le nombre de controverses sur lesquelles ils ont collaboré avec la stratégie ESG ;
- le nombre d'engagements sur des thématiques ESG menées, en particulier, dans le cadre des campagnes d'engagement spécifiques [charbon/Pétrole et Gaz..].

Pour les gérants, les critères sont :

- le succès de la labélisation des fonds en fonction du planning ;
- la capacité à faire évoluer les portefeuilles en vue de leur passage en article 8 ;
- l'intégration des politiques ESG des investisseurs pour les gestions dédiées (scores/exclusion, etc.).

SENSIBILISATION

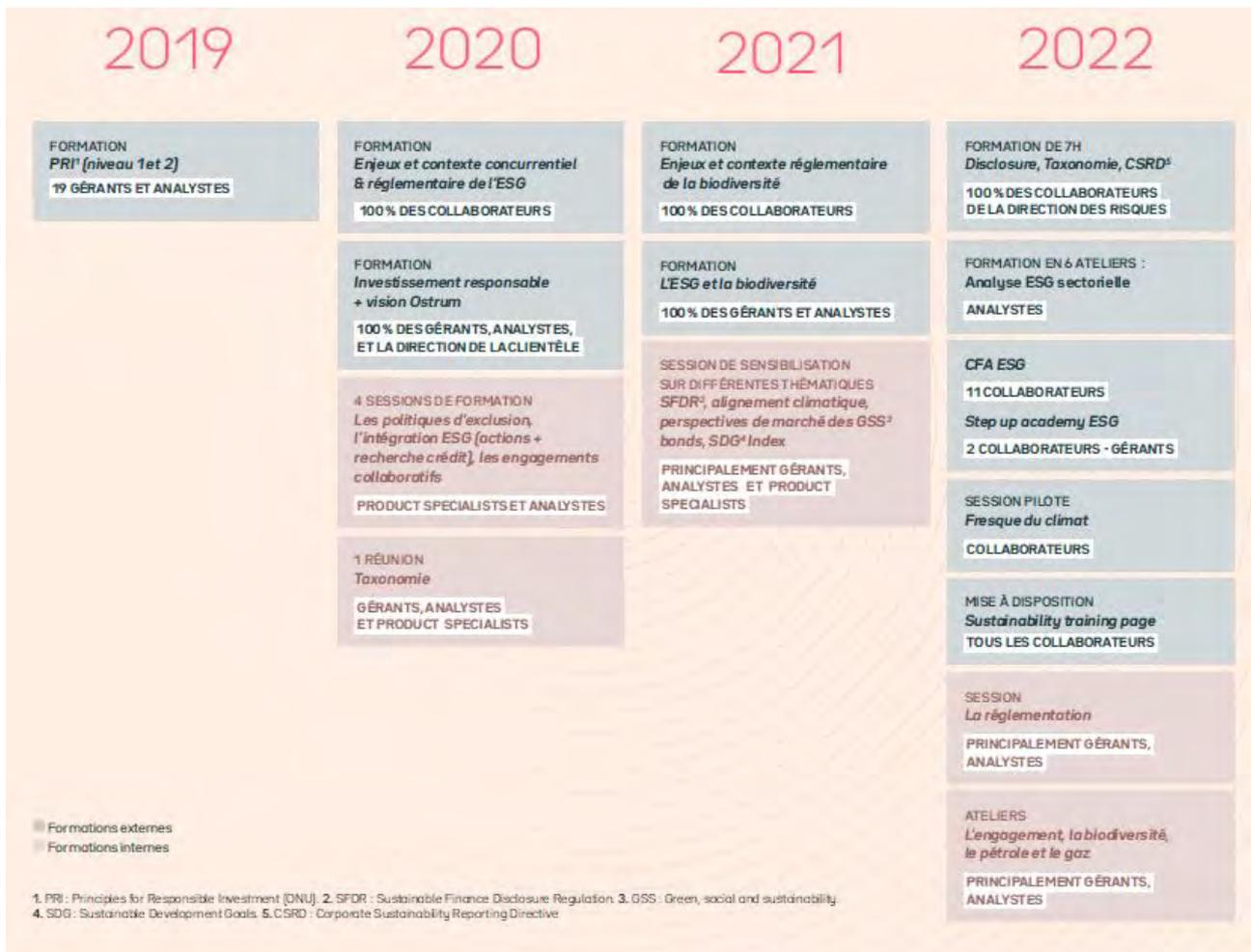
La finance durable étant au cœur de la stratégie d'Ostrum AM, il a été décidé de sensibiliser l'ensemble des salariés, quel que soit leur métier, aux enjeux de la finance durable, en s'assurant de la bonne compréhension des raisons de son implication et de sa volonté d'accroître son expertise dans ce domaine, dans un contexte réglementaire, environnemental et social. Ainsi, après avoir, en 2021, proposé à l'ensemble des collaborateurs des formations sur la biodiversité, Ostrum AM a choisi d'élargir la thématique ESG en 2022.

Ainsi, a été mis en place un plan de formation dédié aux enjeux ESG :

La finance durable étant au cœur de la stratégie d'Ostrum AM dans un contexte réglementaire, environnemental et social de plus en plus exigeant sur ces questions, nous avons souhaité :

- Sensibiliser l'ensemble des salariés, quel que soit leur métier, aux enjeux de la finance durable ;
- Nous assurer de la bonne compréhension des raisons de notre implication et de notre volonté d'accroître notre expertise dans ce domaine.

Une clause pour inciter à l'acculturation RSE, développement durable, diversité et inclusion a été ajoutée à notre accord d'intéressement. Cette clause prévoit la réalisation d'au moins une formation RSE de nos collections en e-learning par 30% de l'effectif moyen annuel. Le taux d'atteinte a été largement dépassé (plus de 45%).



COMMUNICATION

Un plan de communication interne et externe a été élaboré afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à l'ensemble des thématiques ESG et d'amplifier la portée de nos convictions par une visibilité externe basée sur des discours probants.

Ainsi, au-delà des formations, les collaborateurs d'Ostrum AM ont été sensibilisés à l'ESG par des articles sur le réseau social interne, par des focus réguliers dans la newsletter et par des réunions rassemblant l'ensemble du personnel, consacrée à notre vision de la finance durable.

En externe, les experts ont participé à de nombreux interviews et articles de presse, Ostrum AM a organisé une conférence de presse pour le lancement du fonds sur la Transition Juste et a largement communiqué sur les réseaux sociaux afin de diffuser le plus largement possible ses convictions. Afin de partager ses pratiques, Ostrum AM a aussi participé à différentes tables rondes et événements sur l'ESG : Time To Change, Forum ESG & Impact Investing, table ronde de l'AGEFI Hebdo. Les thèmes abordés se sont concentrés principalement sur l'ESG et le marché obligataire, sur les obligations durables, mais également sur la Transition Juste.

CONTRIBUTION À LA DÉFINITION DE STANDARDS ET RÉFLEXIONS DE PLACE

Ostrum AM a également la volonté de perfectionner et d'appliquer sa politique d'investissement responsable en contribuant à la mise au point de normes ESG et en assurant leur promotion. La société joue un rôle actif dans les initiatives du secteur qui visent l'amélioration et la normalisation des pratiques d'investissement responsable.

En 2022, Ostrum AM était signataire de :



Ostrum AM est, depuis 2008, signataire des six principes des Nations Unies pour l'investissement responsable à l'échelle internationale. Les organisations signataires doivent remplir un questionnaire annuel sur leurs pratiques d'investisseur responsable et publier un rapport de suivi.



Le CDP est une organisation internationale à but non lucratif, anciennement appelée « Carbon Disclosure Project » jusqu'à fin 2012. Elle détient une base de données mondiale des plus importantes sur la performance environnementale des villes et des entreprises. Le CDP encourage les investisseurs, les entreprises et les villes à prendre des mesures, afin de construire une économie réellement durable, en mesurant et comprenant leur impact sur l'environnement. Ostrum AM est signataire direct depuis 2018 et répond à l'enquête CDP depuis 2010.



L'IIGCC compte plus de 230 membres, principalement des fonds de pension et des gestionnaires d'actifs, répartis dans 15 pays, avec plus de 30 billions d'euros d'actifs sous gestion. Ostrum AM est membre de l'Institutional Investors Group on Climate Change, qui est l'organe européen pour la collaboration des investisseurs en matière de changement climatique et la voix des investisseurs qui prennent des mesures pour un avenir prospère et sobre en carbone. L'IIGCC joue un rôle clé dans l'exécution des initiatives des investisseurs mondiaux et collabore étroitement avec d'autres réseaux d'investisseurs.



Le Forum pour l'investissement Responsable a été créé en 2001 à l'initiative de gestionnaires de fonds, de spécialistes de l'analyse sociale et environnementale, de consultants, de syndicalistes, d'universitaires et de citoyens. Depuis, ils ont été rejoints par des investisseurs. Ostrum AM participe au FIR en direct depuis 2019.



UN Global Compact est une initiative volontaire fondée sur les engagements du DGE de mettre en œuvre des principes universels de durabilité et de prendre des mesures pour appuyer les objectifs des Nations Unies. Ostrum AM depuis 2019 adhère aux principes de l'UN Global Compact par l'intermédiaire de Natixis, signataire de cette initiative.



L'EFAMA est le porte-parole de l'industrie européenne de la gestion d'investissement, représentant 28 associations membres, 59 sociétés membres et 22 membres associés. Ostrum AM est membre du comité permanent de la gérance, de l'intégrité du marché et de l'investissement ESG. Ostrum AM participe à des groupes de travail sur les thèmes de l'investissement responsable et de la gouvernance d'entreprise.

www.efama.org/about/SitePages/Home.aspx



<https://www.afg.asso.fr/>

L'Association française de la Gestion Financière (AFG) représente et défend les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers. L'AFG soutient également les thèmes ESG à travers les travaux du comité spécial dont Ostrum AM est membre. Philippe Setbon (Directeur général d'Ostrum AM) est Président de l'Association française de la gestion d'actif (AFG) et Nathalie Pistre (Directrice Recherche & ISR) est membre du Comité Investissement Responsable.



<https://www.icmagroup.org/>

L'International Capital Market Association (« ICMA ») est une association qui compte plus de 500 membres répartis à travers 60 pays. La mission de l'ICMA est de promouvoir la résilience et le bon fonctionnement des marchés internationaux de la dette.

Les sujets prioritaires de l'ICMA portent sur les questions de réglementation, de marché et autres questions pertinentes relatives aux pratiques du marché impactant le fonctionnement des marchés de la dette au niveau international.



<https://www.climateaction100.org/>

L'initiative Climate Action 100+ se donne pour mission d'inciter et de peser sur les 100 grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale. Cela, pour que ces derniers mettent en pratique leurs opportunités de transition vers une énergie propre et respectent ainsi l'Accord de Paris. Lancée en décembre 2017 au cours du One Planet Summit, elle est considérée comme l'une des douze initiatives les plus pertinentes pour répondre aux questions du changement climatique. À ce jour, 700 investisseurs internationaux ont rejoint l'initiative dont Ostrum AM.



<https://www.icmagroup.org/>

Les Green Bond Principles (GBP) et les Social Bond Principles (SBP) sont une initiative de l'International Capital Market Association (ICMA) dont l'objectif est d'établir des recommandations de transparence et de divulgation et de promouvoir l'intégrité dans le développement du marché des obligations vertes et sociales. En 2021, Nathalie Beauvir-Rodes, analyste senior obligations à impact d'Ostrum AM a été nommée membre de l'Advisory Council des Principes de l'ICMA.



<https://www.fsb-tcfd.org/>

La Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) est un groupe de travail dont l'objectif est de proposer des recommandations sur la manière de publier les risques et opportunités liés au changement climatique.

Depuis 2020, Ostrum AM publie son rapport TCFD permettant ainsi de rendre compte de l'intégration des risques climatiques dans sa stratégie globale.

En 2022, Ostrum AM s'est engagée de manière plus approfondie en participant à deux groupes de travail de l'Association française de la Gestion financière (AFG) sur les critères minimaux à l'éligibilité des produits « article 8 » selon SFDR et les grands principes de définition communs aux sociétés de gestion.

Nous avons également participé à un groupe de travail co-animé par Finance for Tomorrow et l'AFG sur les critères d'exigences relatifs au suivi des controverses et à l'engagement actionnarial pour le label ISR.

Nous participons aussi aux réflexions menées par l'Eurosif sur les principaux problèmes liés à l'utilisation des notations et des données ESG.

Nous sommes membres de l'Advisory Council des Principes de l'International Capital Market Association (ICMA). Nous participons à plusieurs groupes de travail de cette instance couvrant les sujets suivants : Social Bonds, Climate Transition Finance, et Sustainability-Linked Bonds. Nous participons également aux sous-groupes de travail Green CPs, Green securitization, Covered bonds, Green repo au sein de la « Task force on sustainable financial products » de l'ICMA.

En 2022, nous sommes restés très impliqués dans la « Coalition pour la Transition juste », lancée en juin 2021 par Finance For Tomorrow. Cette coalition a pour but d’encourager les entreprises à intégrer la transition juste dans leurs stratégies. En s’associant aux investisseurs, entreprises, agences de notation extra-financières et autres parties prenantes engagés dans la transition juste, elle contribue aussi à faire émerger les meilleures pratiques. Elle a un triple objectif :

1. encourager les entreprises à intégrer la transition juste à leur stratégie environnementale en dialoguant de manière régulière avec elles ;
2. promouvoir les meilleures pratiques dans les secteurs d’activité les plus impactés par la transition environnementale ;
3. faciliter la collaboration entre investisseurs et entreprises.

Ostrum AM est leader du groupe de travail « Building and Construction » et travaille sur 3 enjeux : la formation, l’inclusion et le développement urbain durable. Nous travaillons en ce moment à la sélection des entreprises et indicateurs pour mener les actions d’engagement.

Au-delà de sa participation aux différentes initiatives de place, Ostrum AM répond à des consultations initiées par les autorités françaises ou européennes, telles que la taxonomie, l’application des mesures du règlement sur la transparence des risques en matière de durabilité (SFDR) et le questionnaire IOSCO sur les questions liées à l’ESG et au climat.

ÉVALUATION

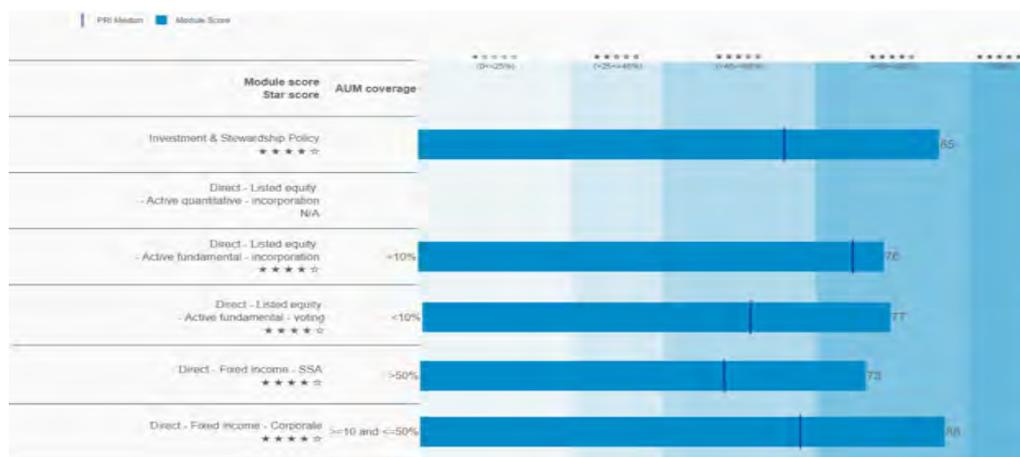
Principles for Responsible Investment



Ostrum AM est signataire des Principes pour l’Investissement Responsable des Nations Unies (PRI)¹ depuis 2008. À l’issue d’un exercice de reporting détaillé, les PRI attribuent une notation, établie sur une échelle à cinq niveaux, pour chaque module applicable.

La qualité et le caractère ambitieux de notre approche de l’investissement responsable sont reconnus par les PRI. En 2022, ils ont été récompensés par d’excellentes notes pour l’ensemble des modules sur lesquels nous sommes évalués : 4 étoiles pour chaque module et une notation supérieure à la note médiane pour chaque catégorie.

Parution de l’évaluation 2022.



Source : Rapport d’évaluation PRI 2022 d’Ostrum Asset Management. * SSA : Organisations supranationales, États/Gouvernements souverains, agences gouvernementales, entités infranationales.

¹ L’échelle de notation se présente de A+ à E, A+ étant la notation la plus élevée et E étant la plus basse. À l’issue d’un exercice de reporting détaillé, les PRI attribuent une notation, établie sur une échelle à 6 niveaux, pour chaque module applicable. Le score médian du « peer group » est également communiqué pour permettre une mise en perspective des résultats sur une base relative. Le Module « Strategy and Governance » est applicable à tous les signataires ; les autres modules sont applicables dès lors qu’ils couvrent une catégorie supérieure ou égale à 10 % des encours. Pour en savoir plus sur le reporting ESG d’Ostrum AM, se référer à son PRI Transparency Report intégral, disponible en accès public sur le site internet des PRI.

1.2.2 Ressources externes techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

Pour produire une analyse ESG (incluant les thèmes climat et biodiversité) intégrée pertinente, les équipes d'Ostrum AM s'appuient sur des données, tant qualitatives que quantitatives, sélectionnées collectivement pour leur pertinence, leur couverture et leur complémentarité. Ces différentes sources, ainsi que les échanges directs et réguliers avec le management des sociétés sont disponibles pour les équipes de gestion d'Ostrum AM.

Ainsi, concernant les émissions carbone, l'alignement climatique ou encore l'alignement à la taxonomie, les équipes peuvent s'appuyer sur l'expertise de notre fournisseur Trucost. En effet, celui-ci fournit des informations sur les émissions carbone, les intensités carbone, l'alignement taxonomie ainsi que des alignements climatiques pour les entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans le portefeuille.

Concernant les politiques sectorielles intégrant une dimension climatique, les équipes intervenant sur le climat utilisent les données charbon fournies par la GCEL (Global Coal Exit List, www.coalexit.org/), afin de pouvoir identifier les entreprises exclues de nos investissements au titre de notre politique charbon. De la même manière, les équipes se basent sur les données sur le pétrole et le gaz fournies par la GOGEL (Global Oil & Gas Exit List, <https://gogel.org/>) pour appliquer notre politique sur ce secteur.

Nous faisons également appel à d'autres fournisseurs de données, MSCI (www.msci.com/) et Vigeo (www.vigeo-eiris.com), pour d'autres indicateurs climatiques (en sus des éléments fournis par Trucost précédemment cités), pour les indicateurs pris en compte dans le modèle de notation ESG nommé GREaT¹, pour les indicateurs sur les principales incidences négatives requis par SFDR (PAI).

Pour les données concernant la biodiversité, Ostrum AM s'appuie sur Iceberg Data Lab (<https://icebergdatalab.com/>).

De plus, il arrive que les équipes en charge de l'intégration climat soit amenées à regarder des données fournies par des sources externes, telles que Climate Action 100+, Carbon Tracker ou encore Science Based Target Initiative, afin de compléter leur recherche.

¹ GREaT : notation extra-financière propriétaire de La Banque Postale Asset Management. Analyse en 4 piliers : Gouvernance responsable, gestion durable des Ressources naturelles & humaines, transition Energétique, développement des Territoires. Source : PRI

Tableau récapitulatif des principales sources de données externes :

Liste des fournisseurs de données		
Prestataires de base de données	Périmètre	Description
Trucost S&P	1. Corporate carbon	<ul style="list-style-type: none"> Données CO2 équivalent des Corporates et des souverains ; Alignement scenarios de réchauffement climatique (1.5°C, 2°C...); Émissions projetées ; Entreprise Value / MarketCap ; Évaluation du caractère vert/social/sustainable d'une obligation émise par un corporate et enrichissement du flag par un certain nombre de données sur le green bond et son émetteur ; Information sur les émetteurs charbon ; Risques physiques et de transition ; Taxonomie ; GSS bonds.
	2 .Corporate 2DA	
	3. Corporate Obligation verte/sociale/Sustainable	
	4. Taxonomie	
GREaT	Corporate Indicateurs ESG	<ul style="list-style-type: none"> Notation GREaT pour les émetteurs corporate basée sur des indicateurs de Vigeo et MSCI.
MSCI	Indicateurs ESG	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs utilisés dans la méthodologie GREaT ; Indicateurs bruts ESG DH (Label ISR) ; PAI ; ODD sur les Corporates ; Analyses ESG qualitatives des émetteurs.
Vigeo Moody's	Indicateurs ESG	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs utilisés dans la méthodologie GREaT ; Analyses ESG qualitatives des émetteurs.
Sustainalytics	Corporate ESG	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs ESG pour les Corporates ; Analyses ESG qualitatives des émetteurs ; Alerte sur les émetteurs présentant une controverse au regard de notre politique d'exclusion des Worst Offenders.
	Exclusion Worst Offenders	
ISS OEKOM	Vote	<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition de la plateforme de vote (plateforme permettant la transmission des votes aux teneurs de compte) Analyse des valeurs dites « non core » : détermination du sens des votes, en fonction du périmètre et en application de la politique de vote qui lui sont communiquées ; Exercice du vote sur les valeurs dites « non core » (hors marchés bloquants) ; Transmission au teneur de compte des votes « core » et « non core » ; Analyse des Corporates au regard de notre politique d'exclusion sur les armes controversées.
Bloomberg	Flag Green Bonds	<ul style="list-style-type: none"> Information sur le caractère GSS d'une obligation.
Iceberg DataLab	Empreinte Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs biodiversité pour les Corporates.

Au-delà des fournisseurs de données que nous avons sélectionnés, nous utilisons régulièrement les données collectées par des organismes qui travaillent spécifiquement sur le climat ou la biodiversité.

Bases de données externes spécifiques pour les aspects climatiques et biodiversité		
Prestataires de base de données	Périmètre	Description
Sustainable Development Goals (SDG)	Souverain ESG	<ul style="list-style-type: none"> Score global SDG + 17 SDG ; Indicateurs bruts pour les souverains + SSA ESG DH pour le Label ISR.
CDP	Corporate carbon	<ul style="list-style-type: none"> Émissions carbone déclarées par les entreprises ; Base de données Climat / Biodiversité pour alimenter la BDD interne.
Urgewald	Corporate	<ul style="list-style-type: none"> Liste d'entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon (GCEL), du pétrole et du gaz (GOGEL).
Climate Action 100+ Science Based Target Initiative (SBTI)	Corporate Carbon	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs ESG pour suivre les avancés des entreprises les plus émettrices de gaz dans leurs engagements climatiques.
Carbon Tracker	Corporate Carbon	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs ESG sur les effets du réchauffement climatique sur les marchés financiers ; Indicateurs ESG sur l'alignement climatique des émetteurs impliqués dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'électricité et des services publics.

RESSOURCES FINANCIÈRES DÉDIÉES A LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

En 2022, nous avons déployé des ressources financières à la prise en compte des critères ESG. Répertoire dans un tableau récapitulatif intégrant aussi les équivalents temps plein externe, elles permettent une vision plus approfondie de l'usage des différents modules pris en compte cette année.

Tableau récapitulatif des dépenses dédiées aux enjeux ESG

MÉTIER	DÉPENSES	THÈME
DIRECTION DE LA TRANSFORMATION	134 000 €	Mission d'accompagnement
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT	160 000 €	Améliorations reporting ESG Clients
DIRECTION DE LA COMMUNICATION	280 000 €	Participations à des Forums ESG, publications, communications internes, rapports...
GESTIONS	1 726 633 €	Montant global des fournisseurs de données
DIRECTION OPÉRATIONS & TECHNOLOGIE	782 507 €	Ressources externes pour les activités de la Gestion et de la Plateforme de service
TOTAL	3 083 140 €	
PART EN % DU BUDGET ESG SUR LE TOTAL BUDGET D'OSTRUM AM¹		7.8 %
PART EN % DU BUDGET ESG SUR LES ENCOURS SOUS GESTION TOTAUX		0.000818 %

¹Charges globales d'Ostrum AM au 31/12/2022, hors Masse Salariale et hors facturation Plateforme représentant les charges consommées hors Ostrum AM Gestion. Source : Ostrum AM au 31/12/2022

2. GESTION RESPONSABLE: NOTRE DÉMARCHE

NOTRE PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

Notre mission d'entreprise est de prolonger les engagements de nos clients par l'investissement et ainsi contribuer à leurs côtés à assurer les projets de vie, la santé et la retraite des citoyens européens. C'est pourquoi Ostrum AM s'est engagée sur les problématiques de développement durable et de financement responsable depuis plus de 35 ans¹. Elle peut ainsi éclairer et accompagner ses clients, influencer les émetteurs et contribuer aux réflexions de la Place Financière.

L'ambition d'Ostrum AM en matière de gestion responsable conduit naturellement à impliquer un nombre croissant de collaborateurs, ayant des niveaux de responsabilités et des activités différentes, dans la mise en œuvre de cette même ambition.

Notre approche ESG est globale et nous agissons principalement à 3 niveaux, **l'intégration**, **l'engagement** et **l'exclusion** :

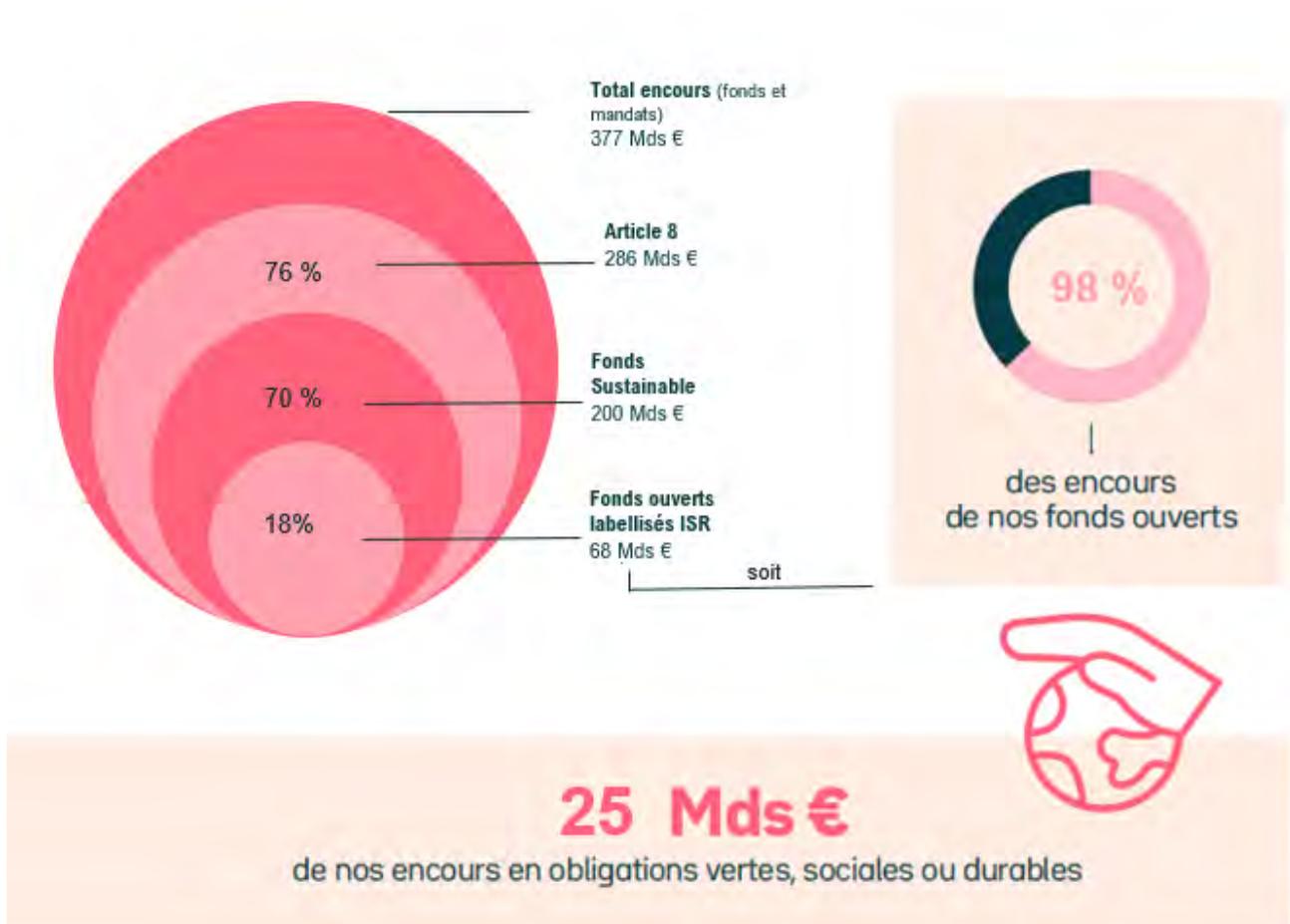
- Les risques environnementaux (dont les risques climatiques), sociaux, de gouvernance sont pris en compte dans notre évaluation des sociétés et les opportunités sont saisies dans notre scénario de croissance et dans notre analyse de la qualité et des risques ;
- Le dialogue établi avec les entreprises nourrit notre engagement, tant du côté des sociétés détenues en portefeuille que de celles émettrices d'obligations ;
- Notre politique d'exclusion et de désinvestissement exclut les secteurs ou entreprises qui ne respectent pas certains principes de responsabilité fondamentaux.

Notre conviction est que les sociétés prenant en compte les critères ESG, dont le climat et la biodiversité, bénéficient sur la durée d'une croissance de leurs résultats supérieure aux concurrents qui ne le font pas et font peser un moindre risque au niveau du crédit.

Ainsi, fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, notre démarche de gestion d'actifs responsable s'articule autour d'initiatives spécifiques en faveur de l'ESG déclinées au quotidien par les équipes d'investissement selon les spécificités de leur classe d'actifs. Nous sommes tous fortement mobilisés pour une gestion responsable pertinente et ambitieuse, génératrice de performance sur le long terme et porteuse de valeur ajoutée pour nos clients.

¹ À travers des opérations capitalistiques qui ont conduit à la création d'Ostrum AM le 1^{er} octobre 2018.

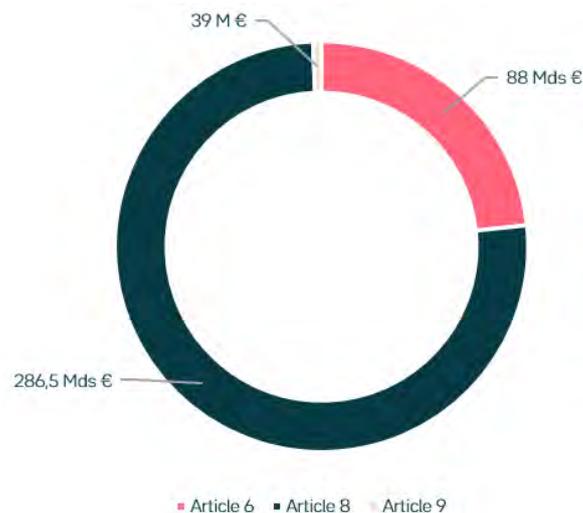
2.1 PRINCIPAUX CHIFFRES ESG ET CLASSIFICATION DES FONDIS



Source : Ostrum AM au 31/12/2022

RÉPARTITION DES ENCOURS SELON LA CLASSIFICATION SFDR

Ostrum AM a procédé à la classification de ses portefeuilles selon les articles 6, 8 et 9 du Règlement SFDR.



Source : Ostrum AM au 31/12/2022

Toutes les caractéristiques de ces portefeuilles sont mentionnées dans les documents pré-contractuels.

Les portefeuilles classés en article 6 sont séparés en deux catégories :

- ceux dont le processus d'investissement n'intègre pas une approche ESG ;
- ceux pour lesquels il n'existe pas d'objectif ESG dans la gestion du portefeuille mais dont le processus d'investissement mis en œuvre par le gérant respecte toutes les politiques ESG définies au niveau d'Ostrum AM et bénéficie de l'intégration des risques de durabilité dans l'analyse de l'univers d'investissement.

Les portefeuilles classés en Article 8¹ ont un processus d'investissement qui inclut des caractéristiques ESG (note moyenne, qualité minimum requise, objectifs CO₂...).

Les portefeuilles classés en Article 9 ont un objectif environnemental ou social clairement défini.

La liste des produits financiers de nos fonds ouverts catégorisés Article 8 et 9 au sens de la réglementation SFDR est la suivante :

Nom du fonds	Société de gestion	Gérant financier	Classification des fonds
LBPAM ISR OBLI ENTREPRISES*	La Banque Postale AM	Ostrum AM	Article 8
LBPAM ISR OBLI EUROPE*	La Banque Postale AM	Ostrum AM	Article 8
LBPAM ISR OBLI LONG TERME*	La Banque Postale AM	Ostrum AM	Article 8
LBPAM ISR OBLI MOYEN TERME*	La Banque Postale AM	Ostrum AM	Article 8
LBPAM ISR OBLI REVENUS*	La Banque Postale AM	Ostrum AM	Article 8
OSTRUM ISR MONEY*	NIMI**	Ostrum AM	Article 8
OSTRUM SRI CREIDT 12M	NIMI**	Ostrum AM	Article 8
OSTRUM SRI CASH A1P1*	NIMI**	Ostrum AM	Article 8
OSTRUM SRI CASH PLUS*	NIMI**	Ostrum AM	Article 8
OSTRUM SRI MONEY*	NIMI**	Ostrum AM	Article 8
OSTRUM SRI MONEY 6M*	NIMI**	Ostrum AM	Article 8
OSTRUM SRI MONEY PLUS*	NIMI**	Ostrum AM	Article 8
OSTRUM SRI EURO BONDS 3-5 ANS*	NIMI**	Ostrum AM	Article 8
REAMUR ACTIONS*	NIMI**	Ostrum AM	Article 8
OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS*	NIMI**	Ostrum AM	Article 8
OSTRUM SRI EURO AGGREGATE*	NIMI**	Ostrum AM	Article 8
OSTRUM SRI CREDIT SHORT DURATION*	NIMI**	Ostrum AM	Article 8
OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3*	NIMI**	Ostrum AM	Article 8
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS*	NIMI**	Ostrum AM	Article 8
OSTRUM SRI CREDIT EURO*	NIMI**	Ostrum AM	Article 8
OSTRUM SRI CROSSOVER*	NIMI**	Ostrum AM	Article 8
OSTRUM SRI CASH*	NIMI**	Ostrum AM	Article 8
CNP OSTRUM ISR CRÉDIT*	NIMI**	Ostrum AM	Article 8
LBPAM ISR TAUX*	La Banque Postale AM	Ostrum AM	Article 8
LBPAM VOIE LACTEE*	La Banque Postale AM	Ostrum AM	Article 8
OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7*	NIMI**	Ostrum AM	Article 8
ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME*	NIMI**	Ostrum AM	Article 8
ECUREUIL SRI OBLI EURO*	NIMI**	Ostrum AM	Article 8
OSTRUM GLOBAL SUSTAINABLE TRANSITION BONDS*	NIMI**	Ostrum AM	Article 9

*Tous les portefeuilles listés ci-dessus présentent un risque de perte en capital.

**Natix Investment Managers International

Pour plus d'informations sur les fonds, veuillez vous référer à notre [site internet](#).

¹ Ces fonds promeuvent des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais n'ont pas pour objectif un investissement durable. Ils pourront investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

2.2 INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG

2.2.1 Processus d'Investissement responsable

En tant que gérant d'actifs pour compte de tiers, la satisfaction des clients est naturellement une préoccupation au quotidien. Mais en tant que leader sur notre marché et en acteur clé de la gestion responsable, Ostrum AM a d'autant plus à cœur d'offrir à ses clients des produits responsables, intégrant les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance. Nous nous mobilisons pour identifier l'impact potentiel de ces dimensions sur l'analyse fondamentale des émetteurs et leur profil de risques, en cela qu'elles contribuent à la performance responsable et de long terme de nos produits et in fine à celle de ses clients.

UNE ANALYSE ESG SYSTÉMATIQUE :



Au-delà de l'intégration des critères ESG au niveau de l'analyse (cf. page 65), et parce que chacun de ses clients est unique, Ostrum AM peut offrir des produits répondant précisément à la spécificité de leur philosophie ESG. Si l'intégration des dimensions ESG est incontournable et enrichit son activité, l'intensité avec laquelle ces dimensions influent sur nos univers d'investissement et la construction des portefeuilles d'Ostrum AM a bien pour vocation de s'adapter aux exigences de nos clients.

En sus de l'intégration ESG sur les classes d'actifs, Ostrum AM offre à ses clients des produits ISR spécifiques et construit avec eux des stratégies sur mesure, répondant au mieux à leurs ambitions en matière d'ESG.

Au-delà d'une approche de la finance responsable ambitieuse et déployée à l'ensemble de ces stratégies de gestion, Ostrum AM a déployé une gestion ISR sur 98 % de ses encours sous gestion :

- **des stratégies best-in-class**, positive screening ou best-in-universe sont déployées sur certains de ses fonds ouverts (qui ont vocation à être labélisés) ;
- **des stratégies sur mesure** sont coconstruites avec nos clients pour leurs fonds dédiés ou leurs mandats, afin de répondre au mieux à leur philosophie ESG. **Les stratégies sont adaptées aux besoins de nos clients :**



Best-in-class et Positive screening

Exclure les émetteurs qui présentent un fort profil de risque ESG et favoriser les émetteurs les mieux évalués



Best-in-Universe

Privilégier les émetteurs les plus performants d'un point de vue ESG dans l'univers d'investissement, tous secteurs confondus



Exclusions renforcées

Exclure les émetteurs qui présentent les plus forts profils de risque ESG



Stratégies bas carbone

Proposer des stratégies de décarbonisation des portefeuilles et des portefeuilles à impact carbone maîtrisé

Source : Ostrum AM, 2022

Ostrum AM poursuit et encourage les initiatives propres à chacun de ses clients. Leurs exigences se renforcent et certains se fixent des lignes directrices fortes en termes d'intensité carbone, de température, de financement d'une économie bas carbone (à travers les obligations vertes, notamment). D'ailleurs, certains clients, signataires de la Net-Zero Owner Alliance, s'engagent publiquement à faire passer leurs portefeuilles d'investissement à zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050.

L'ambition d'Ostrum AM est d'accompagner ses clients le mieux possible. Pour cela, elle leur propose des stratégies de « best-in class », « best-in universe » ou/et décarbonisation de portefeuilles et des exclusions renforcées sur mesure.

2.2.2 Renforcement de notre politique de labellisations ISR

Les fonds qui obtiennent le label ISR¹ doivent notamment communiquer en toute transparence sur certains aspects de leurs performances environnementales, notamment en matière de mesure carbone du portefeuille. La production d'un indicateur sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) directes liées aux opérations de l'entreprise (scope 1) et indirectes liées à la fourniture de l'énergie nécessaire (scope 2) de son portefeuille (en tonnes d'équivalents de CO₂) est exigée.

D'autres indicateurs pertinents peuvent être ajoutés : en particulier la WACI (weighted average carbon intensity) qui est la moyenne pondérée des émissions rapportées au chiffre d'affaires des entreprises...

En 2022, nous avons poursuivi activement notre démarche de labélisation sur les fonds ouverts.

9 fonds ont été labellisés :

- Ostrum SRI Credit Short Duration ;
- Ostrum SRI Crédit Ultra Short Plus ;
- Ostrum Global Subordinated Debt ;
- Ostrum Global Sustainable Transition Bonds;
- Ostrum credit 6M;

et 4 fonds souverains :

- Ostrum SRI Euro Bonds 1-3 ;
- Ostrum SRI Euro Bonds 5-7 ;
- Ostrum SRI Euro Sovereign Bonds ;
- Ostrum SRI Total Return Sovereign.

Pour plus d'informations sur les fonds, veuillez-vous référer à notre [site internet](#).

¹Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.lelabelisr.fr. Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

Nous avons aussi labellisé un mandat et des fonds dédiés, à la demande de nos investisseurs.

Nos encours labellisés à fin 2022 :

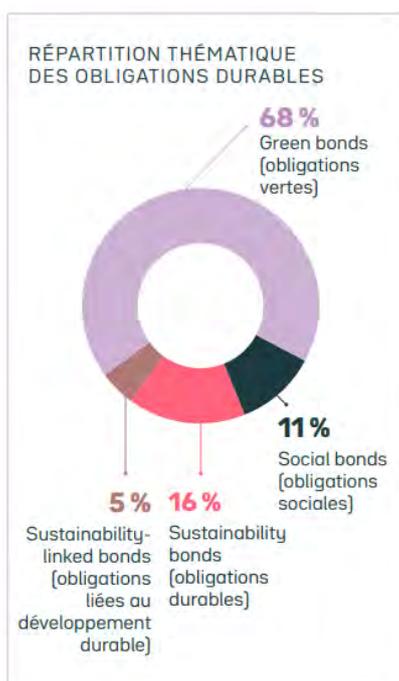
- **20** fonds ouverts ;
- **98 %** des encours de nos fonds ouverts (68,4 Mds €).

2.2.3 Notre stratégie de financement d'une économie à faible émission carbone

RENFORCEMENT DE NOTRE STRATÉGIE GREEN / SOCIAL / SUSTAINABLE BONDS¹

En 2022, Ostrum AM a significativement renforcé son exposition et son expertise dans les obligations durables (obligations vertes, sociales, durables & liées au développement durable).

Sur l'ensemble du périmètre d'Ostrum AM, les encours en obligations durables atteignent 25,2 Mds € à fin 2022 à travers 898 émissions :



- 597 obligations vertes (17,1 Mds €)
- 137 obligations durables (4 Mds €)
- 102 obligations sociales (2,9 Mds €)
- 62 obligations liées au Développement Durable² (1,2 Mn €)

¹Les obligations vertes (Green Bonds) permettent de lever des capitaux et d'investir dans des projets (nouveaux et existants) ciblant la transition énergétique et écologique

Les obligations durables (Sustainability Bonds) sont des obligations dont les fonds levés seront utilisés pour financer ou refinancer une combinaison de projets verts et sociaux.

Les obligations sociales (Social Bonds) utilisent des produits obligataires qui permettent de lever des fonds pour des projets (nouveaux et existants) visant à résoudre ou atténuer des problématiques sociales.

²Les obligations liées au Développement Durable (sustainability-linked bonds) visent à financer des besoins généraux de l'entreprise tout promouvant ses ambitions RSE

Ostrum AM s'appuie aujourd'hui sur l'expertise de deux analystes spécialistes et d'une méthodologie propriétaire pour évaluer et analyser les obligations durables. Compte-tenu du caractère auto labellisé du marché des obligations durables, il est important de développer en interne une méthodologie d'analyse de ces investissements pour éviter tout risque de greenwashing / socialwashing et suivre d'éventuelles controverses. La méthodologie d'analyse extra-financière des obligations durables d'Ostrum AM repose sur des grilles spécifiques à chaque type d'obligation durable. Pour les obligations durables (obligations vertes, obligations sociales, et obligations durables), la méthodologie d'évaluation propriétaire présente deux axes :

- Un axe émetteur : l'appréciation de la stratégie de développement durable (environnementale et/ou sociale) de l'émetteur et la manière dont l'émission de l'obligation y contribue, afin de mettre en avant le niveau de cohérence de l'émission avec la volonté de transition de l'émetteur ;
- Un axe instrument : l'évaluation de la structuration de l'instrument, notamment en termes de transparence dans l'allocation des fonds levés, de niveau de matérialité, d'additionalité et d'impact effectif des projets financés.

L'analyse de ces deux axes, est réalisée grâce à une dizaine d'indicateurs de notation, quantitatifs et qualitatifs, présentant des pondérations spécifiques en fonction de l'importance qui leur est octroyée. Cette analyse se matérialise par une note sur une échelle de 1 à 10 (1 étant la note maximum et 10 la note minimum). Seules les obligations notées de 1 à 7 sont effectivement considérées comme des obligations durables par Ostrum AM.

Concernant les obligations liées au Développement Durable (Sustainability-linked bonds), les analystes ont recours à une approche spécifique pour l'axe instrument qui tient compte de plusieurs facteurs tels que : la gouvernance de l'émission, la pertinence des indicateurs retenus, le calibrage des cibles à atteindre par ces indicateurs, la commensurabilité de la structuration de l'obligation, la transparence du reporting et l'exigence de la vérification externe.

Là encore, cette analyse se matérialise par une note sur une échelle de 1 à 10 (1 étant la note maximum et 10 la note minimum) et seuls les instruments notés de 1 à 7 sont effectivement considérés comme des obligations durables.

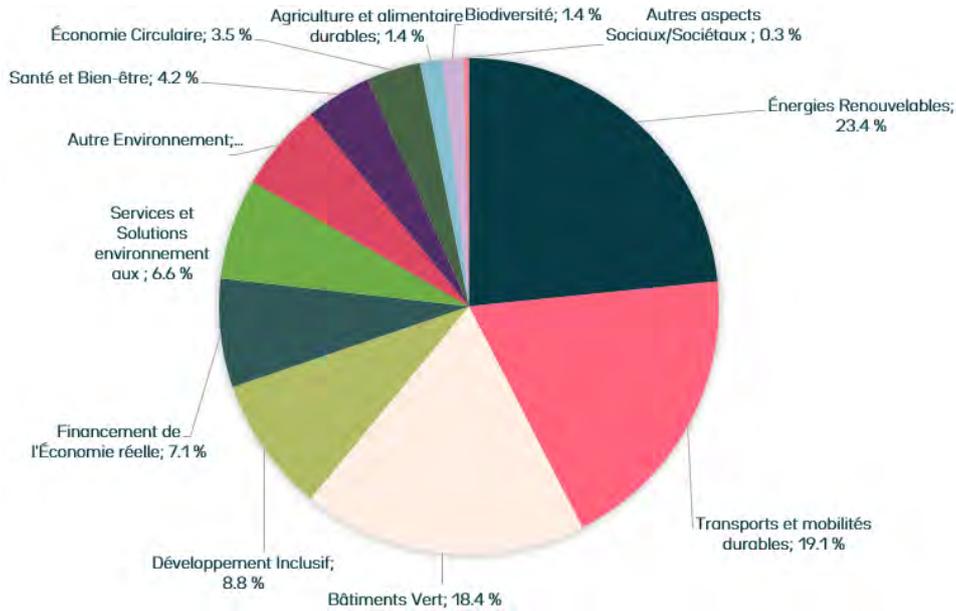
Une notation peut avoir 3 statuts :

- « pre-scoring » pour les émissions dont le premier rapport d'allocation et d'impact n'a pas encore été publié ;
- « scored » pour les émissions dont le premier reporting a été publié ;
- « under-reviewed » pour les émissions faisant face à des controverses jugées matérielles.

Chaque notation doit faire l'objet d'un suivi au minimum annuel pouvant conduire à des actions d'engagement auprès de l'émetteur en cas, par exemple, d'insuffisance ou de manque de transparence des informations communiquées.

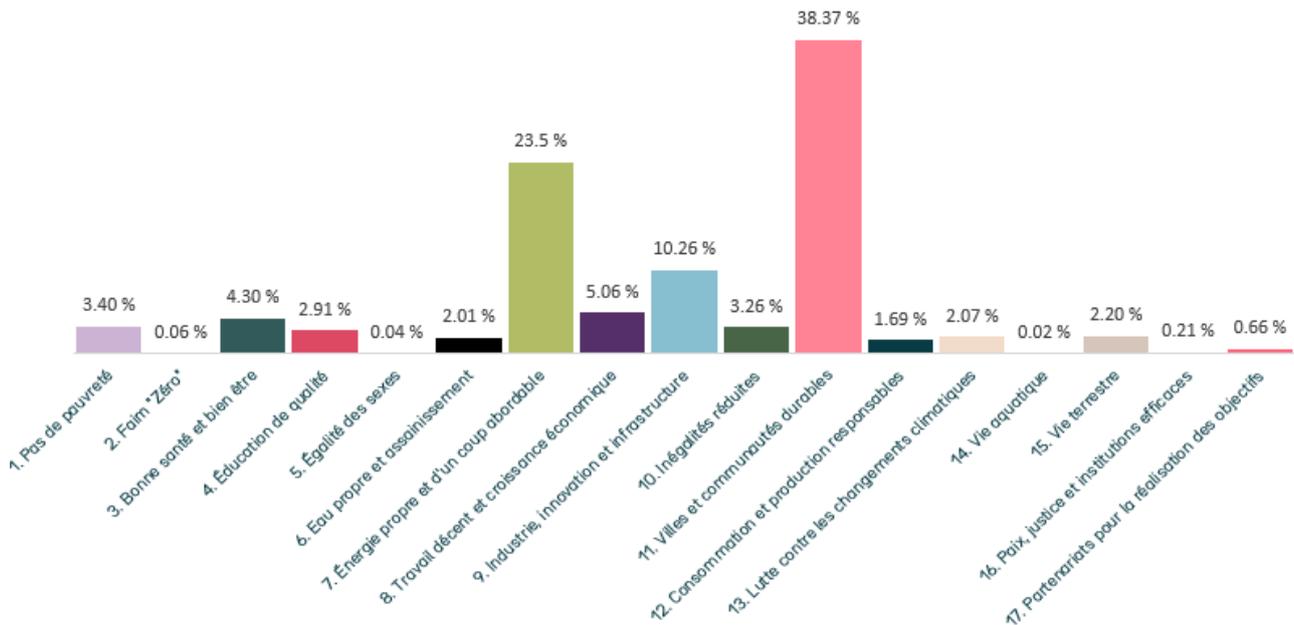
Les projets éligibles, vers lesquels sont les fonds levés dans le cadre d'une émission d'obligation durable, font l'objet d'une cartographie sur 10 Thématiques Durables, sur les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies, ainsi que sur le référentiel du label GREENFIN (pour les Green bonds ou la partie 'Green' des Sustainability bonds).

Les projets financés sont en majorité des projets d'énergies renouvelables, de transports et mobilités durables et de bâtiments verts. Pour plus de détails, se référer au graphique suivant :



Source : Ostrum AM au 31/12/2022

Le financement de ces obligations durables permet de contribuer à plusieurs des objectifs de développement durable des Nations Unies, et notamment ODD11 (Villes et Communautés durables ODD7 (Energie propre et d'un coût abordable) et ODD9 (Industrie, Innovation et Infrastructure). Pour plus de détails, se référer au graphique suivant :



Source : Ostrum AM au 31/12/2022.

2.2.4 Transition Juste

Convaincue que la transition écologique ne peut s’opérer sans prendre en compte les enjeux sociaux, Ostrum AM a lancé, en 2022, le premier fonds obligataire investi dans un univers sur le thème de la Transition Juste. Classé article 9 et conforme aux directives du label Greenfin¹. Investi à 100 % dans des obligations durables internationales, le fonds Ostrum Global Sustainable Transition Bonds vise à intégrer la transition juste tant au niveau des émetteurs que des instruments dans lesquels il est investi. Il vise un triple objectif :

1. Réduire l’empreinte carbone : financement des énergies renouvelables, des bâtiments verts, de la mobilité propre, des solutions de décarbonisation de l’industrie, d’efficacité énergétique, ... ;
2. Promouvoir l’impact social : promotion de l’accessibilité aux infrastructures de base, à la santé, l’éducation et la formation, à un logement décent et aux services financiers, ... ;
3. Préserver les écosystèmes et les économies locales : développement du tissu économique local, utilisation durable des ressources, préservation de la biodiversité.

2.3 STRATÉGIE D’ENGAGEMENT

Ostrum AM a placé l’Engagement et le vote au cœur de sa démarche d’investisseur responsable.

Dans ce cadre, Ostrum AM suit une politique d’engagement qui s’articule autour de cinq axes :



Pour plus d’informations sur les politiques de vote et d’engagement, veuillez la consulter sur notre [site internet](#).

¹ L’ensemble des instruments investis devront respecter les exclusions définies par le label GREENFIN relatives à l’ensemble de la chaîne de valeur des combustibles fossiles et de l’ensemble de la filière nucléaire et disponibles sur le site du Ministère de la Transition Écologique (<https://www.ecologie.gouv.fr/>). Créé par le ministère de la Transition Écologique, le label GREENFIN garantit la qualité verte des fonds d’investissement et s’adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables. Le label a la particularité d’exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.

2.3.1 Un dialogue permanent sur 8 thématiques d'engagement

Ostrum AM a identifié 8 thématiques d'engagements environnemental, social et de gouvernance, transverses aux gestions actions et obligataires. À partir de ces thématiques communes, chaque analyste (actions et /ou obligations) cible des actions spécifiques, dans le respect de notre politique d'engagement.

Nos thématiques et axes d'engagement prioritaires :

<p>1. Participer à la réduction du changement climatique et s'y adapter</p>	<ul style="list-style-type: none"> En réduisant les émissions de CO₂ afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 En gérant les risques physiques et de transition 			
<p>2. Limiter l'impact sur l'écosystème environnemental</p>	<ul style="list-style-type: none"> En optimisant la gestion des ressources En agissant pour préserver la biodiversité 			
<p>3. Valoriser le capital humain</p>	<ul style="list-style-type: none"> En maintenant de bonnes relations avec les salariés En veillant à la santé et la sécurité du personnel et des prestataires 			
<p>4. Renforcer les relations avec les parties prenantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> En garantissant le respect des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement En maintenant de bonnes relations avec les communautés locales 			
<p>5. Garantir la sécurité des consommateurs et protéger leurs données</p>	<ul style="list-style-type: none"> En assurant la sécurité et la santé des consommateurs En veillant à la sécurité de leurs données 			
<p>6. Assurer l'éthique des affaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> En déployant une politique anti-corruption En garantissant une politique fiscale transparente 			
<p>7. Équilibrer les pouvoirs et les rémunérations</p>	<ul style="list-style-type: none"> En mettant en place une gouvernance équilibrée En rendant la politique de rémunération transparente 			
<p>8. Améliorer la transparence des données</p>	<ul style="list-style-type: none"> En facilitant l'accès aux données financières et extra-financières 			

Source : Ostrum AM au 31/12/2022

Les thématiques d'engagement sont identifiées au niveau de la société de gestion.

Toutes les thématiques ne feront pas l'objet d'un engagement spécifique par les analystes des équipes de gestion. Certaines seront privilégiées par les équipes de gestion Fixed Income et portées par les analystes crédit, d'autres par les équipes de gestion Actions.

En effet, certains thèmes sont considérés comme « mainstream » et font partie du dialogue permanent et/ou ne font pas l'objet de données suffisantes à ce stade pour engager avec les entreprises. Ces thématiques peuvent être néanmoins majeures dans notre évaluation de la politique RSE des entreprises. Elles seront donc particulièrement surveillées à travers notre politique de suivi des controverses. Ostrum AM veillera à ce qu'un émetteur faisant l'objet d'une controverse soit tout particulièrement étudié selon les procédures en vigueur.

Quelques-unes de ces controverses se retrouvent au travers de nos engagements collaboratifs en cohérence avec les thématiques et axes définis par Ostrum AM.

S'agissant de la gestion actions, l'engagement et le vote sont étroitement liés. Une partie des axes identifiés dans la politique figurent d'ailleurs dans la politique de vote présente sur notre site internet.

Pour la gestion obligataire, les équipes de Gestion d'Ostrum AM tiennent des réunions et conférences téléphoniques avec les émetteurs d'obligations dans le cadre de notre analyse préalable (« due diligence »). Ce dialogue peut être engagé, soit avant l'investissement, soit lorsque le titre est déjà détenu en portefeuille dans le cadre du suivi des investissements.

Ostrum AM assure le suivi des engagements réalisés, qu'ils soient individuels ou collectifs. Sur notre site Internet, nous communiquons sur notre activité d'engagement et présentons les éléments quantitatifs et les résultats obtenus dans un rapport publié chaque année. Les actions d'engagement font également l'objet d'un suivi particulier au sein des reporting de fonds ayant obtenu le Label ISR.

Si, malgré le dialogue, les entreprises ne répondent pas aux exigences d'Ostrum, nous pouvons être amenés à exclure l'émetteur (politique charbon, politique relative aux worst offenders..).

2.3.2 Les principaux chiffres-clés

Chiffres-clés

242 engagements ont été conduits auprès de **123** sociétés différentes.

149 réunions et contacts, sur des sujets financiers et extra-financiers, conduits avec les entreprises

- dont **91** avec les émetteurs du Fixed Income [hors GSS].

Principales thématiques de dialogue en 2022 :



- **Participer à l'atténuation et s'adapter au changement climatique**
- **Limiter l'impact sur l'écosystème environnemental**

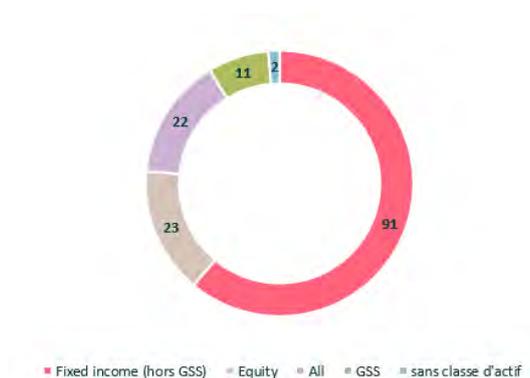


- **Assurer l'éthique des affaires**
- **Valoriser le capital humain**
- **Renforcer les relations avec les parties prenantes**



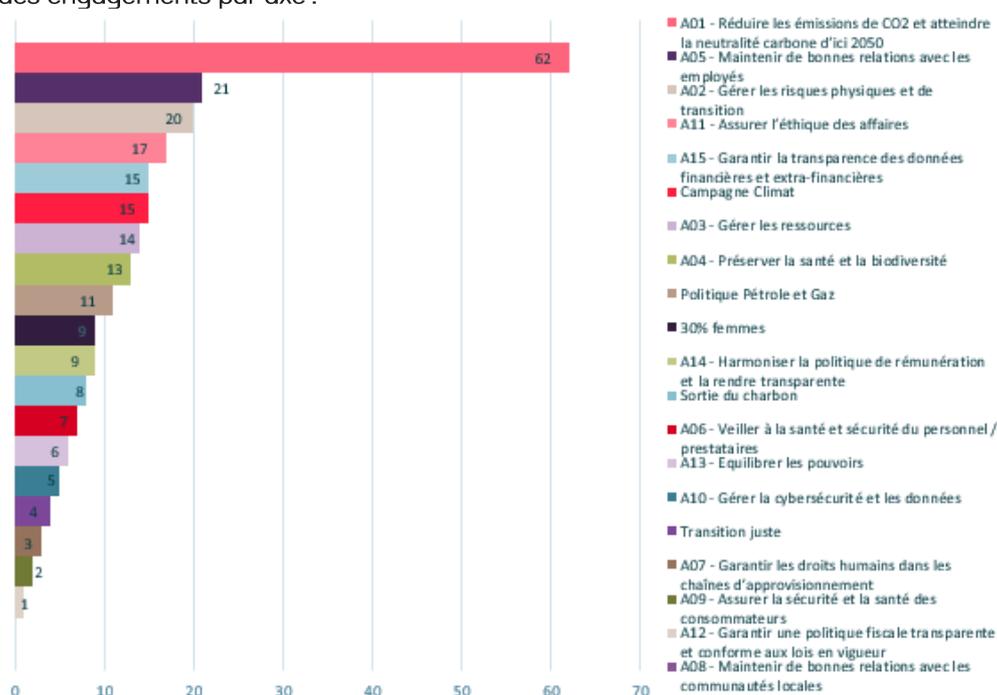
- **Équilibrer les pouvoirs et les rémunérations**
- **Améliorer la transparence des données**
- **Garantir la sécurité des consommateurs et protéger leurs données**

Répartition des engagements par classe d'actifs :



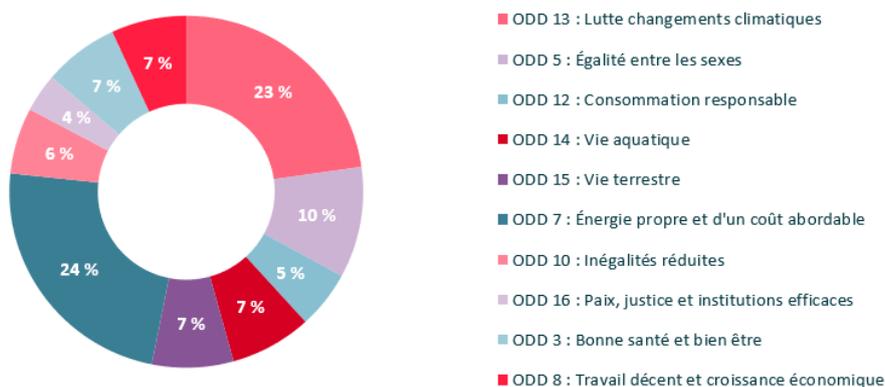
Source : Ostrum AM au 31/12/2022

Répartition des engagements par axe :



*Réalisé dans le cadre de notre engagement au 30% Club Investor France. Source : Ostrum AM au 31/12/2022

Répartition des engagements par ODD :



Source : Ostrum AM au 31/12/2022

2.3.3 Politique de vote active et responsable

Ostrum AM applique une politique de vote rigoureuse et exigeante dans l'exercice de ses droits de vote aux assemblées d'actionnaires, dans le cadre d'un univers de vote complet, où sont abordées les questions sociales et environnementales, ainsi que les lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise.

Ostrum AM met à disposition tous les votes aux assemblées générales auxquelles nous avons participé.

En tant que société de gestion pour compte de tiers, Ostrum AM considère qu'il est de sa responsabilité et de son devoir de diligence envers les porteurs de parts de veiller à l'évolution de la valeur de leurs investissements et d'exercer les droits patrimoniaux attachés aux titres détenus dans les portefeuilles dont elle assure la gestion. Ainsi, Ostrum AM exerce son activité de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de part.

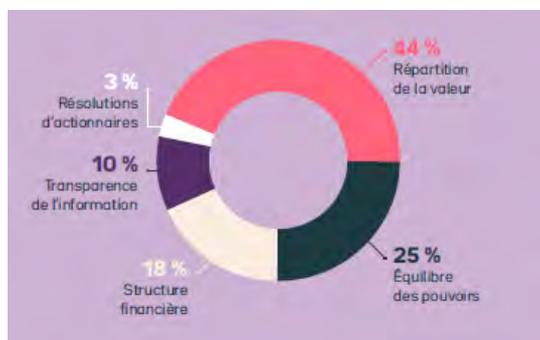
Dès 1998, Ostrum AM a élaboré une politique de vote qui définit les principes auxquels elle entend se référer pour l'exercice des droits de vote aux assemblées générales. Ces principes reflètent les meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise et constituent le fondement de notre philosophie et de notre vision d'un système de gouvernement d'entreprise de qualité. Selon l'OCDE, la gouvernance est « un des principaux facteurs d'amélioration de l'efficacité et de la croissance économiques et de renforcement de la confiance des investisseurs ».

En 2022, Ostrum AM a amendé sa politique de vote. Elle a notamment défini un cadre d'analyse de la stratégie climat des entreprises. Ce canevas doit ainsi permettre de juger plus objectivement, quelles que soient les particularités de l'entreprise, les résolutions liées au climat proposées par les conseils d'administration ou par les actionnaires ; Elle demande aussi le renforcement du contrôle de l'alignement entre stratégie de décarbonation de l'entreprise et objectifs de performance environnementale dans la rémunération des dirigeants.

- Principaux chiffres sur l'ensemble des portefeuilles détenus par Ostrum AM au 31/12/2022 :



- Répartition de la contestation sur l'ensemble des résolutions proposées au vote des actionnaires :



Lorsque nous nous opposons aux résolutions, nous le communiquons systématiquement aux sociétés et partageons les raisons de notre opposition.

2.3.4 Un engagement actif dans des initiatives collectives

En 2022, Ostrum AM a signé plusieurs nouveaux engagements climatiques :

- **Coalition des investisseurs pour des soins responsables (initiative de l'UNI Global Union)** : Les effets de la pandémie ont mis en lumière et exacerbé de nombreux problèmes connus de longue date dans le secteur des maisons de retraite. Ces problèmes ont des causes multiples : notamment la vulnérabilité inhérente aux soins aux personnes âgées, le manque de préparation au niveau mondial face à une pandémie, les mauvaises conditions de travail et dans certains cas l'incapacité du gouvernement à soutenir et/ou réglementer de façon adéquate ce secteur. Le but de cette coalition est l'engagement concrets auprès de quelques sociétés du secteur. En 2022, en plus d'engagements concrets auprès de quelques sociétés du secteur, Ostrum AM a été signataire d'une lettre dans le cadre de la coalition des investisseurs pour des soins responsables. Cette lettre destinée à la Présidence Tchèque et le Comité du Représentant Permanent du Conseil de l'Union européenne (COREPER) a reçu un retour positif du Commissaire Schmit qui a accepté une rencontre avec les signataires afin d'échanger sur la coalition.
- **Campagne de non-divulgaration 2022 (initié par le CDP)** : Depuis 2017, le CDP a coordonné une campagne d'engagement mondiale menée par les investisseurs, appelée la campagne de non-divulgaration (ou NDC). Par cette campagne, le CDP demande chaque année à plus de 7000 des plus grandes entreprises du monde de communiquer sur leur impact et leur gestion du changement climatique, des forêts et de la sécurité de l'eau par un questionnaire. Les investisseurs sont invités à diriger des engagements ou à cosigner des lettres en collaboration avec d'autres investisseurs pour demander la divulgation d'informations à des sociétés qui n'ont pas encore communiqué leurs informations. En 2022, 121 entreprises distinctes ont reçu une lettre cosignée par Ostrum AM.
- **Déclaration de l'investisseur mondial aux gouvernements sur la crise climatique (initiative de l'Investor Agenda)** : La déclaration appelle les gouvernements en 2022 à amplifier leur ambition climatique, à mettre en œuvre des politiques climatiques nationales solides pour concrétiser cette ambition et à s'engager à mettre en œuvre la divulgation obligatoire des risques climatiques. En 2022, 604 signataires représentant près de 42 milliards de dollars en actif sous gestion ont signé l'appel à l'action de cette année.
- **Campagne pour le Science Based Target (initié par le CDP)** : Cette campagne de mobilisation des SBT vise à permettre aux investisseurs d'encourager des entreprises plus ambitieuses en leur demandant spécifiquement de se fixer des objectifs fondés sur la science (SBT). Cette campagne cible les entreprises les plus sensibles au climat sur le marché mondial des investissements. L'échantillon à impact élevé du CDP a été filtré pour assurer un impact et une pertinence maximum, tant du point de vue du climat que de l'investissement. Les entreprises contactées dans le cadre de cette campagne recevront des liens utiles vers des ressources et sont priées de communiquer avec le bureau local du CDP pour obtenir de l'aide afin de démarrer ou de prendre les dernières mesures pour établir leurs SBT. 1 061 entreprises distinctes ont reçu une lettre co-signée par Ostrum AM en octobre 2022 [campagne 2022-2023].
- **Déclaration de l'investisseur sur les normes d'emploi et les impacts communautaires (initiative de l'ICCR)** L'idée de cette déclaration est de démontrer le soutien des investisseurs aux valeurs et principes de la transition juste auprès des décideurs politiques et des entreprises. Un tel outil a été jugé utile pour les acteurs étatiques et les entreprises afin de transmettre le soutien des investisseurs aux principes de la transition et d'inciter les décideurs politiques à s'assurer qu'il s'agit d'une transition juste qui soutienne une économie décarbonisée équitable sur le plan ethnique et économique, en donnant la priorité aux emplois « à haut potentiel », au respect des droits de l'homme, aux impacts communautaires positifs et à la réparation des dommages. En 2022, le nombre de signataires de la déclaration de l'investisseur sur les normes d'emploi et les impacts communautaires est de **97** investisseurs mondiaux représentant près de 4,3 milliards de dollars d'actifs sous gestion/conseil. Après la publication de la déclaration, l'ICCR a produit une ressource qui s'intitule : Energy Utilities Engagement Resource on Just Transition : Applying the ICCR Investor Statement on Job Standards and Community Impacts, afin d'aider les membres de l'ICCR dans ces dialogues.

▪ **Tribune d'Investisseurs « Say On Climate » 2022 (initiative du FIR : Forum pour l'investissement responsable)** : Le « Say On Climate » est une résolution mise à l'ordre du jour des assemblées générales (AG) des entreprises cotées qui peut être déposée par l'entreprise elle-même ou par ses actionnaires, afin de les amener à voter chaque année sur la politique climat de l'entreprise et d'assurer dès lors un dialogue permanent sur les questions environnementales. Depuis 2021, le FIR prend position et dévoile ce qu'il attend de ces résolutions. Dans ce contexte, il publie une tribune dont Ostrum AM est signataire, rappelant la nécessité d'un dialogue avec les actionnaires, les partenaires sociaux et l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise sur leur transition écologique et demandant aux entreprises des secteurs les plus polluants de systématiser la mise à l'ordre du jour de résolutions climatiques lors des Assemblées générales d'actionnaires. Le FIR appelle les entreprises à inclure dans leur résolution « Say on Climate » un socle minimum d'informations qui permette d'évaluer de manière rigoureuse leur ambition climatique. Il demande : la publication exhaustive d'objectifs chiffrés de réduction de l'ensemble des émissions de gaz à effets de serre [Scope 1, 2 et 3] ; un planning précis : - ces objectifs de réduction des émissions doivent être formulés à court [jusqu'en 2025], moyen [2030] et long-terme [2050 au plus tard]. Enfin la mise en œuvre de moyens clairs et suffisants. Les sociétés doivent aussi préciser les leviers qui seront utilisés afin d'atteindre leurs objectifs climatiques. En 2022, à l'issue des votes en Assemblée Générale, le taux d'approbation moyen des investisseurs aux Say on Climate 2022 français est de 93 %. Enfin, le taux d'alignement moyen des entreprises avec les recommandations du FIR est de 49,5 %.

Ces engagements complètent ceux des années précédentes, toujours en cours :

- Investor Decarbonisation Initiative – Organisation – Share Action ;
- Investor Expectations on climate change for airlines and aerospace companies – Climate Action 100+;
- Investor for a Just Transition ;
- The 30% Club Investor Group for the promotion of a better gender diversity within the SBF 120's executive management teams;
- Tobacco Free Finance Pledge ;
- Letter to meatpackers & processors on traceability of indirect suppliers in their Brazilian supply chains– IISF,PRI,CERES.

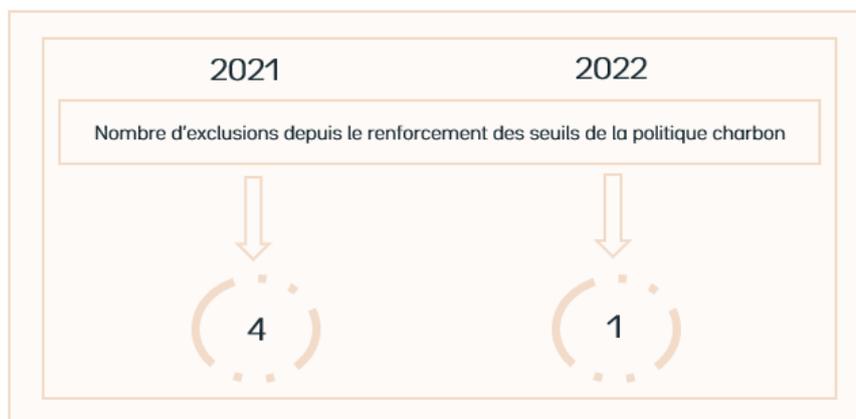
L'ensemble de nos engagements individuels ou collaboratifs permettent de cibler et de contribuer à certains Objectifs de Développement Durable (ODD). Les ODD liés au climat et à la biodiversité nous permettent également d'identifier les risques de durabilité comme l'exigent les réglementations européenne (Règlement SFDR) et française (loi Énergie climat).

Par ailleurs, nos politiques sectorielles ou d'exclusion (charbon, pétrole & gaz, tabac, et armes controversées...) sont aussi des axes d'engagement forts.

2.4 LES POLITIQUES SECTORIELLES ET D'EXCLUSION

Ostrum AM a renforcé ses politiques sectorielles et d'exclusion qui permettent un engagement fort des équipes de gérants et d'analystes.

En 2021, le durcissement de notre politique sectorielle de sortie du charbon nous a permis de maintenir le dialogue avec les émetteurs. Nous avons échangé avec les entreprises dont le plan de sortie de charbon ne permettait pas d'être en ligne avec les Accords de Paris et avons exclu 4 entreprises ne respectant pas les objectifs demandés. En 2022, l'application de la politique charbon a fait l'objet d'une exclusion.



En 2022, Ostrum AM a mis en œuvre une **politique Pétrole et Gaz**. Elle entend faire de la sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles* et/ou controversées, un axe d'engagement prioritaire avec les entreprises dans lesquelles elle est investie en actions ou obligations, tant au niveau du dialogue que de la politique de vote. Par ailleurs, Ostrum AM engagera un dialogue actif avec l'ensemble des émetteurs du secteur sur l'adéquation de leur stratégie avec les recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie visant à satisfaire aux Accords de Paris.

TABLEAU DES POLITIQUES SECTORIELLES OU D'EXCLUSION¹ :

DÉTAILS DE LA POLITIQUE SECTORIELLE		
<p>ÉTATS INTERDITS</p> <p>Conformément à la réglementation, Ostrum AM exclut tout investissement dans des pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● sous embargo américain ou européen, ● présentant des déficiences majeures dans leur lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, selon le Groupe d'action financière (GAFI). 	<p>CHARBON</p> <p>Ostrum AM exclut les entreprises qui développent de nouvelles capacités charbon, ainsi que celles qui n'ont pas défini de plan de sortie du charbon conforme à l'Accord de Paris. Ostrum AM exclut également les entreprises qui dépassent les seuils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 20 % de chiffre d'affaires issu de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production de charbon, ● 10 M de tonnes de production annuelle de charbon thermique, ● 5 GW de capacité installée, ● 20 % de la production d'énergie générée par le charbon. 	<p>PÉTROLE & GAZ</p> <p>Depuis 2022, Ostrum AM opère sa sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières non conventionnelles³ et/ou controversées.</p> <p>Nous avons cessé d'investir dans des sociétés qui réalisent 10 % ou plus de leur production en volume dans ces catégories⁵.</p> <p>Cette politique porte non seulement sur l'entreprise visée mais s'étend aussi à toutes les entreprises impliquées dans la chaîne de valeur : exploration, développement et, de facto, une partie significative de la chaîne aval.</p> <p>Elle se complète par une politique de vote et d'engagement, tant sur le non conventionnel et/ou controversé que sur le conventionnel.</p> <p>Cette politique sera évolutive dans le temps. Un durcissement progressif des seuils est ainsi prévu pour accompagner les entreprises dans leur transition, tout en maintenant un degré d'exigence élevé.</p>
<p>WORST OFFENDERS</p> <p>Ostrum AM exclut toutes les entreprises, cotées ou non, présentant des atteintes sévères et avérées aux principes défendus par les standards internationaux (Pacte mondial des Nations Unies, Principes directeurs de l'OCDE²), notamment en matière de droits humains, droits du travail, préservation de l'environnement et éthique des affaires.</p>	<p>ARMES CONTROVERSÉES</p> <p>Notre politique sur les armes controversées exclut les acteurs impliqués dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● la production, ● l'emploi ou le stockage, ● la commercialisation ou le transfert des bombes à sous-munitions (BASM) et des mines anti-personnel (MAP), ce, qu'ils portent sur de nouveaux achats ou des stocks existants), ● les armes chimiques, les armes biologiques, les armes nucléaires et les armes à uranium appauvri, en ce qui concerne les nouveaux achats. 	
<p>TABAC</p> <p>Ostrum AM s'engage à ne plus soutenir le secteur du tabac, dont les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux sont particulièrement négatifs et contraires aux Objectifs de développement durable (ODD).</p>		

¹Précision CHARBON

Les seuils indiqués correspondent aux seuils de la Global Coal Exist List (GCEL, www.coalexist.org/) 2020. Les désinvestissements du capital des entreprises concernées se feront dans un délai de 6 mois (dans des conditions normales de marché).

Au plus tard, Ostrum Asset Management désinvestira tous les émetteurs charbon avant les dates butoirs de 2030, pour l'OCDE, et de 2040, pour les pays hors OCDE sans exception possible.

Précision PÉTROLE ET GAZ : Production pétrolières et gazières non conventionnelles : En accord avec les recommandations des institutions de référence basées sur des études scientifiques, les catégories non conventionnelles/controversées ont été définies comme étant celles qui s'appuient sur des procédés de fracturation (pétrole et gaz de schiste, liquides et gaz étanches) ou qui reposent sur les forages offshore ultra-profond, des forages en Arctique, ainsi que sur l'extraction de sables bitumineux, de méthane de houille et de pétrole extra-lourd.

¹Worst Offenders : Pire contrevenant. ²Organisation de Coopération et de Développement Économiques. ³ En accord avec les recommandations des institutions de référence basées sur des études scientifiques. ⁴ Les catégories non conventionnelles / controversées ont été définies comme étant celles qui s'appuient sur des procédés de fracturation (pétrole et gaz de schiste, liquides et gaz étanches) ou qui reposent sur les forages offshore ultra-plafond, des forages en Arctique ainsi que sur l'extraction de sables bitumineux, de méthane de houille et de pétrole extra-lourd. ⁵ Pour plus d'informations, consulter la page 43.

ZOOM SUR LA POLITIQUE DE GESTION DES CONTROVERSES

Monitoring quotidien des controverses

Ostrum AM assure une veille constante des controverses, grâce à sa recherche interne propriétaire et les informations de ses providers (fournisseurs de données) spécialisés.

En interne, la Recherche crédit et la gestion actions surveillent de près les émetteurs et anticipent le plus souvent les controverses graves avant qu'elles ne deviennent excessivement matérielles. La recherche crédit communique régulièrement avec les gérants, lors du Morning Meeting, ainsi que dans les comités dédiés (revues sectorielles, par exemple) ou des monographies par émetteur.

Alertes aux controverses

D'autre part, Ostrum AM a développé un outil interne pour remonter les alertes de controverses graves signalées par ses « providers » sur le périmètre de ses investissements, pour alerter la Gestion en temps réel, de manière à ne pas manquer une controverse qui aurait peut-être échappé à l'analyste par sa soudaineté (un accident environnemental majeur, par exemple, mettant en lumière une faille dans la gestion des risques d'un émetteur qui n'aurait pas été porté à la connaissance du marché).

De cette manière, les controverses – y compris environnementales – sont suivies de très près, et nous sommes en mesure d'évaluer leur matérialité sur les risques d'un émetteur donné.

Rôle des risques dans l'élaboration des listes d'exclusions

Les membres de l'équipe des risques de crédit sont membres des différents comités – Worst Offenders, Charbon, armes controversées – et s'assurent que les alertes sur les « Global Norms » (normes internationales) relevées par le fournisseur de données (Sustainalytics) sont étudiées en comité.

Lors des comités Worst Offenders, en l'absence de consensus concernant les noms étudiés, ces derniers peuvent être présentés au Comité Exécutif pour décision.

Les décisions de ces différents comités sont prises en compte dans les outils de suivi des risques, notamment par le gel des investissements des émetteurs concernés.

Mise en application des listes d'exclusions dans les outils de contrôle

Les Risques d'Investissements mettent en place les contrôles « pré-trade » bloquants pour les listes réglementaires (Armes Controversées), d'exclusions sectorielles (Charbon, Tabac) et pour la liste Worst Offenders. Des contrôles « post-trade » sont également mis en place pour les émetteurs interdits.

Le monitoring (suivi) et le traitement des éventuels dépassements suit le même processus d'alertes et d'escalade que les autres contraintes d'investissements réglementaires et contractuelles. Cf chapitre Consolidation et Monitoring des risques ESG

Pour plus d'informations sur l'ensemble de nos politiques, veuillez les consulter sur le [site internet](#).

2.5 LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPAUX IMPACTS NÉGATIFS

2.5.1 Politique de diligence raisonnable relative aux principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

L'Article 4 du règlement SFDR (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers prévoit qu'une transparence soit mise en place sur les impacts négatifs en termes de durabilité sur les objectifs d'investissement durable ou sur la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales dans la prise de décision d'investissement sur les produits nous concernant.

Ostrum AM a renforcé la prise en compte des incidences négatives en termes de durabilité dans ses décisions et son organisation. La gouvernance de ces sujets est définie dans des procédures permettant de clarifier les rôles et responsabilités des différentes équipes.

Ostrum AM prend pleinement en considération les principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Plusieurs politiques nous permettent d'identifier et de hiérarchiser les principaux impacts négatifs sur la durabilité.

En effet, Ostrum AM a formalisé sa Politique ESG qui présente ses politiques et pratiques en matière d'investissement environnemental, social et de gouvernance (ESG). Elle illustre les engagements en faveur de l'investissement responsable dans toutes ses activités, dans le respect des réglementations françaises et internationales et de leurs évolutions.

De plus, Ostrum AM a développé une politique d'engagement et de vote qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs et qui définit des thématiques et axes d'engagement communs. Dans la gestion actions, l'engagement et le vote sont étroitement liés. Ostrum AM encourage les sociétés faisant l'objet d'un investissement à améliorer leurs pratiques en se prononçant lors des assemblées générales sur l'ensemble des placements et conformément à sa politique active, en respectant les standards les plus élevés et en tenant compte des problématiques sociales et environnementales.

Dans la lignée des engagements pris par la Place financière de Paris lors de la COP 21 de 2015, Ostrum AM s'engage à contribuer activement à la nécessaire lutte contre le réchauffement climatique et à la transition vers une économie bas carbone. En 2019, pour donner suite à la Déclaration de la Place Financière du 2 juillet, Ostrum AM a renforcé son action, tant au niveau des réflexions de Place qu'à l'échelle de sa propre politique.

Toutes les politiques sectorielles décrites dans la partie relative à la prise en compte des risques de durabilité fournissent également une vision claire des principaux impacts négatifs pris en compte par Ostrum AM.

Un certain nombre d'initiatives sont également décrites dans la politique générale RSE d'Ostrum AM.

2.5.2 Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Ostrum AM prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité d'Ostrum AM.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Éléments de mesure	Incidences
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés		
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	7 360 289.36 tCO2e
	Émissions de GES de niveau 2	1 592 595.71 tCO2e
	Émissions de GES de niveau 3	16 218 807.85 tCO2e
	Émissions totales de GES	25 171 692.92 tCO2e
2. Empreinte carbone	Scope 1+2+3	65.10 tCO2e / mEUR invested
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Scope 1+2+3	91.73 tCO2e / mEUR revenues
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4.53%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	29.18%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0.27 GWh / mEUR revenues
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0.17%
8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.00 tCO2e / mEUR invested
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.12 tCO2e / mEUR invested
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.47%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	35.65%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	2.52%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	17.80%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux		
15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	103.60 tCO2e / mEUR GDP
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	0.01%

3. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AUX OBJECTIFS CLIMATIQUES ET DE BIODIVERSITÉ

3.1 STRATÉGIE D'ALIGNEMENT CONFORME AUX ACCORDS DE PARIS



3.1.1 La capacité de faire des calculs et de piloter la gestion

LES ALIGNEMENTS CLIMATIQUES

Ostrum AM s'appuie sur l'expertise de Trucost [<https://www.spglobal.com/esg/trucost>] pour estimer les trajectoires d'émissions de carbone d'un émetteur. Trucost fournit une estimation des trajectoires d'émissions de carbone de chaque émetteur au cours des six dernières années et comprend une projection pour les six années à venir. L'impact climatique de l'entreprise est ensuite évalué en fonction de l'alignement de sa trajectoire sur différents scénarios de réchauffement climatique. Pour ce faire, Trucost s'appuie sur deux approches reconnues par la Science Based Targets Initiative (SBTI).

En voici les principaux aspects :

- L'approche SDA qui s'applique aux secteurs homogènes et à forte intensité de carbone pour lesquels l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) produit une trajectoire de décarbonation. Il s'agit des 8 secteurs suivants : production d'électricité, production de charbon, production de pétrole, production de gaz naturel, acier et aluminium, ciment, automobiles et compagnies aériennes. Pour ces émetteurs, la production passée est celle déclarée et la production future est estimée en fonction des prévisions de l'entreprise. La trajectoire de l'intensité obtenue est comparée à celle calculée par l'AIE pour le secteur en question. Ensuite, une échelle est appliquée en fonction de la part de l'entreprise dans la production totale du secteur. Trucost calcule ensuite les différences entre les émissions de l'entreprise et celles données par l'AIE pour différentes trajectoires [1,75°C, 2°C et 2,7°C].
- L'approche GEVA s'applique à tous les secteurs non-SDA. Il s'agit d'entreprises dont les activités sont peu émettrices ou hétérogènes. Ces entreprises n'ont donc pas de trajectoire de décarbonation identifiée. Ainsi, cette approche repose sur l'idée que les entreprises doivent réaliser des réductions d'émissions de carbone cohérentes avec le taux requis pour l'économie globale. En d'autres termes, la trajectoire de transition d'une entreprise représente sa contribution aux émissions mondiales totales et à l'intensité des émissions. Elle est donc mesurée en termes d'émissions de GES par unité de marge brute ajustée en fonction de l'inflation. Trucost calcule donc l'alignement des entreprises sur le scénario du GIEC AR5 [1,5°C, 2°C, 3°C, 4°C et 5°C] dont les intensités sont exprimées en tCO₂/Mn\$ avant mise à l'échelle basée sur la valeur ajoutée [Marge brute ajustée pour l'inflation].

Une fois que la meilleure approche a été identifiée et appliquée à un émetteur, Trucost calcule les écarts entre les émissions de l'entreprise et celles requises par le scénario choisi sur les 12 années de la trajectoire. L'écart qui en résulte peut-être positif ou négatif. S'il est positif, alors l'entreprise n'est pas en ligne avec le scénario choisi. Au contraire, si cet écart est négatif, l'entreprise est alignée sur celui-ci. En conclusion, l'entreprise est considérée comme alignée sur le scénario climatique selon lequel l'écart d'émissions négatif est le plus faible en valeur absolue. Une fois ces données récoltées, notre équipe de Recherche Quantitative est en mesure d'évaluer la température d'un portefeuille en calculant la moyenne des écarts des constituants avec un scénario donné pondérée par leur quantité au sein du portefeuille rapportée à leur valeur d'entreprise. Cette approche repose sur l'hypothèse sous-jacente selon laquelle détenir 1% de la valeur d'une entreprise revient à détenir 1% des émissions et 1% d'écart. Ainsi, le portefeuille sera considéré comme aligné avec le premier scénario contre lequel son écart est négatif.

Grâce à cette méthodologie, nous avons la capacité de mesurer l'alignement climatique des portefeuilles que nous gérons ainsi que l'alignement climatique global d'Ostrum AM.

Ainsi, au 31 décembre 2022, l'ensemble cumulé de nos portefeuilles était aligné sur un scénario 2 degrés [scope 1 et 2].

LES INDICATEURS CLIMATIQUES

Certains portefeuilles bénéficient d'indicateurs quantitatifs climatiques tels que l'empreinte carbone ou l'intensité carbone.

Ostrum AM utilise Trucost pour obtenir l'ensemble des émissions de carbone des scopes 1 et 2 des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans les portefeuilles. Ces données sont ensuite utilisées afin de calculer le total des émissions de carbone.

Après avoir calculé les émissions carbone, Ostrum AM est en mesure de donner les émissions de carbone par million d'euros investi, en divisant le montant du précédent calcul par la valeur du portefeuille. Ce nouveau résultat permet de normaliser les émissions de carbone par million d'euro investis. Cette mesure est appliquée à un nombre croissant de portefeuilles et nous permet de comparer avec précision l'ensemble des portefeuilles sans tenir compte de leur taille.

Ostrum AM utilise également Trucost pour obtenir l'ensemble des intensités carbone des scopes 1 et 2 des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes en portefeuille. À ce stade, le scope 3 n'est pas pris en compte dans l'analyse, comme le recommande le SBTi. Une fois l'intensité de chaque émetteur récupérée, l'intensité carbone de chaque portefeuille est calculée en additionnant l'intensité de chaque émetteur, pondérée par son poids dans celui-ci. L'intensité carbone ainsi obtenue permet aux gérants de mesurer le volume d'émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaires généré par ces émetteurs dans leur portefeuille sur une période donnée.

S'agissant de l'intensité carbone des souverains, Ostrum AM récupère également les données à partir de Trucost sovereign. La valeur de l'intensité est définie par le volume de CO₂ émis pour 1 million de PIB.

Pour une grande majorité des portefeuilles bénéficiant du Label ISR, l'intensité carbone est choisie parmi les 4 indicateurs ESG DH.

Conformément au référentiel du Label ISR et pour la plupart des portefeuilles labélisés, Ostrum AM a décidé que la note de l'intensité carbone serait meilleure que celle de son univers de référence. Cet indicateur climatique permet donc de piloter la gestion des produits concernés.

LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DE NOS CLIENTS

Certains de nos clients institutionnels sont signataires de la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) de l'ONU. Lancée en septembre 2019 lors du Sommet Action Climat des Nations Unies, l'Alliance NZAO rassemble des investisseurs institutionnels ayant pris l'engagement d'assurer la transition de leur portefeuille d'investissements vers la neutralité carbone d'ici 2050. L'Alliance fonde son action sur une volonté de mise en œuvre des Accords de Paris, ayant pour principal objectif de limiter la hausse de la température moyenne globale à 1,5°C. Les membres de l'Alliance sont les premiers du secteur financier à fixer des objectifs intermédiaires, qui comprennent des fourchettes de réduction des émissions de CO₂ pour 2025 [22 %-32 %] et pour 2030 [40 %-60 %].

D'autres clients se sont également fixé des objectifs climatiques ambitieux qu'Ostrum AM s'engage à respecter.

Ainsi, 53% du total de nos encours ont un objectif de diminution de 25% de l'empreinte carbone de 2019 à 2024.

Certains portefeuilles représentant 11 % du total de nos encours sont assortis d'un objectif d'alignement climatique à 2 degrés.

3.1.2 Le déploiement de nos politiques énergies fossiles (P&G et Charbon)

Ostrum AM s'est dotée de politiques sectorielles et d'exclusion exigeantes qui permettent d'exclure des portefeuilles des entreprises présentant des risques climatiques importants. En effet, Ostrum AM refuse de soutenir des secteurs ou des émetteurs qui ne respectent pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va de la crédibilité de notre approche et de notre responsabilité fiduciaire vis-à-vis de nos clients. Nous avons donc défini des politiques d'exclusion permettant de définir un premier périmètre de notre univers d'investissement.

Pour plus de détails sur nos politiques sectorielles, se référer au chapitre 2.4.

3.1.3 Les campagnes d'engagement

Nous engageons le dialogue, selon les principes de notre Politique charbon avec une vingtaine d'émetteurs : plusieurs ont déjà été exclus à l'issue du processus.

Nous menons également un engagement selon les principes de notre Politique P&G avec une dizaine d'émetteurs.

Nous avons réalisé une trame d'engagement climat en cohérence avec Climate Action 100+ qui s'articule autour de 4 points :

- Alignement avec un scénario 1,5°C : objectifs à court, moyen et long terme ;
- Compensation des émissions de GES ;
- Gouvernance interne de la stratégie climatique ;
- Intégration de la taxonomie de l'Union européenne pour les activités durables.

3.2 STRATÉGIE D'ALIGNEMENT SUR LES OBJECTIFS DE BIODIVERSITE

En 2021, Ostrum AM a défini une stratégie biodiversité visant à mettre en place les mesures nécessaires pour respecter, à horizon 2030, les 3 objectifs principaux figurant dans la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 :

- la conservation de la diversité biologique,
- l'utilisation durable de ses éléments
- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Par ailleurs, nous procédons lors de l'évaluation des émetteurs à une analyse de notre contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

A l'horizon 2030, nous nous engageons donc à :

- ⇒ Renforcer notre expertise relative à l'identification et la surveillance des éléments constitutifs de la biodiversité importants pour sa conservation et son utilisation durable telles que requises par la Convention à travers notre évaluation des émetteurs ;
 - ⇒ Mesurer et suivre notre empreinte biodiversité ;
 - ⇒ Assurer le suivi et renforcer notre investissement dans des obligations durables liées aux enjeux de la biodiversité ;
 - ⇒ Poursuivre notre exclusion des émetteurs les plus néfastes aux écosystèmes ;
 - ⇒ Renforcer notre engagement avec les émetteurs sur les secteurs les plus dépendants et les plus impactants.
-

3.2.1 L'intégration de la biodiversité dans notre analyse des émetteurs

Les éléments extra-financiers sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est à dire ayant un impact sur le risque ou l'opportunité de l'émetteur.

La perte de la biodiversité coûte au moins 500 Mds USD par an. Depuis une trentaine d'années, des économistes calculent le coût de la perte de la biodiversité et estiment la valeur des services écosystémiques rendus par la nature entre 125 000 Mds USD et 140 000 Mds USD par an, soit presque le double du PIB mondial.

Ne pas agir mettrait des entreprises face à un risque opérationnel, c'est-à-dire tout risque lié à la dépendance aux ressources utilisées, mais aussi à des risques juridiques (non-conformité aux nouvelles réglementations), de controverses et de taxation accrue (activités polluantes, eau...).

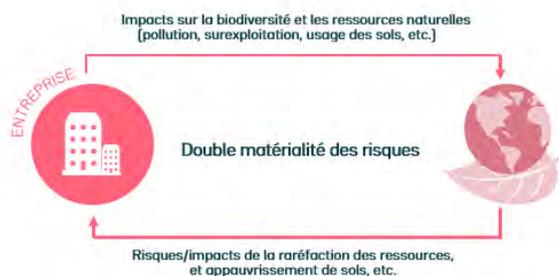
Il existe également une dimension réputationnelle importante puisque cela vient entacher l'image de l'entreprise.

D'autres risques peuvent s'agréger : risque de marché dû aux pressions des actionnaires et risques financiers venant de la difficulté à se financer sur les marchés dans un contexte où les investisseurs prennent de plus en plus en compte la thématique de biodiversité.

D'une manière générale, nous intégrons dans notre notation le degré d'implication des groupes dans la mise en œuvre de mesures d'adaptation.

Si la matérialité financière est facilement identifiable dans certains secteurs comme l'agro-alimentaire ou les infrastructures, elle est, à ce jour, encore difficilement appréhendable dans certains secteurs.

C'est pour cette raison que la matérialité ne doit plus être uniquement regardée dans un sens, elle doit se mesurer également en prenant en considération notre impact sur la biodiversité et les ressources naturelles (pollution, surexploitation, usage des sols, etc.). Ce concept de double matérialité trouve également tout son sens dans le cadre de la biodiversité.



Au sein des analyses de matérialité réalisées par les analystes, de nombreux sujets sont pris en compte afin de limiter notre impact sur la destruction de la biodiversité.

Au niveau mondial, plusieurs causes d'érosion de la biodiversité sont clairement identifiées, parmi lesquelles l'IPBES¹ en a identifié cinq majeures :

- Les changements d'usage des terres et de la mer : destruction et fragmentation des milieux naturels liées, notamment, à l'urbanisation et au développement des infrastructures de transport ;
- L'exploitation directe de certains organismes : surexploitation d'espèces sauvages : surpêche, déforestation, braconnage ;
- Le changement climatique : il peut s'ajouter aux autres causes et les aggraver. Il contribue à modifier les conditions de vie des espèces, les forçant à migrer ou à adapter leur mode de vie ;
- La pollution des eaux, des sols et de l'air ;
- La propagation d'espèces exotiques envahissantes.

Certaines de ces pressions sont plus particulièrement applicables à notre activité d'investisseur et sont aujourd'hui prises en compte par les analystes et les gérants dans plusieurs secteurs. Les entreprises contribuant au développement du capital naturel sont de grandes sociétés évoluant dans les secteurs suivants (liste non exhaustive) : agroalimentaire, infrastructures, transports, déchets, énergie, luxe ou pharmacie. Ces industries ont un impact sur la biodiversité, alors que le capital naturel est une ressource nécessaire à leurs activités.

Nous concentrons notre attention sur les pressions suivantes dans les principaux secteurs impactant la biodiversité :



¹IPBES : The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services

3.2.2 Le calcul et le suivi de notre empreinte biodiversité

Afin de mesurer notre empreinte biodiversité, nous avons choisi de nous appuyer sur Iceberg DataLab (IDL) pour l'empreinte biodiversité. Son évaluation est donnée selon la mesure MSA par km².

Le MSA est l'unité de mesure de l'impact ou l'empreinte des entreprises et des investissements sur la biodiversité. Il s'agit de l'abondance moyenne des espèces (Mean Species Abundance), une mesure exprimée en pourcentage caractérisant l'intégrité des écosystèmes. Cette mesure évalue l'abondance moyenne des espèces indigènes dans un espace délimité par rapport aux écosystèmes non perturbés (%); la mesure de référence utilisée par le GIEC, la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et les Nations Unies (IPBES). Les valeurs de MSA vont de 0 % à 100 %, 100 % représentant un écosystème intact non perturbé.

La méthodologie d'IDL prend en compte quatre pressions différentes sur la biodiversité :

- Le changement d'utilisation des terres : évaluation de l'occupation des terres (maintien des terres dans un état perturbé) et de la transformation des terres (conversion des terres non perturbées)
- La pollution de l'air (les émissions d'oxydes d'azote (NOx), qui conduisent à l'eutrophisation et à l'acidification des sols) ; L'acidification et l'eutrophisation perturbent les conditions de vie de la flore et de la faune, entraînant des changements dans les écosystèmes ;
- Le changement climatique: de nombreuses espèces sont très sensibles aux changements de température. En raison du rythme du changement climatique en cours, les espèces ne seront pas capables de s'adapter et risquent de disparaître ;
- L'écotoxicité : certains polluants sont particulièrement dangereux pour l'eau et les espèces vivant en eau douce. Les polluants peuvent soit être directement toxiques pour les espèces, soit s'amasser par bioaccumulation dans les organismes aquatiques et donc éventuellement affecter la régénération.

L'empreinte biodiversité tient compte des impacts passés, présents et futurs.

La chaîne de valeur couverte par cette méthodologie correspond aux 3 scopes :

- Le Scope 1 couvre les opérations directement liées à l'activité de l'entreprise : occupation des sols liée aux bâtiments de l'entreprise, consommation d'eau, émissions de CO₂ due à la combustion de gaz dans les centrales ;
- Le Scope 2 se réfère aux impacts sur la biodiversité générés par la production d'électricité, de vapeur, de chaleur et de froid achetée par l'entreprise (achat d'énergie de l'entreprise, production d'électricité à partir d'énergie fossiles, autre que les combustibles ;
- Le Scope 3 Upstream (En amont) correspond à l'achat et au transport de matières premières, déchets générés lors des opérations, déplacements professionnels, déplacements domicile-travail des employés, exploitation par la société évaluée d'actifs en leasing/Downstream (En aval) lié à l'exploitation ou la fin de vie du produit : distribution (transport des produits finis), usages, déchets (gestion des déchets issus du produit utilisé).

Ainsi, nous récupérons l'ensemble des impacts directs et indirects sur la biodiversité pour les scopes 1,2 et 3 pour la grande majorité des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans les portefeuilles.

Ces données sont ensuite utilisées par Ostrum AM, afin de calculer l'impact total des pressions exercées sur la biodiversité. Le total des impacts est exprimé en MSA.km² et mesure les impacts dont Ostrum AM, en sa qualité d'investisseur, est responsable.

Si la position d'Ostrum AM dans une entreprise est égale à 1% de la valeur totale de l'entreprise, alors l'asset manager possède 1% de l'entreprise, et se trouve donc responsable d'1% des impacts [MSA.Km²]. En calculant les impacts dont Ostrum AM est « responsable » pour chaque position du portefeuille et en additionnant ces impacts, Ostrum AM obtient le total des impacts sur la biodiversité d'un portefeuille donné.

Une fois les impacts sur la biodiversité calculées pour un portefeuille, les équipes sont en mesure d'évaluer les impacts sur la biodiversité par million d'euro investi, en divisant le montant des impacts sur la biodiversité par la valeur du portefeuille concerné par la mesure d'impact. Ce nouveau résultat permet de normaliser les impacts sur la biodiversité par 1 000 000 € investis.

Ostrum AM calcule l'empreinte biodiversité de ses investissements en utilisant la formule suivante :

$$\text{Empreinte biodiversité (MSA.KM}^2\text{/M€ investis)} = \frac{\sum_i^n \left(\frac{\text{Valeur de la position}_i \text{ (M€)}}{\text{Entreprise value de l'émetteur}_i \text{ (M€)}} \times \text{CBF Value}_i \text{ Scope 1, 2 \& 3 (MSA.Km}^2\text{)} \right)}{\sum \text{Valeur position}_i \text{ (M€)}}$$

Concrètement, l'empreinte biodiversité d'Ostrum AM est estimée à environ -0.12 MSA.KM²/M€ investis au 31 décembre 2022.

À ce stade, le calcul prend en compte les scopes 1, 2 et 3. Ainsi, il y a un risque de double comptage au niveau d'un portefeuille.

3.2.3 La biodiversité intégrée à notre processus de gestion

⇒ OBLIGATIONS DURABLES LIÉES AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ :

Lorsque notre équipe d'analystes Obligations Durables évalue un instrument, elle réalise systématiquement une cartographie des projets financés [Use of Proceeds] sur des thématiques durables dont une portant sur la biodiversité. Cette dernière couvre des catégories de projets éligibles tels que : la foresterie durable, la restauration de rivières, la réhabilitation de milieux marins (dont les massifs coraliens).

Les projets d'agriculture durable, qui intègrent également des enjeux de protection de la biodiversité et des écosystèmes sont, quant à eux, cartographiés selon la thématique durable : « Agriculture et alimentation durables ». Cette cartographie systématique nous permet d'évaluer le pourcentage de nos investissements en obligations durables en lien avec les enjeux de biodiversité.

Par ailleurs, dans la logique du « *do no significant harm* » [DNSH] de la taxonomie européenne, les analystes évaluant les obligations durables s'attachent à vérifier, dans la mesure des données disponibles, les incidences potentielles des projets éligibles sur la biodiversité et leur gestion.

Par exemple, pour les bâtiments verts, nous vérifions que le site sur lequel est construit le bâtiment n'est pas une aire protégée ou un site ayant une grande valeur environnementale. De même, pour les projets d'énergie renouvelable, nous nous assurons, au moyen de *Second Party Opinions*, notamment, que les projets comportent une évaluation des répercussions environnementales et que les mesures d'atténuation requises pour la protection de la biodiversité et des écosystèmes ont été bien mises en œuvre.

Quelques exemples d'investissement :

- Le financement de l'acquisition, la maintenance et la gestion de forêts certifiées par des labels internationaux (Forest Stewardship Council (FSC) ou encore le Programme for the Endorsement of Forest Certification (PEFC)), dans un but de régénérer la biodiversité de ces zones de plantation et de récolte, ainsi que de contribuer à la restauration de forêts primaires.
- Dans le secteur des réseaux électriques, le financement de dépenses visant à réduire l'utilisation des sols et l'impact sur la biodiversité terrestre, notamment la démolition de kilomètres de lignes aériennes existantes et leur remplacement par des réseaux souterrains. Cette évolution réduit l'occupation permanente du sol par les lignes aériennes et diminue le besoin de tailler massivement la végétation dans des réserves naturelles, des zones humides et d'autres zones protégées. En outre, les démolitions éliminent également le risque (même faible) de collision d'oiseaux avec des lignes électriques.
- Le financement du Canada Nature Fund, dont l'objectif est la protection de la biodiversité du Canada par la création de zones protégées et conservées par des organisations et initiatives qui aident à rétablir les espèces en danger d'extinction.
- La participation au financement du projet « Neo Terra » de la Nouvelle Aquitaine, notamment à l'Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine (ARB NA) qui gère l'observatoire dédié au suivi des espèces de la région et participe à l'intégration des problématiques liées à la biodiversité dans les schémas d'aménagement et de production.

⇒ POLITIQUES SECTORIELLES ET D'EXCLUSION

Les politiques sectorielles et d'exclusion (cf chapitre 2.4) prennent en compte, s'il y a lieu, la biodiversité. C'est le cas notamment de notre gestion des controverses (Worst Offenders), et des politiques sectorielles sur le charbon et le tabac.

En 2022, la politique Pétrole et Gaz a été mise en œuvre en accord avec les principes publiés en 2021. Une approche approfondie a permis de cibler les techniques les plus impactantes sur l'environnement (techniques d'extraction non conventionnelles et/ou controversées).

Tous les types d'infrastructures liées à l'industrie du pétrole et du gaz peuvent avoir des impacts importants sur la biodiversité, mais plus particulièrement celles qui utilisent des techniques non conventionnelles et/ou controversées (offshore en eaux profondes, Arctique, pétrole lourd et extra lourd, pétrole bitumineux et associé, gaz de houille, gaz/pétrole de schiste).

Des techniques de forage horizontal, de fracturation hydraulique avec des produits chimiques, d'exploration consistant à pomper de grands volumes d'eau, d'injection de vapeur, d'exploitation à ciel ouvert, d'extraction in situ, de forage conventionnel mais nécessitant un équipement adapté aux conditions de l'Arctique, doivent notamment être proscrites.

Elles provoquent des émissions élevées de CO₂, de méthane, produisent des boues toxiques, un déversement d'hydrocarbures dans l'eau, augmentent le risque de tremblements de terre, des effets chimiques ou physiques néfastes et à long terme sur la structure du sol, des fuites de méthane, et nécessite une utilisation intensive de l'eau et des produits chimiques qui peuvent contaminer les eaux souterraines, les eaux de surface et affecter négativement les écosystèmes.

Toutes ces techniques d'extraction ont pour conséquence des impacts environnementaux graves et irréversibles sur les écosystèmes terrestres et maritimes déjà sous pression en raison des changements climatiques : c'est pour cette raison qu'Ostrum AM a fait le choix de cibler particulièrement ces méthodes dans sa Politique Pétrole et Gaz.

⇒ INDICATEURS INTÉGRÉS DANS LA MÉTHODOLOGIE GREaT

La méthodologie GREaT est une réponse pragmatique de l'analyse des émetteurs/sociétés vis-à-vis des enjeux du développement durable. Au-delà de la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), la méthode GREaT mesure l'engagement, la responsabilité, les opportunités et les risques pour les entreprises.

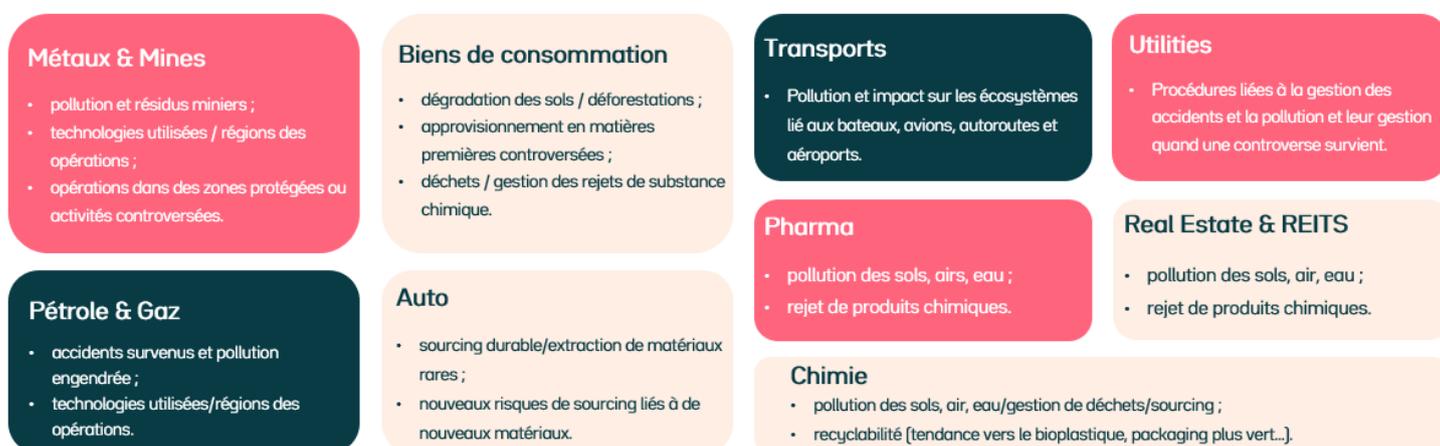
⇒ POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Ostrum AM a développé une politique d'engagement autour de thèmes prioritaires [cf chapitre 2.3].

La préservation de la biodiversité a été retenue comme un axe fort d'engagement (thème 2 / Axe 4) et sera traité au niveau global d'Ostrum AM.

Pour concrétiser cet engagement, nous travaillons avec les analystes crédit et les analystes / gérants actions sur le dialogue à mener avec les émetteurs selon les secteurs pour préciser les axes d'engagement ainsi que les questions possibles à poser aux émetteurs.

Nous avons d'ores et déjà identifié plusieurs secteurs dans lesquels la biodiversité est importante et avons commencé à identifier les problématiques pertinentes sur lesquelles il serait judicieux de poser des questions.



En 2022, les premiers travaux ont été initiés au sein du secteur agroalimentaire qui est un secteur particulièrement impactant pour la biodiversité. De nombreux enjeux sont examinés au niveau de la gestion des sols, la gestion de l'eau, la gestion des déchets.

Au-delà de sa politique d'engagement individuel, Ostrum AM a signé plusieurs engagements collaboratifs participant à la préservation de la biodiversité :

- Forage Arctique dans un refuge faunique – (Arctic Drilling in Wildlife Sanctuary) – 2017 ;
- Investor Initiative on Sustainable Forest (Cattle and Soy) – Organisations Ceres & PRI (Depuis 2018) ;
- Deforestation and forest fires in the Amazon Investor Statement 13/09/2019 Ceres Forest Environment qui lutte contre cette problématique ;
- Déclaration d'investisseur pour le besoin de mesures d'impact sur la biodiversité ;
- Campagne de non divulgation du CDP ;
- Tobacco Free Finance Pledge ;
- Lettre aux conditionneurs et transformateurs de viande sur la traçabilité des fournisseurs indirects dans leurs chaînes d'approvisionnement au Brésil – IISF, PRI, CERES.

Pour plus d'informations sur les principales pressions et impacts sur la biodiversité, veuillez-vous référer à notre stratégie biodiversité publiée sur notre [site internet](#).

4. TAXONOMIE – ÉNERGIE FOSSILES

Part des encours alignés à la taxonomie conformément au règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088.

Au 31 décembre 2022, 0,68 % des encours d'Ostrum AM étaient investis dans des investissements alignés sur la Taxonomie européenne¹ (2 premiers objectifs à savoir atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique).

La part d'investissements éligibles à la taxonomie s'élevait au 31 décembre 2022 à 14,59 %.

Ces calculs couvrent l'ensemble des produits (fonds et mandats) gérés par Ostrum AM.

La notion d'activité éligible à la taxonomie correspond à une activité économique décrite dans les actes délégués (présente dans le sommaire de la taxonomie), que cette activité économique remplisse ou non une partie ou l'ensemble des critères d'examen technique énoncés dans ces actes délégués. Si l'entreprise exerce une des activités listées dans la taxonomie, elle est alors éligible à la taxonomie.

A l'inverse, une activité alignée sur la taxonomie est une activité dont on a pu vérifier la pleine conformité avec les critères d'examen technique décrits dans les actes délégués pour l'objectif environnemental considéré.

Plusieurs étapes doivent être franchies pour vérifier l'alignement :

- Vérifier que la ou les activités sont listées (éligibilité) ;
- Vérifier la complétude avec les critères techniques correspondants ;
- S'assurer que l'activité respecte le principe du « Do No Significant Harm » (DNSH) – qu'elle ne cause pas de dommages collatéraux à un ou plusieurs des 5 autres objectifs ;
- S'assurer du respect de garanties sociales minimum.

Afin de procéder aux calculs d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie, nous utilisons les données fournies par Trucost S&P. La méthodologie « S&P Global EU Taxonomy Data Solution » est basée sur le premier acte délégué sur les activités durables pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation du changement climatique. La taxonomie décrit 96 activités commerciales relevant de l'un des 13 macro-secteurs de la Nomenclature des activités économiques (NACE) éligibles en vertu de la Taxonomie.

Ces activités commerciales comprennent celles qui ont un potentiel direct d'atténuation du carbone (par exemple, l'énergie renouvelable), ainsi que celles qui sont relativement à forte intensité de carbone, mais qui ont le potentiel de réduire considérablement leurs émissions de carbone. Elles comprennent également celles qui permettent l'adaptation aux changements climatiques.

S&P Global EU Taxonomy Data Solution inclut à la fois l'évaluation par S&P Global Sustainable de l'alignement des revenus de chaque entreprise avec les exigences de la taxonomie, soit au niveau de l'activité commerciale individuelle, soit au niveau de l'entreprise, et les points de données sous-jacents utilisés pour éclairer cette évaluation. Une approche prudente est adoptée en attribuant la classification alignée uniquement lorsque des données et des renseignements suffisants sont disponibles pour démontrer qu'une entreprise d'activité a satisfait aux exigences de la Taxonomie à savoir l'éligibilité, le « Do Not Significant Harm » (DNSH) et les Minimum Social Safeguards (MSS).

Les activités opérationnelles sont définies comme étant des activités de transition, habilitantes ou habilitantes en matière d'adaptation, et associées aux objectifs d'atténuation du changement climatique ou d'adaptation à ce dernier. Pour les activités d'adaptation, les dépenses sont utilisées comme mesure d'évaluation puisque les entreprises engagent des coûts pour mettre en œuvre des mesures visant à atténuer le risque climatique physique. L'ensemble des données actuelles ne contient que les données complètes sur les dépenses en immobilisations et les dépenses d'exploitation au niveau de l'entreprise. Aucune ventilation par activité n'est actuellement disponible.

¹ A ce jour, toutes les données d'alignement des émetteurs ne sont pas directement disponibles, Ostrum AM a donc recours à un fournisseur de données externe.

Les activités associées à d'autres objectifs environnementaux de la Taxonomie seront ajoutées à l'ensemble de données, au fur et à mesure de la publication des textes pertinents. L'ensemble de données couvre 20 000 sociétés de l'univers Trucost Core Plus, dont environ 15 000 sociétés cotées en Bourse et 5 000 sociétés privées émettant des titres à revenu fixe.

L'approche de S&P Global Sustainable est la suivante :

Cartographie sectorielle	Eligibilité et contribution substantielle	DNSH	MSS	Alignement
<ul style="list-style-type: none"> • 176 des 464 activités commerciales de Trucost sont associées aux activités de la Taxonomie • Les critères de sélection pour la contribution substantielle, le DNSH et les MSS pour l'activité primaire sont saisis pour chaque activité comme indiqué dans les Actes Délégués et d'autres sources pertinentes comme l'OCDE 	<ul style="list-style-type: none"> • Les entreprises et celles de leurs activités qui relèvent des activités commerciales de Trucost associées aux activités de la Taxonomie sont considérées comme éligibles • Les critères de sélection technique de la Taxonomie sur la contribution substantielle sont appliqués à toutes les activités admissibles, qui sont identifiées comme ayant satisfait ou non aux critères • Lorsque les données ne sont pas suffisantes pour évaluer le rendement d'une entreprise par rapport aux critères de sélection technique pour une contribution substantielle, le coefficient aligné sur la taxonomie (TAC) est utilisé pour combler les lacunes statistiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Des évaluations au niveau de l'activité et de l'entreprise sont réalisées pour s'assurer qu'aucun préjudice important n'est causé aux autres objectifs de la Taxonomie 	<ul style="list-style-type: none"> • Une évaluation au niveau de l'entreprise est effectuée pour s'assurer que l'entreprise respecte les garanties sociales minimales requises 	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction du rendement des trois piliers d'évaluation, une entreprise et ses activités sont évaluées en fonction du pourcentage des revenus correspondant à la taxonomie

Part des encours dans des entreprises actives du secteur des combustibles fossiles :

Du 1er janvier au 31 décembre 2022, la part des encours d'Ostrum AM investie dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles s'élevait à 4.53%.

Ce calcul couvre l'ensemble des produits (fonds et mandats) gérés par Ostrum AM.

La méthodologie utilisée pour obtenir ce calcul est issue du Fournisseur de données MSCI. MSCI ESG Research collecte les données communiquées par les entreprises :

- Communication directe de l'entreprise : rapports de développement durable, rapports annuels, dépôts réglementaires et sites Web de l'entreprise ;
- Communication indirecte de l'entreprise : données publiées par les agences gouvernementales, associations sectorielles et commerciales et fournisseurs de données financières ;
- Communication directe avec les entreprises, comme décrit ci-dessous.

Lorsque la communication de l'entreprise n'est pas disponible, les investisseurs peuvent choisir d'utiliser un sous-ensemble de paramètres estimés suggérés (le cas échéant) basés sur d'autres ensembles de données de MSCI ESG Research. Ces ensembles de données sont construits sur la base de méthodologies exclusives et alimentés par des données provenant d'entreprises, de pairs du marché et du secteur, de médias, d'ONG, d'institutions multilatérales et d'autres institutions crédibles.

L'ensemble des données comprend les notations, les mesures, les solutions climatiques et les controverses de MSCI ESG Research. Les composantes de l'indice MSCI ACWI sont examinées dans les quatre mois suivant leur dépôt annuel. Toutes les autres sociétés de l'univers de couverture sont examinées sur une base continue dans les 12 mois suivant leur dépôt annuel. Les ensembles de données dont les sources sont mises à jour de façon dynamique en dehors des dépôts annuels, tels que les émissions de carbone, la composition du conseil d'administration et les controverses, sont examinés.

MSCI ESG Research communique de manière solide et transparente avec tous les émetteurs de leur univers de couverture. Cet engagement comprend :

- un processus de révision des données qui permet aux entreprises de commenter l'exactitude des données de l'entreprise pour tous les rapports de MSCI ESG Research ;
- un accès gratuit pour les émetteurs aux versions publiées de tous leurs rapports d'entreprise MSCI ESG Research ;
- une communication directe avec une entreprise concernant la performance ESG spécifique de l'entreprise ;
- une réponse rapide aux demandes initiées par les entreprises pour discuter de leurs rapports MSCI ESG Research.

MSCI contacte les entreprises de manière proactive dans le cadre de leur processus d'examen standardisé et systématique. Ils n'émettent pas d'enquêtes ou de questionnaires, ni ne mènent d'entretiens généraux avec les entreprises, et n'acceptent ni ne prennent en compte dans leur analyse les données fournies par les émetteurs qui ne sont pas publiquement disponibles pour d'autres parties prenantes. Compte tenu de la nature dynamique des recherches, les entreprises peuvent accéder à tout moment aux données recueillies à ce jour sur le portail de communication des émetteurs (ICP) pour les examiner. Elles sont invitées à poser des questions et à faire part de leurs commentaires à tout moment au cours de l'année.

5. PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DU RISQUE D'OSTRUM

5.1 IDENTIFICATION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS

5.1.1 Risques et opportunités climatiques identifiés

Afin d'identifier les risques susceptibles d'avoir un impact matériel dans ses investissements, une analyse complète est menée par secteur, couvrant ainsi l'ensemble des activités des entreprises dans lesquelles Ostrum AM a investi. Ces différentes recherches lui permettent, non seulement de se concentrer sur les risques à court terme, plus visibles, car impactant dès aujourd'hui ses investissements, mais également de viser à anticiper les risques à moyen et long terme, parfois plus compliqués à envisager.

LES RISQUES DE TRANSITION

« Les risques de transition sont les impacts financiers incertains (positifs et négatifs) qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone sur les acteurs économiques. Les risques de transition sont caractérisés par une incertitude « radicale » sur la nature de la trajectoire bas-carbone (ex : la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui restructure l'économie) et une incertitude plus « habituelle » sur les modalités de mise en œuvre de cette trajectoire en termes économiques et sociaux¹ ».

Les risques de transition regroupent donc l'ensemble des impacts découlant de la transition vers une économie à faible émission de gaz à effet de serre. Les Accords de Paris signés, ainsi que les nombreuses initiatives visant l'objectif de neutralité carbone, encouragent les acteurs économiques à proposer des transitions fiables et performantes. Cette transition est donc vectrice de risques ou d'opportunités pour les entreprises.

LES RISQUES PHYSIQUES

« Les risques physiques sont les impacts financiers incertains qui résultent des effets directs du changement climatique sur l'activité (modification des températures moyennes et régimes de précipitations, augmentation de la fréquence et de la sévérité des événements climatiques extrêmes...), sur les acteurs économiques et sur les portefeuilles d'actifs² ».

Il existe deux types de risques physiques :

Risques physiques aigus

Les risques physiques aigus regroupent les phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les cyclones et les inondations, renforcés par le réchauffement climatique. Ces risques aigus sont d'autant plus importants qu'il est difficile de les prévoir et les anticiper réellement. À l'inverse des risques physiques chroniques qui vont évoluer lentement dans le temps, les risques physiques aigus frappent par leur force sur un temps court. Ainsi, il est important pour toutes les organisations de cartographier ces phénomènes climatiques, car leur fréquence et leur force augmenteront continuellement. Ces phénomènes peuvent entraîner des conséquences graves sur le modèle économique d'une entreprise. Par exemple, les dégâts sur les bâtiments peuvent impacter le cycle d'exploitation en ne permettant plus aux employés de travailler en toute sécurité. Les entreprises doivent être capables de dépenser rapidement des montants importants dans la rénovation. Ainsi, les risques physiques peuvent engendrer des interruptions dans les chaînes d'approvisionnement, peuvent être répercutés sur la production, les ventes, et pourront éventuellement engendrer des pénalités de retard, augmentant ainsi le risque financier de l'entité

¹ Définition donnée par I4CE : <https://www.i4ce.org/publication/gestion-risques-climatiques-financiers/>

² Définition donnée par I4CE : <https://www.i4ce.org/publication/gestion-risques-climatiques-financiers/>

Risques physiques chroniques

Les risques physiques chroniques correspondent aux impacts issus des changements à plus long terme des modèles climatiques, ainsi qu'à la hausse des températures. Ils prennent en compte l'élévation du niveau de la mer et des océans, les modifications des précipitations (risque de stress hydrique ou d'inondation), mais également les vagues de chaleur et de froid. Ainsi, les impacts des risques physiques chroniques seront de plus en plus visibles dans le temps. Pour donner un exemple, les entreprises ou usines côtières peuvent être directement menacées par l'élévation du niveau de la mer. Les producteurs d'électricité, eux, sont menacés par les changements de précipitations. La création de nouvelles zones de stress hydrique constitue d'ailleurs un impact important sur les coûts d'exploitation des secteurs qui consomment une quantité importante d'eau. C'est le cas, notamment, des producteurs d'électricité hydraulique et des centrales nucléaires pour leur refroidissement.

À ce jour, Ostrum AM n'est pas en mesure de fournir plus de précisions sur la mesure des risques physiques et de transition car la mise en œuvre des données récoltées auprès de Trucost S&P est en cours d'intégration dans nos systèmes informatiques.

Afin d'identifier et de mesurer les risques physiques et de transition, Ostrum AM a choisi Trucost S&P pour identifier ce type de risques auxquels sont exposées les entreprises dans lesquelles nous investissons en tant que gestionnaire d'actifs.

Tout d'abord, pour identifier les risques physiques des entreprises, Trucost utilise des modèles et des ensembles de données représentant l'exposition absolue prévue sur huit risques distincts liés au changement climatique mondial dans le cadre de quatre scénarios de changement climatique et de huit périodes de temps (2020 à 2090) pour produire des cartes de risques physiques liés au changement climatique mondial. Les risques pris en compte dans ce module sont les suivants : inondations côtières, inondations fluviales, chaleur extrême, froid extrême, cyclones tropicaux, incendies de forêt, stress hydrique et sécheresse.

En conséquence, Trucost décompose les « actifs » d'une entreprise, qui représentent toute structure ou propriété détenue ou louée par une entreprise, afin d'identifier les risques physiques auxquels chaque actif est exposé. Le modèle de score d'exposition au risque physique utilisé par Trucost attribue des scores de risque de 1 (risque le plus faible) à 100 (risque le plus élevé) à chaque actif de la base de données correspondant à sa localisation dans les cartes des risques liés au changement climatique. Ensuite, les scores d'exposition au risque physique au niveau de l'actif sont agrégés aux scores au niveau de l'entreprise en tant que moyenne pondérée de tous les actifs cartographiés pour l'entreprise concernée. Ces huit notes sont ensuite pondérées de manière égale au niveau de l'entreprise, de sorte qu'une note d'exposition globale est attribuée à l'entreprise. Enfin, Trucost corrige ce score en tenant compte du modèle d'entreprise de la société. L'objectif est que le score d'exposition tienne compte à la fois de l'exposition aux risques climatiques et de la sensibilité attendue des entreprises et des actifs à chaque risque.

Ostrum AM utilisera ce score pour identifier l'exposition de ses portefeuilles aux risques et dangers climatiques.

Ensuite, pour identifier les risques de transition des entreprises, Trucost se concentre sur la capacité d'une entreprise à absorber les futurs prix du carbone et les risques qui en découlent.

Pour ce faire, Trucost a élaboré trois scénarios de prix du carbone susceptibles d'avoir un impact sur les entreprises. Ces scénarios sont les suivants :

- Un scénario de prix du carbone bas qui suppose une mise en œuvre complète des NDC (Nationally Determined Contributions) des pays.
- Un scénario de prix du carbone moyen qui suppose une mise en œuvre complète des politiques conformes à l'objectif 2°C de l'Accord de Paris, mais avec une action retardée à court terme.
- Un scénario de prix du carbone élevé qui suppose la mise en œuvre complète de politiques conformes à l'objectif 2°C de l'Accord de Paris.

Trucost obtient donc pour chaque entreprise et chaque scénario une prime de risque du prix du carbone qui reflète le coût financier supplémentaire par tonne d'émissions de gaz à effet de serre par rapport au prix actuellement payé.

Ostrum Am utilisera ces données pour identifier l'exposition de ses portefeuilles aux risques de transition.

Dès lors que ces données seront intégrées dans nos systèmes informatiques, nous serons en mesure de publier l'intégralité des éléments nécessaires à l'identification et à la mesure des risques physiques et de transition liées aux investissements réalisés par Ostrum AM.

Cette intégration de données devrait intervenir d'ici fin 2023, ce qui nous permettra de communiquer sur ces différents éléments en cours d'année prochaine.

RISQUES ET OPPORTUNITÉS RÉGLEMENTAIRES

Ostrum AM prête une attention particulière aux risques et opportunités réglementaires. Ils peuvent avoir des impacts très importants à court terme pour les entreprises dans lesquelles elle investit, comme pour elle-même. Selon leurs secteurs et régions, les entreprises sont exposées à de nombreuses réglementations liées au carbone, à l'énergie et au changement climatique. Ces risques sont d'autant plus importants pour les secteurs qui émettent le plus de gaz à effet de serre. Les entreprises européennes sont notamment contraintes par le marché d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (EU ETS) depuis 2005. D'autres types de marché/taxe carbone sont également présents en Asie, au Canada et dans certains États des États-Unis. Aujourd'hui, en raison de prix trop bas, les systèmes de quotas/taxes peinent à faire la preuve de leur pertinence. Cependant, face au durcissement prévisible des réglementations sur les émissions de CO₂, les entreprises prennent les devants pour réduire leur empreinte carbone. Certaines entreprises commencent à fixer des prix internes de carbone, c'est-à-dire fixer un prix sur leurs propres rejets. D'autres lois sont régulièrement votées, découlant des engagements des pays à réduire leurs émissions de carbone.

Prenons l'exemple de deux secteurs particulièrement émetteurs de gaz à effet de serre.

- Pour les sociétés pétrolières et gazières, l'augmentation du prix du carbone peut affecter significativement les comptes de l'entreprise par l'augmentation drastique des coûts. Si les risques environnementaux liés aux accidents continuent d'être suivis, les émissions de carbone et la transition énergétique sont des priorités de plus en plus importantes pour les sociétés pétrolières et gazières et leurs parties prenantes. En effet, depuis décembre 2019, avec les premières annonces de Repsol, les grandes entreprises européennes (Repsol, BP, Eni, Shell, Total) ont intensifié leurs engagements pour réduire leur empreinte carbone et aligner leurs activités sur les Accords de Paris.
- Pour le secteur automobile, le règlement Euro 6 limite désormais les émissions de CO₂ à 95 gr/km. Les entreprises qui ne respectent pas cette réglementation s'exposent à des pénalités très importantes. Les amendes peuvent représenter des centaines de millions d'euros pour certains constructeurs automobiles.

Néanmoins, il existe également des opportunités liées à la réglementation pour ces secteurs.

- Les sociétés pétrolières et gazières doivent faire la démonstration de la résilience de leurs activités dans un monde sobre en carbone et de la manière dont les considérations climatiques sont intégrées dans leurs stratégies. Ainsi, la transition vers les énergies vertes et renouvelables ouvre à ces sociétés des opportunités commerciales importantes. Bien que ce changement de mix énergétique (ou bouquet énergétique) puisse être une opportunité de marché importante pour ce secteur, les investissements de départ pour y contribuer sont conséquents.
- Les constructeurs de pièces automobiles peuvent aussi profiter des évolutions réglementaires. En effet, le développement des voitures hybrides et électriques a augmenté très fortement la diversité des pièces automobiles. Cette diversité leur permet d'étendre leur gamme et d'augmenter leurs marges sur certaines nouvelles pièces.

À titre d'entreprise, Ostrum AM se doit aussi de respecter l'ensemble des réglementations liées au climat, sous peine d'être pénalisée.

RISQUES ET OPPORTUNITÉS JURIDIQUES

Les risques juridiques sont également pris en compte et ont vocation à devenir de plus en plus importants dans un contexte de prise de conscience climatique accrue.

La justice climatique est une notion politique récente, relative aux conséquences inégalitaires du changement climatique. Elle se traduit notamment par des actions en justice menées par des associations et collectifs citoyens contre des États ou des entreprises. Elle s'inspire directement de l'idée de justice sociale, car elle soulève la question des inégalités socio-économiques face aux effets du changement climatique.

Les actions juridiques engagées à l'encontre des États se fondent principalement sur l'accusation d'inaction climatique : les États ne prennent pas les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques qu'ils se sont eux-mêmes fixés. En ce sens, ils sont accusés de violer le principe d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques.

Par exemple, plusieurs ONG (dont Notre Affaire à Tous, la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH), Oxfam France et Greenpeace France) soutenues par plus de 2,3 millions de citoyens ont décidé en 2019 d'assigner l'État français en justice pour inaction face aux changements climatiques et non-respect de ses obligations internationales, européennes et françaises.

Le tribunal administratif de Paris a rendu le 3 février 2021 son jugement dans l'Affaire du Siècle : il reconnaît la responsabilité de l'État français dans la crise climatique, juge illégal le non-respect de ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre et le juge responsable de préjudice écologique. Le tribunal reconnaît l'existence d'un préjudice écologique causé par une personne publique, alors que celui-ci était jusqu'ici réservé aux personnes privées.

Selon un rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), publié le 26 janvier 2021, le nombre des poursuites judiciaires relatives au changement climatique a nettement augmenté au cours des quatre dernières années. Il a presque doublé depuis un dernier rapport sur le sujet en 2017 pour s'élever désormais à 1550 dans 38 pays, 39 en comptant les tribunaux de l'Union européenne. Au 1er juillet 2020, quelque 1200 de ces affaires avaient été déposées aux États-Unis et 350 dans le reste du monde.

Des actions juridiques sont également engagées à l'encontre d'entreprises accusées d'inaction climatique, voire de « fraude climatique ».

Le recours à la justice des ONG contre les entreprises qui ne font pas assez face à leurs responsabilités au niveau des impacts climatiques risque de s'intensifier dans les années à venir. Il est nécessaire de nous tenir informés de toutes ces actions en justice, afin de limiter les impacts sur nos investissements et de facto sur notre réputation.

RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AUX CHANGEMENTS DE MARCHÉ

Les risques liés aux changements de marché sont également regardés de près dans les investissements d'Ostrum AM.

Depuis quelques années, la demande est de plus en plus tournée vers des produits et services moins émetteurs de gaz à effet de serre ou plus responsables (bâtiments verts, véhicules propres, emballages sans plastiques...). Les entreprises ont fort intérêt à s'adapter à ces nouvelles demandes pour éviter de perdre des parts de marché, mais aussi pour en gagner de nouvelles.

Les changements de comportement des consommateurs, notamment dans le secteur de l'alimentation et des boissons, en sont des exemples significatifs. Les changements possibles dans la réglementation et les comportements des consommateurs concernant les composants et l'étiquetage des aliments a incité de nombreuses entreprises à travailler sur les recettes et les informations à communiquer sur les étiquettes, ainsi qu'à investir dans des ingrédients « plus verts ».

Les entreprises peuvent également transformer ces changements de tendance en opportunités. De nombreuses entreprises ont su créer de nouveaux marchés et ont pu améliorer leurs marges. De fait, au cours des dix dernières années, la plupart des entreprises de consommation alimentaire ont révisé leurs stratégies en introduisant des innovations en matière de produits et d'emballages. Il s'agit, notamment, de produits avec des appellations d'origine protégées, offrant un goût et une valeur nutritionnelle répondant aux préoccupations de santé et de bien-être. Malgré un surcoût important au départ, les entreprises peuvent alors fidéliser leurs clients et même développer des produits plus chers.

RISQUES DE RÉPUTATION

Pour une entreprise, les risques de réputation sont notamment dus aux évolutions des préférences des consommateurs, à la stigmatisation des secteurs ayant le plus d'impact sur le climat, ou encore aux préoccupations accrues des parties prenantes, qui peuvent toutes avoir un impact significatif sur sa réputation. La confiance de leurs clients, de leurs fournisseurs, des employés, des actionnaires... est essentielle au maintien des activités de l'entreprise.

Concernant Ostrum AM en tant qu'entreprise, la marque peut être « abîmée » si les parties prenantes (actionnaires, clients, ONG, salariés...) considèrent qu'elle n'est pas conforme avec ce qu'elles attendent en termes de gestion du risque climatique.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels peuvent concerner aussi bien les activités (gestion, IT...) que les infrastructures d'une entreprise. Il s'agit, notamment, de pertes dues à une inadaptation aux changements climatiques.

Pour Ostrum AM, les risques opérationnels sont engendrés par le potentiel durcissement de la réglementation pouvant provoquer des investissements plus ou moins importants : norme des bâtiments avec des coûts de rénovation qui pourraient devenir plus importants, flotte de véhicules, augmentation du prix du carbone pour les émissions directes d'Ostrum AM, augmentation du coût de l'eau. L'augmentation des volumes et des sources de données extra-financières pour les risques physiques et de transition induit un risque opérationnel supplémentaire en cas de non mise à jour ou d'erreur.

Concernant le risque physique, les risques identifiés pour Ostrum AM sont dus à des événements extrêmes, tels que les canicules, les inondations, les intempéries, qui pourraient impacter la disponibilité du bâtiment, du système d'information et/ou des compétences.

RISQUES STRATÉGIQUES ET COMMERCIAUX

La non prise en compte du risque climatique peut avoir un impact significatif sur la compétitivité et la part de marché d'une entreprise. En effet, le climat est aujourd'hui au cœur des préoccupations des clients institutionnels et le devoir de transparence, de plus en plus prégnant, leur impose de travailler avec une société de gestion qui s'assure de gérer le risque climat.

5.1.2 Impacts des risques et opportunités identifiés sur les activités d'Ostrum AM

Les différents risques et opportunités climatiques identifiés dans les investissements d'Ostrum AM peuvent impacter ses activités. Tous les risques identifiés plus haut peuvent devenir matériels pour l'activité d'Ostrum AM.

Les risques climatiques peuvent être à l'origine de problématiques dans nos différentes gestions. Par exemple, les fraudes peuvent entraîner une perte de valeur de l'obligation/action, ce qui impacte directement et négativement la valeur de l'émetteur. Ainsi, par exemple, après un scandale, les obligations peuvent être fortement dépréciées, alors qu'elles étaient auparavant considérées comme très bien notées et sans risque de crédit.

Par ailleurs, le montant à verser en cas de condamnation (amendes, mais aussi réparation pour dommages et intérêts) peut fragiliser la robustesse financière d'une entreprise, et donc augmenter le risque de crédit. La qualité de remboursement de l'emprunteur peut être réduite, ce qui peut entraîner la baisse de la valeur de son titre, et donc un impact négatif sur la performance.

Comme discuté plus haut, les risques climatiques peuvent aussi être à l'origine de la perturbation de certains secteurs d'activité. Si les entreprises ne parviennent pas à s'adapter aux nouvelles tendances, leurs profils deviendront moins attractifs pour les investisseurs, car moins rentables. Il est donc essentiel qu'Ostrum AM les identifie pour éviter de subir des pertes. L'inverse (côté opportunité) est tout aussi important.

Par conséquent, Ostrum AM s'attache à surveiller les risques réglementaires, juridiques, réputationnels, opérationnels ou liés aux changements de marché, des entreprises investies ou dans lesquelles les gérants souhaitent investir, car ces risques entraîneraient une perte financière directe pour Ostrum AM et ses clients.

Si Ostrum AM cherche à minimiser les défauts potentiels de ses investissements, elle est aussi très attentive aux opportunités. Les entreprises qui réussissent à créer de nouveaux business/offre bas carbone (énergie renouvelables, consommation propre...) créent de facto de nouveaux revenus.

Ostrum AM utilise l'analyse de la matérialité des éléments ESG pour évaluer les risques sectoriels et/ou spécifiques et leur probabilité d'occurrence. Cette analyse nous permet d'identifier les tendances à long terme susceptibles de perturber certains secteurs d'activité. Ajouter la recherche des éléments matériels ESG à l'analyse financière traditionnelle lui permet d'améliorer sa vision des risques de durabilité et la qualité des émetteurs à plus long terme.

Ostrum AM est convaincue que son devoir en tant que gestionnaire d'actifs est de prendre des décisions éclairées et d'utiliser toutes les informations disponibles, y compris des éléments ESG.

Par ailleurs, la réputation d'Ostrum AM peut aussi être entachée, en tant qu'investisseur, lorsque des controverses surviennent sur un titre ou si elle investit dans une entreprise avec de mauvaises pratiques ESG (financement de charbon, armes...).

Les ONGs sont d'ailleurs très attentives au financement des gestionnaires d'actifs.

5.1.3 Cartographie des risques climatiques

Au cours des dernières années, Ostrum AM a fait de l'identification des risques et opportunités climatiques l'une de ses priorités. Cela passe, notamment, par le travail des équipes de la Direction des Risques et de la Gestion qui intègrent de plus en plus la prise en compte de ces risques et opportunités dans leurs activités. La vision holistique des risques et opportunités climatiques vise les risques physiques et de transition, tant pour les entreprises dans lesquelles elle investit que pour elle-même. Il peut s'agir des risques de réputation, juridiques et réglementaires, opérationnels, stratégiques ou de marché.

Horizon de temps	Risques de transition			Risques physiques			Description	Gestion du risque
	CT	MT	LT	CT	MT	LT		
Risque de réputation	moyen	fort	fort	faible	faible	moyen	Le risque de réputation correspond au risque d'image induit par une prise en compte insuffisante du risque climatique. Il s'applique aussi bien à Ostrum AM en tant qu'entité qu'à ses investissements.	Mise en œuvre des politiques sectorielles et d'exclusion, notamment renforcement en 2020 de la politique de sortie du charbon et définition d'une politique sur le pétrole et le gaz en 2022. De plus, un dialogue régulier avec les entreprises permet de les sensibiliser aux risques et opportunités du changement climatique. Enfin, des contrôles de premier et deuxième niveaux sont réalisés pour assurer le respect de l'ensemble des contraintes de gestion ISR-ESG des portefeuilles.
Risque opérationnel (gestion, IT, infrastructures)	moyen	moyen	moyen	faible	faible	moyen	Les risques opérationnels sont principalement liés à l'intégration des risques climatiques dans les processus de gestion. Les risques physiques pour Ostrum AM en tant qu'entreprise sont globalement limités au regard des infrastructures et de l'implantation géographique actuelle.	Ostrum AM se dote des moyens adaptés pour répondre aux enjeux du climat, en particulier en renforçant le processus de due diligence pour les fournisseurs de données ESG, mais également avec la mise en place d'outils et processus centralisés pour les besoins ESG. Les risques physiques liés à l'activité d'Ostrum AM en tant qu'entreprise sont intégrés au Plan de Continuité d'Activité.
Risque de marché et Risque de crédit	moyen	moyen	fort	faible	moyen	fort	L'intégration des risques physiques et de transition dans les processus de gestion permet d'anticiper les pertes potentielles que pourraient subir les portefeuilles du fait de l'alignement climat des investissements et des anticipations de prix du carbone.	Les critères ESG-ISR sont étroitement intégrés aux processus de gestion et progressivement enrichis. De plus, des analyses de matérialité induites par le risque climatique sont menées lors de l'évaluation du risque de crédit ou du risque pays
Risque stratégique et commercial	fort	fort	moyen	faible	faible	moyen	Les investisseurs sont de plus en plus engagés pour lutter contre le réchauffement climatique et ont donc des attentes en la matière pour leurs investissements. Ne pas y répondre pourrait entraîner des conséquences négatives pour Ostrum AM avec des pertes de part de marché significatives.	Ostrum AM développe une stratégie de financement à faible émission carbone. Les risques climatiques sont intégrés dans les processus de gestion pour prolonger les engagements des clients en matière d'investissements responsables. Au-delà de la politique de gestion et de labellisation ISR (90 % des encours des fonds ouverts d'Ostrum AM ont le label ISR au 31/12/2021), Ostrum AM a significativement renforcé son exposition et sa stratégie en matière d'obligations durables, afin de participer activement au financement des projets soutenant la lutte contre le réchauffement climatique, la transition énergétique, ainsi que les projets à fort impact social et societal.
Risque juridique et réglementaire	moyen	moyen	fort	faible	faible	moyen	Risque de non-conformité vis-à-vis de la réglementation ou risque de contentieux avec les clients pour non-respect des engagements climat. Le renforcement de la réglementation sur le climat pour les sociétés de gestion d'actifs et les clients institutionnels met une pression supplémentaire sur cette typologie de risques.	Ostrum AM contribue activement aux initiatives de place en matière de lutte contre le réchauffement climatique et porte une grande attention à la veille réglementaire ESG, afin de mettre en œuvre les meilleures pratiques.

Source : Ostrum AM, Mars 2022

CT : Horizon < 2 ans ■ MT : Horizon compris entre 2 et 5 ans ■ LT : Horizon >10 ans

Le tableau résume la gestion et les visions de chacun des risques cités plus haut. Il sera enrichi en 2023 avec l'identification des risques physiques et de transition.

Les différents processus d'identification et d'évaluation des risques physiques et de transition, ainsi que les opportunités climatiques pour tous les fonds ouverts d'Ostrum AM sont effectués à travers la prise en compte des critères ESG dans la gestion [cf chapitre 2.2]. Ces processus sont aussi disponibles pour ses clients pour ses fonds dédiés et les mandats.

L'identification des risques et opportunités ESG et climatiques se fait au niveau :

- des secteurs, avec des analyses sectorielles et des indicateurs/scores ;
- des émetteurs, avec des analyses qualitative et de controverse et des indicateurs/scores ;
- des portefeuilles, avec des analyses de portefeuilles et indicateurs associés.

En plus des différents outils, indicateurs et alertes des fournisseurs de données, l'identification des risques et opportunités est propre aux différentes classes d'actifs. Elle passe, notamment, par des analyses qualitatives.

Toutes ces actions combinées nous permettent d'identifier un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, avérée ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

5.2 GESTION DU RISQUE ESG/CLIMAT

5.2.1 Politique sur la prise en compte des risques de durabilité

Les risques ESG, ainsi que les opportunités, sont pris en compte dans l'évaluation des secteurs industriels, ainsi que des sociétés dans le cadre de notre analyse de la qualité et des risques.

Ces risques sont pris en compte à travers plusieurs axes : nos politiques sectorielles et d'exclusion ; la politique de gestion des controverses (Worst Offenders) ; l'intégration des critères ESG ; sur la partie crédit, les éléments ESG sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est-à-dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur ; la politique d'engagement globale qui s'applique à l'ensemble des gestions d'Ostrum AM.

Toutes ces actions combinées permettent d'identifier un événement ou une situation dans le domaine environnemental (et notamment climatique) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, avérée ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à notre Politique de gestion des risques de durabilité et des incidences négatives :

<https://www.ostrum.com/fr/publications-reglementaires#politique-de-gestion-des-risques-de-durabilit%C3%A9-et-des-incidences-n%C3%A9gatives>

Pour les mandats et fonds dédiés, les clients ont le choix entre suivre la politique d'Ostrum AM ou appliquer des critères propres à leurs philosophies. Ostrum AM leur propose en effet des offres et produits répondant à leurs politiques climat (portefeuille à impact carbone maîtrisé, exclusions ciblées, produits contribuant à la transition énergétique...).

Ces différents processus sont régulièrement actualisés, afin de tenir compte des évolutions permanentes.

5.2.2 Intégration des critères ESG dans la gestion des risques selon les classes d'actifs

INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ AU SEIN DE LA RECHERCHE CRÉDIT

Tout d'abord, l'univers d'investissement est réduit par les politiques d'exclusions et de gestion de controverses (voir paragraphes suivants).

Ensuite, les éléments ESG qualitatifs et quantitatifs sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, tant en termes de risques que d'opportunités, dès lors qu'ils sont matériels sur la durabilité de l'entreprise. Tous ces éléments permettent de sélectionner les titres.

L'interaction et l'intégration avec la gestion de portefeuille sont assurées par la proximité des équipes pour une communication informelle, ainsi que des réunions et comités formels. De plus, tout le matériel de recherche et les analyses produits par Ostrum AM sont centralisés et instantanément diffusés dans une base de données de connaissances de recherche. Ce système d'information en ligne est accessible à tous les gestionnaires de portefeuille d'Ostrum AM.

Un élément ESG est considéré comme « matériel » s'il a un impact positif ou négatif sur le profil de risque de crédit d'un émetteur, ainsi qu'une probabilité d'occurrence relativement élevée dans notre horizon d'investissement (qui est d'environ 3 à 5 ans, tout comme nos notations fondamentales).

L'approche est qualitative. Elle repose sur la connaissance approfondie de nos équipes de gestion : elles sont les mieux placées pour évaluer les éléments matériels impactant le risque de crédit des émetteurs dans les secteurs dont ils sont experts.

La Gouvernance est systématiquement étudiée et intégrée dans la section « Management, Stratégie et Gouvernance » présente dans les rapports d'analyse. Les éléments Sociaux et Environnementaux sont considérés à chaque étape, c'est-à-dire au niveau de l'industrie, du business model et de l'analyse financière, et sont ainsi pris en compte dans le score de l'analyse crédit.

Le processus d'intégration crédit est la combinaison d'une approche « émetteur par émetteur » et d'une approche sectorielle.

▪ APPROCHE « ÉMETTEUR PAR ÉMETTEUR »

Le jugement de l'analyste est clé : la revue de tous les « inputs » extra-financiers est fondamentale pour évaluer la force ou la faiblesse d'un émetteur spécifique face à un élément ESG identifié.

Afin de pouvoir intégrer les critères ESG de manière uniforme, nous avons développé une typologie de risques-opportunités pour chaque pilier [E - S - G]. Les analystes doivent garder à l'esprit cette typologie et l'intégrer dans leur évaluation du risque crédit des émetteurs.

Nous avons par exemple identifié que les problématiques matérielles environnementales sont généralement liées à deux risques : les « accidents » environnementaux (les catastrophes écologiques d'origine humaine), ou bien les risques de « transition » qui proviennent des changements dans le cadre réglementaire qui vise à réduire les risques environnementaux. Un risque de transition typique pour un constructeur automobile vient par exemple des nouvelles réglementations sur la qualité de l'air (régulation des émissions de CO₂ en Europe, les émissions d'oxydes d'azote aux États-Unis, et la consommation de fuel en Chine). Elles impliquent des dépenses de R&D (Recherche & Développement) additionnelles, des coûts supplémentaires associés aux nouveaux composants à ajouter, aux amendes potentielles, etc.

▪ APPROCHE « SECTORIELLE »

L'approche sectorielle définie et partagée par l'ensemble des analystes a mobilisé l'ensemble des Analystes Crédit, permettant un déploiement de l'approche au sein de l'ensemble des équipes en Europe, en Asie et aux États-Unis.

Grâce à cela, l'équipe est capable d'identifier et de formaliser les enjeux ESG impactants spécifiques à chaque secteur et sous-secteur d'activité.

Sont régulièrement organisés des ateliers ESG avec les analystes crédit qui identifient les éléments ESG clés matériels pouvant impacter un secteur donné (et donc nos notations). Ces éléments sont documentés et permettent de cartographier les risques matériels.

Prévoir les risques ESG futurs est un élément clé dans la démarche d'Ostrum AM, étant donné qu'Ostrum AM investit aussi avec un horizon long terme et qu'elle veille au futur des entreprises qu'elle finance. Dans certains cas, Ostrum AM a conscience que certains risques ESG ne sont pas nécessairement matériels à court terme, mais qu'ils le seront dans les 10 prochaines années (tels que ceux générés par le réchauffement climatique).

C'est pour cela qu'Ostrum AM a identifié des problématiques ESG spécifiques qui ne sont pas matérielles à l'heure actuelle ou même à moyen terme, mais qui le seront à long terme. Ainsi, dès aujourd'hui, leurs évolutions sont surveillées. C'est un point clé et différenciant de la recherche crédit propriétaire d'Ostrum AM.

L'output de notre cartographie des risques sectoriels est composé de revues sectorielles dédiées résumant les risques-opportunités clés :



■ SCORES DE MATERIALITÉ ESG

En 2018, la recherche sur le crédit d'Ostrum AM a décidé d'adopter une échelle de mesure de l'intensité du risque et des opportunités des facteurs ESG sur le profil de crédit des entreprises : cette échelle de mesure propriétaire permet d'attribuer un score de matérialité ESG propre à chaque émetteur.

En 2022, nous avons franchi une étape supplémentaire en menant une approche commune d'intégration des éléments ESG pour les actions et le crédit. Avec cette approche, nous estimons non seulement les implications des éléments ESG sur le profil de crédit des entreprises, mais nous évaluons également leurs implications sur la franchise globale de ces dernières. Nous définissons la franchise comme la capacité des entreprises à maintenir leurs revenus sur le long terme, à faire face aux perturbations potentielles du secteur et/ou à faire face aux risques au fur et à mesure qu'ils se présentent.

La définition des Scores de Matérialité ESG propriétaires évolue en conséquence :

- nous reconnaissons qu'il existe des risques [-] ou des opportunités [+] par rapport aux facteurs ESG importants pour une franchise d'entreprise ;
- l'ampleur de leur impact peut varier, de mineur [ESG1] à fort [ESG3] ;
- et nous évaluons l'ampleur de l'impact en fonction de la volonté et de la capacité de la direction à détecter, le changement, s'y adapter ou y faire face, et le temps qu'elle a devant elle pour le faire.

		Magnitude de l'impact des facteurs E, S ou G sur la franchise		
		Significatif	Modéré	Faible
I m p a c t	Opportunité	ESG3+	ESG2+	ESG1+
	Risque	ESG3-	ESG2-	ESG1-

Nous lisons le tableau comme suit : un score de matérialité ESG2+ signifie que parmi les différents éléments E, S ou G que nous avons identifiés, nous pensons que (i) les opportunités l'emportent sur les risques, et (ii) l'ampleur de l'impact est modérée pour la franchise de l'entreprise.

En détail :

		Implications pour les investisseurs actions et crédit
ESG3+	<p>Les facteurs extra-financiers entraînent des changements structurels positifs pour l'industrie - peuvent même être considérés comme perturbateurs et un bon positionnement de l'entreprise au sein de l'industrie et une forte volonté et capacité d'adaptation de la direction devraient soutenir le succès de l'entreprise à long terme. En conséquence, nous nous attendons à ce que la société affiche une croissance supérieure à celle de l'industrie.</p>	<p>Les actions les plus sensibles à la hausse à long terme Le crédit devrait être moins sensible compte tenu de l'horizon à long terme .</p>
ESG3-	<p>Les facteurs E, S ou G sont susceptibles de perturber l'industrie ou l'entreprise dans un certain laps de temps, entraînant un impact négatif important sur l'entreprise et sa franchise.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas où l'on s'attend à ce que ces effets disruptifs se produisent parfois sur une longue période, la direction peut manquer de volonté ou de compétences pour s'adapter ; • Dans le cas où l'élément perturbateur est plus susceptible de se produire pendant une courte période de temps (disons 2-3 ans), la direction peut ne pas avoir le temps ou la capacité de s'adapter même si elle en a les compétences. Le risque associé est déjà pris en compte dans le de score Crédit propriétaire d'Ostrum AM. • Dans le cas où l'élément perturbateur est imminent (comme le risque de litige), cela se traduirait également par un risque d'événement négatif élevé (« High Event Risk ») dans le cadre du Score Crédit d'Ostrum AM. 	<p>ESG3- implique que la franchise de l'entreprise est à haut risque sur le long terme, et par conséquent, les investisseurs en actions excluront très probablement l'entreprise de leurs univers d'investissement. Les investisseurs en crédit s'attendent à différencier l'exposition à court terme de l'exposition à long terme.</p>
ESG2+	<p>Les facteurs extra-financiers entraînent des changements séculaires positifs pour l'industrie (le plus souvent des industries de niche). Une croissance supplémentaire pour l'entreprise proviendra soit de son propre positionnement au sein de l'industrie, soit de l'industrie elle-même.</p> <p>Par exemple, seule une partie de l'activité de l'entreprise est susceptible de bénéficier des tendances favorables de l'industrie, et - ou la volonté et la capacité de la direction à s'adapter ne sont que partielles. Par conséquent, le potentiel d'amélioration future de la franchise de l'entreprise est inférieur à celui d'un ESG3.</p>	<p>Informations sensibles pour les actions de la société Soutien favorable de la qualité du profil de crédit, mais pas un facteur décisif sur les « spreads¹ ».</p>
ESG2-	<p>Les facteurs E, S ou G sont susceptibles d'entraîner des changements négatifs pour l'industrie ou l'entreprise dans un certain laps de temps, entraînant ainsi une érosion de la franchise.</p> <p>La direction a la volonté, la capacité et/ou l'avantage de disposer de temps pour s'adapter, et/ou la diversification des activités contribue à atténuer partiellement les risques, etc.</p> <p>En conséquence, la franchise de l'entreprise en souffrira très probablement, mais ne sera pas altérée. L'érosion de la franchise est déjà prise en compte dans le score fondamental de crédit.</p>	<p>Les actions ressentiront très probablement la pression de manière continue. Le crédit ressentira la pression pendant certaines périodes du cycle du crédit, en conjonction avec d'autres catalyseurs négatifs.</p>
ESG1+	<p>Les facteurs extra-financiers, bien que favorables aux tendances du secteur, ne devraient se matérialiser qu'à long terme, n'ayant qu'un impact modéré (parfois même négligeable) sur les perspectives à long terme de l'entreprise.</p>	<p>Ne change pas la donne pour la performance des actions et du crédit.</p>
ESG1-	<p>Les facteurs extra-financiers, bien que peu favorables aux tendances du secteur, ne devraient se matérialiser qu'à long terme, n'ayant qu'un impact modéré (parfois même négligeable) sur les perspectives à long terme de l'entreprise. L'horizon temporel à très long terme donne à la direction suffisamment de temps pour s'adapter si nécessaire.</p>	<p>Ne change pas pour les Actions et le Crédit.</p>

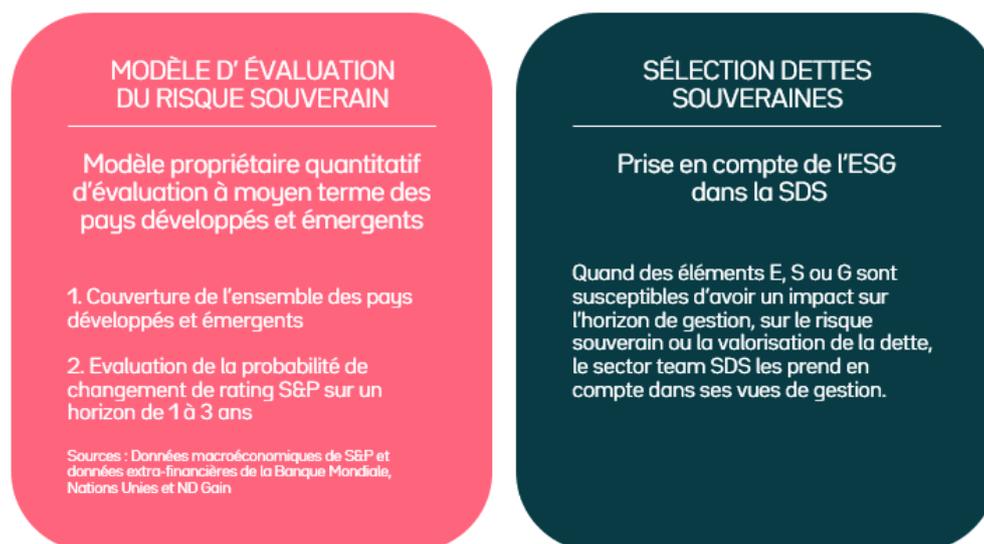
¹ Différentiel ou écart qui existe entre deux indices ou deux taux.

L'interaction et l'intégration avec la gestion de portefeuille sont assurées par la proximité des équipes pour une communication informelle ainsi que des réunions et comités formels. De plus, tout le matériel de recherche et les analyses produits par Ostrum AM sont centralisés et instantanément diffusés dans la base de données de connaissances de recherche interne. Ce système d'information en ligne est accessible à tous les gestionnaires de portefeuille.

Nos gérants de portefeuilles sont très attentifs à ces analyses et notamment quand l'émetteur a un score de matérialité ESG de niveau 3, c'est-à-dire, quand les éléments ESG peuvent être un élément clé du score fondamental, ou alors qu'ils sont combinés avec d'autres éléments.

INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ AU NIVEAU DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU QUASI SOUVERAINS

Les éléments extra-financiers matériels sont systématiquement pris en compte et directement intégrés à la construction des portefeuilles par l'évaluation du risque des pays. Cette évaluation se déroule en deux étapes :



Source : Ostrum AM au 31/12/2022

■ MODÈLE D'ÉVALUATION DU RISQUE SOUVERAIN

Un modèle d'évaluation propriétaire a été développé par notre équipe d'ingénieurs quantitatifs offrant des prévisions à moyen terme (à horizon un à deux ans), actualisées tous les trois mois si nécessaire.

Ce modèle permet ainsi d'identifier les évolutions possibles de l'évaluation du risque, selon une échelle de notation interne, et ce à la fois sur les pays développés et émergents. Les prévisions d'évolution de l'évaluation du risque sont suivies pour chaque pays (+/- catégorie de notation).

Ce modèle novateur de type « machine learning » source d'information complémentaire pour les gérants, est utilisé dans le cadre de la construction des portefeuilles souverains et s'inscrit ainsi au cœur du processus d'investissement. Ce modèle s'appuie sur les éléments suivants :

- Économie : variables de vulnérabilité internes (tels que le taux de chômage) et externes (tels que le solde primaire). Source : Standard & Poor's (<https://www.spglobal.com/ratings/en/>) ;
- Éléments extra-financiers: variables ESG, tels que le contrôle de la corruption, la stabilité politique, les émissions de CO₂, etc. Sources : la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour le Développement.

▪ SÉLECTION DETTE SOUVERAINE (SDS) SECTOR TEAM

Nos experts de l'investissement souverain ont une conscience historique des éléments ESG et de leurs impacts sur l'évaluation du risque des pays de la zone euro.

L'équipe SDS produit des vues *bottom-up* sur la valeur relative des obligations gouvernementales pour chaque pays de la zone euro. L'objectif est d'identifier les dettes souveraines au sein desquelles les gérants souhaitent s'exposer sur un horizon d'investissement défini.

Les membres du SDS analysent aussi bien les facteurs de performance (vues sur les spreads et les flux) que les facteurs de risques (risques financiers, tels que macroéconomiques, réglementaires et extra-financiers).

Le modèle de risque souverain repose sur des vues fondamentales des émetteurs souverains.

Les éléments extra-financiers sont revus dans la perspective de l'horizon d'investissement et peuvent faire l'objet d'une analyse particulière, si le délai de dégradation de l'évaluation d'un pays est proche.

INTÉGRATION DES RISQUES DE DURABILITÉ AU SEIN DE LA GESTION ACTIONS

Les pratiques ESG sont considérées comme faisant partie intégrante de la qualité globale d'une entreprise. Les analystes-gérants analysent ainsi les risques d'une entreprise ou d'un secteur, et aussi les opportunités liées aux dimensions ESG. Ces éléments sont d'ailleurs discutés lors des échanges avec les entreprises.

À travers les considérations ESG, l'équipe de gestion Actions cherche à se prémunir des risques. L'analyse ESG permet notamment d'identifier les tendances à long terme susceptibles de perturber certains secteurs d'activité. Intégrer les dimensions ESG à l'analyse financière traditionnelle permet d'améliorer la visibilité sur la qualité des émetteurs à plus long terme. Ces considérations permettent aussi à l'équipe de gestion Actions d'identifier des opportunités (nouveaux marchés, nouvelles technologies...) et les entreprises ayant des potentiels de croissance.

Les différentes approches utilisées :

- **Screening quantitatif extra-financier (ESG) pour la génération d'idées**

Sont intégrés des facteurs ESG dans l'analyse fondamentale en utilisant la méthode d'évaluation extra-financière GREaT¹ qui évalue les sociétés sous forme d'une note, sur une échelle de 1 à 10 (1 étant la meilleure note, 10 la plus mauvaise). En pratique, ce filtre exclut toutes les sociétés ayant une note globale supérieure à 7.

- **Intégration des enjeux ESG dans le processus d'analyse qualitative fondamentale**

Concernant l'évaluation du profil ESG de chaque société éligible, le gérant-analyste la note en s'appuyant sur une échelle de matérialité. Celle-ci résulte de l'identification et de la quantification des éléments ESG impactant à court ou long terme, positivement ou négativement, la pérennité de son modèle économique.

Cette analyse débute par l'identification d'enjeux de soutenabilité influençant le secteur d'activité ou le modèle économique de l'entreprise. En découlent les risques et les opportunités inhérents à l'entreprise et comment celle-ci se positionne pour bénéficier des opportunités et éviter/mitiger les risques, à la fois en se reposant sur les procédures et l'organisation en place, et à travers les mesures concrètes énoncées et appliquées.

- **Utilisation de la note quantitative GREaT dans la détermination du taux d'actualisation utilisé dans la valorisation de l'entreprise**

Ce taux prend en compte sa note extra-financière. Une note extra-financière de bonne qualité diminuera le taux d'actualisation ; à l'inverse une mauvaise note l'augmentera.

¹GREaT : notation extra-financière propriétaire de La Banque Postale Asset Management. Analyse en 4 piliers : Gouvernance responsable, gestion durable des Ressources naturelles & humaines, transition Énergétique, développement des Territoires.

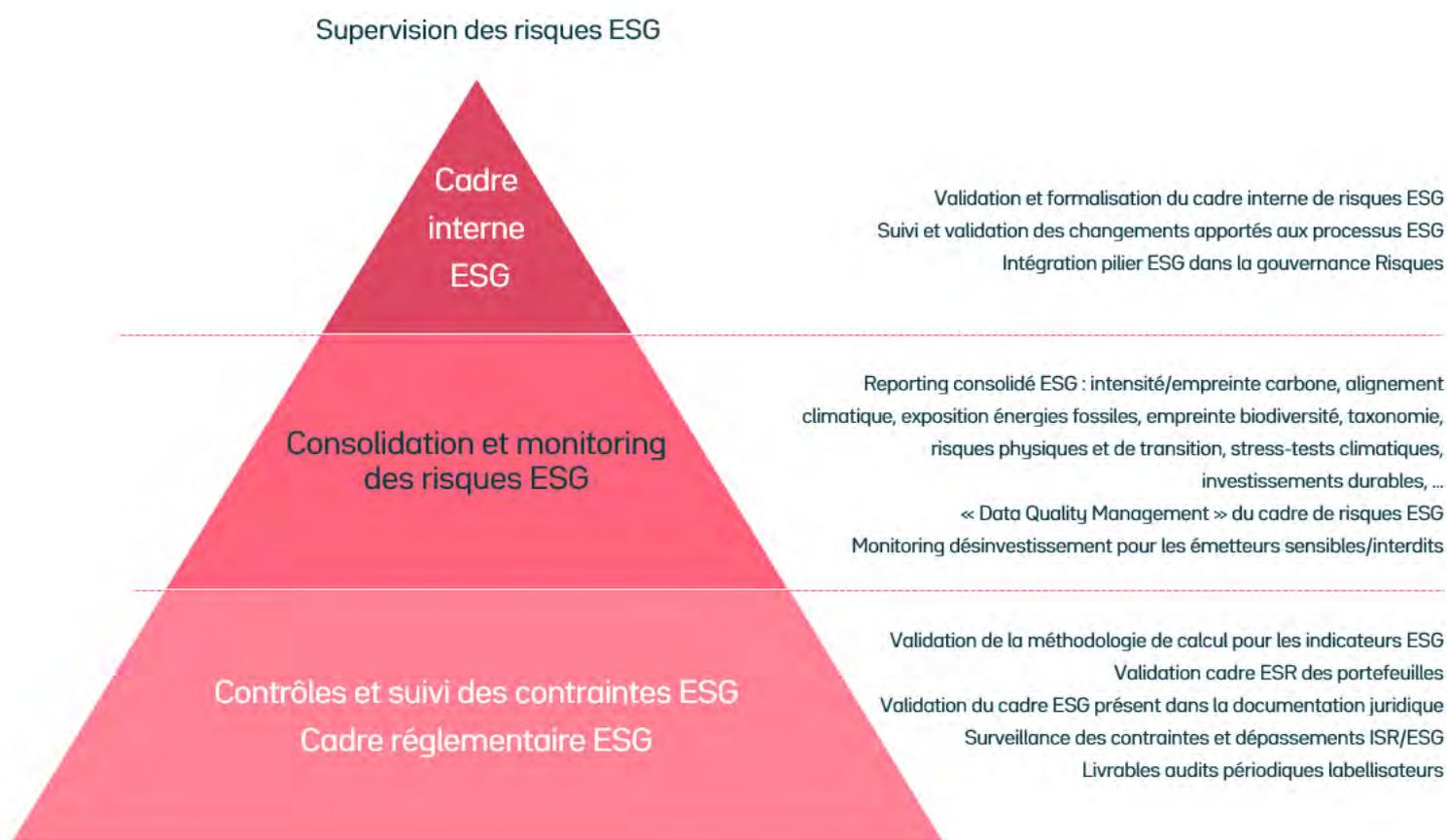
- Prise en compte de la note qualitative, issue de l'analyse fondamentale de l'entreprise, dans la pondération des valeurs en portefeuille

La méthodologie relative au calibrage de positions va faciliter la construction et la gestion de portefeuille. Cette méthodologie fait la synthèse du degré de conviction, des risques intrinsèques, et de la qualité extra-financière pour chaque société éligible.

De plus, à la demande de nos clients sur certains mandats ayant des contraintes ISR explicites, nous veillons à garantir une qualité ESG élevée du portefeuille. Cette dernière se traduit par exemple par un score ESG de portefeuille significativement au-dessus de celui de l'indice de référence. Une qualité minimum ESG est également exigée sur certains portefeuilles pour intégrer une entreprise dans l'univers d'investissement.

Enfin certains portefeuilles actions ont un objectif supplémentaire, qui est d'obtenir un score ESG de portefeuille meilleur que le score ESG des quatre premiers quintiles de l'indice, objectif inclus dans le référentiel du label ISR français.

5.2.3 Rôle de la direction des risques dans les processus ESG / ISR



A. Contrôles et suivi des contraintes ESG, cadre réglementaire ESG

VALIDATION ET MISE EN ŒUVRE DES CONTRAINTES ESG

La Direction des Risques est responsable de la validation *ex-ante* des contraintes ESG sur les portefeuilles. Pour les portefeuilles commercialement ouverts, ces contraintes sont formalisées dans la documentation juridique ou – lorsque les contraintes sont induites par le label ISR – dans un avenant au processus de gestion. Pour les mandats classés article 8 ou ayant des contraintes ESG spécifiques, des contrôles *post-trade* sont mis en œuvre pour la surveillance quotidienne des ratios ESG. Par ailleurs, les Risques prennent part à la production des livrables pour les audits de labellisations sur les fonds commercialement ouverts.

CONTRÔLES DES CONTRAINTES ESG INDUITES PAR LE LABEL ISR

- Pour les fonds obligataires et monétaires labellisés ou en cours de labellisation ISR, les dépassements sur les indicateurs ESG sont détectés et notifiés à la gestion en J+1. Ils sont régis par le même processus d'escalade que les autres contraintes d'investissements réglementaires, statutaires et contractuelles. En particulier, la gestion est tenue de régulariser les dépassements observés dans les meilleurs délais en tenant compte des intérêts des porteurs. Les dépassements qualifiés d'actifs sont remontés tous les trimestres au régulateur.
- Pour les fonds labellisés par la méthode de la moyenne, le contrôle de la performance ESG vise à s'assurer que le fonds ISR dispose d'une note ESG moyenne meilleure que celle de l'univers filtré (c-à-d, après élimination de 20 % des plus mauvais scores de l'univers). Pour les fonds labellisés par la méthode de la note minimum, le contrôle de la performance ESG vise à s'assurer que chaque actif du fonds ISR dispose d'une note ESG meilleure que la note minimum de l'univers filtré (c-à-d, après élimination de 20 % des plus mauvais scores de l'univers). Les ratios d'éligibilité et de couverture ESG (couverture minimale de 90 %) sont également contrôlés. Enfin, pour les fonds labellisés en version 2 du label ISR, les quatre indicateurs d'impacts E, S, G et DH (droits humains) retenus sont également contrôlés (avec une contrainte de surperformance et de couverture pour 2 indicateurs parmi ces 4 indicateurs) et suivis (pour les 4 indicateurs) selon les contraintes du Label.
- Une analyse discrétionnaire en Positive Screening permet par ailleurs de mettre en évidence les émetteurs les plus vertueux et de suivre l'évolution des distributions des scores ESG comparées à leurs moyennes mobiles hebdomadaires. La représentativité de l'univers d'investissement est également mesurée quotidiennement, permettant ainsi de vérifier que l'univers d'investissement initial est en phase avec la politique d'investissement du fonds.

CONTRÔLES ESG POUR LES FONDS ARTICLE 8 NON-LABELLISÉS

La Direction des Risques réalise également des contrôles quotidiens portant sur les contraintes ESG des fonds non labellisés classés article 8, catégorie qui regroupe surtout des fonds dédiés et des mandats. Les indicateurs suivis concernent :

- le score ESG du portefeuille sur chaque classe d'actifs – obligations du secteur privé, souverains et quasi-souverains – qui doit être meilleur que le score ESG de l'univers d'investissement ;
- la couverture ESG, qui doit être supérieure au minimum indiqué dans le document contractuel : 90 % en général, mais pouvant aller jusqu'à 95 %.

De même que pour les contraintes ESG induites par le label ISR, les dépassements éventuels sont notifiés à la gestion en J + 1 pour régularisation et sont soumis à la même procédure d'escalade. Les dépassements qualifiés d'actifs sont remontés tous les trimestres au régulateur.

CONTRÔLES ADDITIONNELS POUR LES FONDS ARTICLE 8 ET 9

Les précisions apportées par les normes techniques d'exécution (ou Regulatory Technical Standard) du règlement SFDR ont impliqué la définition et la mise en œuvre de contrôles additionnels sur les fonds articles 8 et 9, qu'ils soient labellisés ISR ou non. Les contraintes supplémentaires, consignées dans les annexes de la documentation juridique, concernent :

- les proportions minimales d'investissements durables, *Green* et *Social* ;
- la part minimale des actifs alignés sur des caractéristiques environnementales ou sociales.

De même que pour les contraintes précédentes, ces ratios sont suivis quotidiennement. En cas de dépassement, la gestion est alertée pour régularisation dès J + 1 selon la procédure d'alertes et d'escalade. Les dépassements qualifiés d'actifs sont remontés tous les trimestres au régulateur.

B. Consolidation et Monitoring des risques ESG

ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DES LISTES D'EXCLUSIONS

La Direction des Risques participe aux différents comités sectoriels – Worst Offenders, charbon, armes controversées, pétrole et gaz – et contrôle en amont du comité Worst Offenders que les alertes sur les *Global Norms* (normes internationales) relevées par le fournisseur de données (Sustainalytics) sont étudiées en comité. Lors des comités Worst Offenders, en l'absence de consensus concernant les noms étudiés, ces derniers peuvent être présentés au Comité Exécutif pour décision. Les décisions de ces différents comités sont reflétées dans les outils de suivi des risques, notamment par le gel des émetteurs concernés :

- pour les fonds ouverts, les fonds dédiés et les mandats, des contrôles *pré-trade* bloquants sont mis en œuvre pour les listes réglementaires et les exclusions normatives (Worst Offenders, armes controversées). Des contrôles *post-trade* sont également mis en place pour les émetteurs interdits, afin de piloter leur sortie des portefeuilles lorsque c'est nécessaire ;
- pour les fonds ouverts, des contrôles *pré-trade* bloquants sont mis en œuvre pour les exclusions sectorielles (charbon, tabac, pétrole et gaz). Les listes d'exclusions sectorielles d'Ostrum AM sont également proposées au client qui peut les appliquer en complément ou en remplacement de ses propres listes. Des contrôles *post-trade* sont également mis en place pour les émetteurs interdits, afin de piloter leur sortie des portefeuilles lorsque c'est nécessaire ;
- le monitoring et le traitement des éventuels dépassements suit le même processus d'alertes et d'escalade que les autres contraintes d'investissements réglementaires et contractuelles.

CALCUL DES INDICATEURS ET MONITORING ESG

La Direction des Risques participe avec l'équipe Stratégie ESG à la sélection des fournisseurs de données. Une fois intégrées, les données brutes sont agrégées par portefeuille. La Direction des Risques s'assure alors que les formules de calcul sont correctes et qu'elles sont implémentées de façon adéquate dans le système d'information d'Ostrum AM. Elle est aussi responsable de la mise en œuvre des contrôles de qualité portant sur ces données. Dans le cadre de la consolidation et du monitoring des risques, la Direction des Risques s'appuie sur un outil interne qui fournit chaque mois l'ensemble des risques extra-financiers en plus des risques financiers sur les différentes expertises de gestion. Le reporting extra-financier consolidé couvre une large gamme d'indicateurs en particulier sur les thématiques suivantes :

- les indicateurs sur le carbone et l'alignement climatique sont issus de données fournies par Trucost : émissions CO₂, intensité CO₂, empreinte CO₂, température implicite des portefeuilles selon différents scénarios de réchauffement climatique (1,5°C/1,75°C, 2°C et 2,7/3°C), trajectoire prévisionnelle d'alignement climatique selon un scénario de réchauffement à 2°C ;
- les indicateurs sur le charbon sont issus de données de la GCEL (Global Coal Exit List) d'Urgewald : l'exposition charbon résiduelle des portefeuilles est notamment mesurée par la production d'électricité à partir du charbon en GWh, la proportion d'électricité produite à partir du charbon ou encore le chiffre d'affaires généré par la production d'électricité à partir de charbon ;
- les risques sur la biodiversité sont mesurés avec la Corporate Biodiversity Footprint (CBF) fournie par Iceberg Data Lab : impact biodiversité en MSA.km² (Mean Species Abundance par km², ou abondance moyenne des espèces par kilomètre carré comparée à l'abondance des espèces dans un écosystème non perturbé), intensité biodiversité et empreinte biodiversité en MSA.km²/MEUR.

C. Cadre interne ESG

La gouvernance ESG d'Ostrum AM s'articule autour de plusieurs comités spécialisés : Comités Sectoriels, Comité Finance Durable, Comité de pilotage des labellisations et classifications SFDR et Comité des risques financiers, ESG et performances. Ce dernier a pour principales missions :

- le suivi et l'encadrement des risques, dont les risques ESG ;
- le suivi des performances pour les différentes expertises de gestion ;
- la validation des changements apportés au cadre et processus de risques, dont les risques ESG.

Ainsi, les principaux indicateurs de risques ESG pour chaque expertise et pôle de gestion y sont présentés depuis début 2022. De plus, les changements apportés au cadre de risque et processus ESG y sont validés.

PROCESSUS POUR IDENTIFIER, ÉVALUER ET GÉRER LES RISQUES CLIMATIQUES SUR NOTRE PROPRE PÉRIMÈTRE

- Pour rappel, au-delà des investissements, Ostrum AM a identifié les risques climatiques sur son propre périmètre : risque de transition, de réputation et physique.
- Le risque physique est suivi en tant que scénario de risque couvert par le Plan de Continuité d'Activité (PCA) d'Ostrum AM. Le PCA consiste en une reprise rapide et dégradée de ses activités critiques et se compose de solutions de secours techniques et opérationnelles, adaptées à chaque scénario de sinistre. Ce dispositif permet d'assurer le maintien, le cas échéant de façon temporaire et selon un mode dégradé, des prestations de services et tâches opérationnelles essentielles ou importantes d'Ostrum AM, puis la reprise planifiée des activités. Au-delà d'une nécessité réglementaire, la Continuité d'Activité constitue pour Ostrum AM un enjeu stratégique et commercial, essentiel à la préservation de son image en cas de crise majeure ou de choc extrême.
- Les risques de transition et de réputation sont notamment couverts par les trois risques que sont l'inadéquation de la gestion par rapport au Prospectus, la vente de produits ou exercice d'activité non-autorisés, non-conformes ou non-adaptés aux clients et le risque de défaillance dans la gestion du portefeuille, que ce soit sur les investissements ESG ou les politiques de vote. Un dispositif de maîtrise des risques [DMR] permet de s'assurer de la bonne mise en place de procédures et de contrôles de premier et second niveau

COMMUNICATION SUR LA GESTION DES RISQUES

Communication à nos clients

Au-delà de l'intégration ESG en tant que telle, Ostrum AM s'engage à davantage de transparence quant à l'évaluation ESG et carbone de ses fonds. Ainsi, alors que certains de ses clients sont eux aussi tenus de communiquer les bilans ESG et carbone de leurs portefeuilles, Ostrum AM met à disposition des reportings spécifiques et conformes avec les exigences de transparence, qu'elles soient réglementaires ou pas (article 173 de la Loi de Transition Énergétique, SFDR ...).

Les clients et souscripteurs sont régulièrement informés de la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement.

Ainsi, les prospectus et DICI, comme le demande la réglementation, indiquent la classification SFDR de chaque fonds. Par ailleurs les reportings comportant les informations financières et extra-financières des fonds ouverts sont publiés tous les mois. S'agissant des fonds dédiés, les clients peuvent choisir la périodicité et le niveau d'information dont ils ont besoin en ligne avec la stratégie de gestion et le cas échéant les engagements publics adoptés par les clients.

Rapports, reportings et régulation

Ostrum AM s'attache à rendre transparentes l'ensemble de ses pratiques. Pour cela, elle s'applique chaque année à publier, non seulement les documents réglementaires, mais aussi ceux utiles à différentes parties prenantes. On peut ainsi notamment consulter sur le site institutionnel les politiques de vote et d'engagement, les politiques d'exclusion, le rapport sur l'exercice des droits de votes, le rapport d'investissement responsable ou le rapport RSE. Ostrum AM s'est assurée d'être en mesure d'envoyer à ses clients un reporting EET « light » (European ESG template) à la fin du premier semestre 2022. Ce reporting a été complété tout au long de l'année afin qu'Ostrum AM livre à ses clients l'EET¹ (European ESG Template) « complet » à partir de janvier 2023.

¹Modèle d'échange de données à l'échelle européenne visant à faciliter le reporting. [Source : <https://www.fefundinfo.com/>]

6. INDICATEURS ET OBJECTIFS/MESURES D'AMÉLIORATION

6.1 INDICATEURS

LA MÉTHODOLOGIE GREaT POUR MESURER LA RESPONSABILITÉ DE NOS INVESTISSEMENTS

Au-delà de la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), la méthode GREaT mesure l'engagement, la responsabilité, les opportunités et les risques pour les entreprises.

Cette notation ESG des émetteurs privés, repose sur plusieurs piliers :

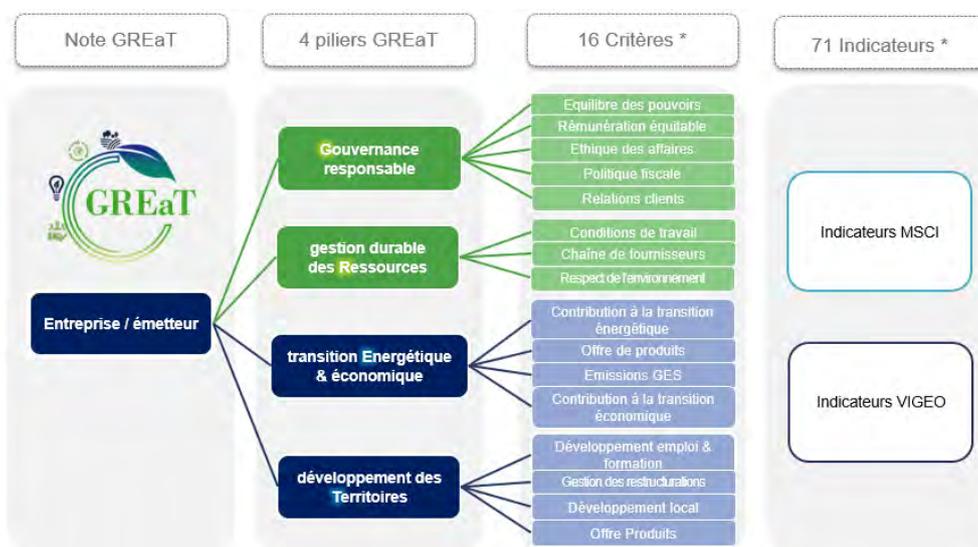
1. La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales).

2. La gestion durable des ressources : ce pilier permet, par exemple, d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (entre autres, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).

3. La transition économique et énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (entre autres, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).

4. Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Les investissements sont ainsi évalués sur des critères ESG selon une note allant de 1 (forte qualité ESG) à 10 (faible qualité ESG).



Source : Ostrum AM, LBPAM

L'analyse climatique se fonde sur le pilier E de la philosophie GREaT qui retranscrit la qualité de la stratégie climatique de chaque émetteur dans l'univers d'investissement par une note allant de 1 à 10, 1 étant le meilleur résultat. La note de ce pilier impacte directement la note GREaT d'un émetteur.

La construction de cette note repose sur deux principaux volets : la gestion des risques climatiques et la contribution à la transition énergétique de l'offre de produits et services. Cette analyse repose sur une quinzaine d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation spécialisées.

Gestion des risques climatiques :

- émissions de GES : ce critère permet d'évaluer la stratégie d'un émetteur pour mesurer et réduire les émissions de GES directes et indirectes liées à ses opérations, notamment par la définition des objectifs de réduction des GES chiffrés, datés et en lien avec un scénario scientifique et/ou par l'adoption d'une méthode de décarbonation reconnue comme le Science Based Targets. Plus l'entreprise précise ces éléments, plus son score sera élevé ;
- détention d'actifs carbonés (réserves d'énergies fossiles) et recours aux énergies renouvelables dans ses opérations.

Contribution à la transition énergétique de l'offre de produits et services :

- mesure par le chiffre d'affaires et/ou l'EBITDA (en fonction de l'entreprise, de son secteur et des produits vendus) du niveau d'exposition aux services et solutions contribuant à l'effort de lutte contre le changement climatique.

Selon le niveau d'exposition du secteur aux risques et opportunités liés au climat, la pondération du pilier E oscille entre un minimum de 15 % et un maximum de 35 % de la note finale GREaT.

Finalement, cette note systématique permet d'évaluer la solidité de la stratégie climatique des émetteurs en portant un regard critique sur leurs opérations, facilitant l'identification de ceux capable de traduire leurs engagements en actions pour transformer leur activité.

NOTRE NOTATION ESG POUR LES TITRES D'ÉTAT

Pour l'analyse ESG des souverains, nous nous appuyons sur le SDG Index, publié par SDSN (Sustainable Development Solutions Network), une initiative globale de l'Organisation des Nations Unies et Bertelsmann Stiftung.

Les SDG, Sustainable Development Goal, ou ODD (Objectifs de Développement Durable) sont 17 objectifs adoptés par tous les États membres des Nations Unies, afin de guider la collaboration internationale vers le développement durable. Ces objectifs de développement durable sont un appel à l'action de tous les pays – pauvres, riches et à revenu intermédiaire –, afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui développent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement.

SDG INDEX

SDG Index est la donnée externe utilisée par Ostrum AM pour les émetteurs souverains et qui s'appuie sur les 17 Sustainable Development Goals (SDG) définis par l'ONU. Le SDG Index est publié par SDSN (« Sustainable Development Solutions Network », une initiative globale de l'Organisation des Nations Unies) et Bertelsmannstiftung, pour les souverains. Le SDG Index agrège les données disponibles pour l'ensemble de ces 17 SDGs et fournit une évaluation sur la façon dont les pays performant comparés à leurs pairs. Ainsi, SDG Index est un score numérique compris entre 0 et 100 disponible pour l'ensemble des équipes de gestion, et qui suit le progrès achevé par les pays dans leur quête des 17 SDG de l'Organisation des Nations Unies.

Son rôle premier est d'aider chaque pays à identifier les priorités en matière de développement durable et mettre en place un plan d'action, mais aussi à comprendre leurs défis et à identifier les lacunes qui doivent être comblées pour atteindre les SDGs d'ici 2030. L'indice permet également à chaque pays de se comparer à la région, ou avec d'autres pays « homologues », notés à des niveaux similaires. En effet, le SDG index a construit les différentes mesures pour chaque SDG, afin qu'elles indiquent immédiatement la position d'un pays sur un spectre de 0 à 100 allant du « pire » (score 0) au « meilleur » (score 100). Le rapport produit par le SDG Index présente également les tableaux de bord des SDG, pour chaque pays couvert. Chaque objectif y est coloré en « vert », « jaune » ou « rouge », indiquant si le pays a déjà atteint l'objectif (vert), s'il est sur une « piste de prudence » (jaune) ou si l'objectif est loin d'être atteint (rouge).

Afin d'évaluer chacun de ces objectifs, le SDG index se source de données officielles (communiquées par les gouvernements nationaux, ou les organisations internationales) et de données non officielles (collectées par des acteurs non gouvernementaux, tels que les instituts de recherche, les universités, les ONG et le secteur privé). Veuillez noter que la moitié des données officielles utilisées proviennent de trois organisations : l'OCDE, l'OMS et l'UNICEF. Voici quelques exemples des principaux indicateurs analysés par le SDG index : taux de mortalité maternelle, espérance de vie, population ayant accès à des services sanitaires de base, accès à l'électricité (% de la population), population utilisant internet, perception de la corruption Index, etc.

LES INDICATEURS CLIMATIQUES

Émissions carbone totales

Ostrum AM utilise Trucost pour récupérer l'ensemble des émissions de carbone des scopes 1 et 2 des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans les portefeuilles. Ces données sont ensuite utilisées afin de calculer le total des émissions de carbone.

Le total des émissions de carbone mesure les tonnes absolues de CO₂e (scope 1 + 2) dont Ostrum AM en sa qualité d'investisseur est responsable. Si la position d'Ostrum AM dans une entreprise est égale à 1% de la capitalisation boursière totale de l'entreprise, alors l'asset manager possède 1 % de l'entreprise, et est donc responsable d'1% des émissions de carbone de l'entreprise (tonnes CO₂e). En calculant les émissions dont Ostrum AM est « responsable » pour chaque position du portefeuille et en additionnant ces émissions, Ostrum AM obtient le total des émissions de carbone d'un portefeuille donné.

Empreinte carbone

Après avoir calculé les émissions carbone, Ostrum AM est en mesure de donner les émissions de carbone par million d'euros investi, en divisant le montant du précédent calcul par la valeur du portefeuille. Ce nouveau résultat permet de normaliser les émissions de carbone par million d'euro investis. Cette mesure est appliquée à un nombre croissant de portefeuilles et nous permet de comparer avec précision l'ensemble des portefeuilles, sans tenir compte de leur taille.

Intensité carbone

- Pour les entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties

Ostrum AM utilise Trucost pour récupérer l'ensemble des intensités carbone des scopes 1 et 2 des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes en portefeuille. À ce stade, le scope 3 n'est pas pris en compte dans l'analyse, comme le recommande le SBTi.

Une fois l'intensité de chaque émetteur récupérée, l'intensité carbone de chaque portefeuille est calculée en additionnant l'intensité de chaque émetteur, pondérée par son poids dans celui-ci.

L'intensité carbone ainsi obtenue permet aux gérants de mesurer le volume d'émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaires généré par ces émetteurs dans leur portefeuille sur une période donnée.

- Pour les souverains, agences garanties, collectivités locales et supranationales

Pour l'intensité carbone des souverains, Ostrum AM récupère également les données à partir de Trucost sovereign. La valeur de l'intensité est définie par le volume de CO₂e émis pour 1 million de PIB.

L'intensité obtenue est déclinée de la manière suivante :

- si l'émetteur est une supranationale, l'intensité carbone est définie comme la somme des valeurs d'intensité des souverains pondérée par leurs poids dans « l'actionariat » (le capital) de la supranationale ;
- si l'émetteur est une agence garantie, l'intensité carbone est celle du souverain auquel l'agence est rattachée ;
- si l'émetteur est une collectivité territoriale, l'intensité carbone est celle du souverain auquel la collectivité territoriale est rattachée.

6.2 OBJECTIFS ET MESURES D'AMÉLIORATION

LES AMBITIONS ET LES OBJECTIFS D'OSTRUM AM POUR SES INVESTISSEMENTS

En 2022, Ostrum AM a été particulièrement présent auprès de ses clients pour les conseiller sur leur politique ESG dans un contexte réglementaire en évolution. Elle les a également accompagnés dans leurs réflexions sur la labellisation et a labellisé le premier mandat de gestion. Un investissement humain et financier a permis de lancer des projets pour une meilleure qualité de transparence dans les reportings.

L'engagement continue de faire l'objet d'une attention particulière. L'ambition d'Ostrum AM reste d'être le pionnier du secteur financier pour son engagement sur les thématiques ESG dans le cadre de l'activité de crédit : elle considère, en effet que son influence auprès des émetteurs peut avoir des effets sur les pratiques des entreprises.

En 2023, Ostrum AM va renforcer ses actions d'engagement sur la biodiversité en mettant en œuvre le plan suivant :



Ostrum AM poursuit le renforcement de sa stratégie climat à travers la continuité de la mise en œuvre de sa politique de sortie charbon. Après avoir mis en œuvre les contraintes de la Politique Pétrole et Gaz en 2022, elle va s'attacher à déployer sa Campagne d'engagement en 2023.

2022 a été aussi marqué par le lancement de son fonds obligataire de transition juste. En 2023, Ostrum AM ambitionne d'augmenter ses encours en obligations durables.

Plus globalement, Ostrum AM a pour objectif de voir plus de 90 % de ses encours en article 8 (SFRD).

Enfin, elle renforcera sa présence auprès des instances de places et contribuera davantage aux réflexions du secteur financier pour l'amélioration des pratiques ESG.

LES AMBITIONS ET LES OBJECTIFS DES RISQUES OSTRUM AM

Afin de renforcer encore sa politique et sa gestion du risque en matière de finance durable, la direction des Risques a prévu en 2023 d'ajouter dans les reportings de contrôle extra financiers les Risques physiques et de transition, des indicateurs de Taxonomie, les PAI et l'exposition aux énergies fossiles.

Il est prévu aussi un déploiement d'un dispositif de contrôle des données ESG.

LES AMBITIONS ET LES OBJECTIFS D'OSTRUM AM POUR SON PROPRE PÉRIMÈTRE

Au-delà de ses ambitions pour ses investissements, Ostrum AM agit pour réduire l'impact carbone issu de ses propres activités en suivant un triple mot d'ordre : mesurer, réduire et compenser nos émissions.

Depuis 2009, elle réalise un bilan carbone annuel, sur les Scopes 1, 2 et 3, selon la méthodologie définie par l'ADEME. Cet exercice lui permet de mieux connaître ses sources d'émissions carbone et de mettre en œuvre les actions nécessaires à leur maîtrise.

En 2022, le bilan carbone réalisé sur le scope 1, 2 et 3 totalise 2500 teq*. CO₂. Les émissions de gaz à effet de serre sont ainsi de 7 tonnes eq CO₂ /personne. Afin de réduire l'impact de ses activités, Ostrum AM agit à la fois sur son parc immobilier, sur les modes de travail et sur l'engagement de ses collaborateurs.

Conscients que la compensation n'est pas une solution en soi pour le climat, nous avons malgré tout choisi de « compenser » les émissions que nous avons émises, tout en priorisant les actions de réduction d'utilisation d'énergie. Chaque année depuis 2016, Ostrum AM compense 100 % de ses émissions directes de carbone, avec son partenaire EcoAct, leader européen en conseil climat.

Afin de compenser nos émissions de 2022, nous avons choisi le projet Kyoga Cookstove en Ouganda. Ce projet consiste à distribuer des fours produits localement aux populations, qui permettent de réduire la consommation de bois et l'exposition aux fumées issues de la combustion du bois. Ce projet, permet globalement d'éviter l'émission de 1 604 772 tCO₂ par an. Cette approche de la compensation par évitement nous permet d'avoir un effet direct et immédiat sur l'environnement.

Parallèlement, Ostrum AM déploie de nombreuses initiatives pour encourager les écogestes et l'utilisation des ressources au quotidien : diminution des gobelets en plastique, recyclage des mégots de cigarettes, diminution de la consommation d'eau et d'énergie, amélioration de la gestion des déchets par le tri, la collecte et la récupération, ainsi que la quasi-disparition du papier.

Pour 2023, Ostrum AM a l'ambition de diminuer encore son empreinte carbone, tout en perpétuant ses actions de compensation.

MENTIONS LÉGALES

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 50 938 997 € - 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Men- dès-France - 75013 Paris - www.ostrum.com

Ce document est destiné aux clients d'Ostrum Asset Management. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions



Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753.

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com